

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'USINE D'ESSEN

ET LES CANONS KRUPP.

A quoi tient la fortune des armes ? Voici deux guerres toutes récentes, celle de Bohême et celle de France, dont le succès a dépendu en partie de découvertes techniques, le fusil à tir rapide en 1866, le canon se chargeant par la culasse en 1870, l'un et l'autre inséparables des noms de leurs inventeurs, Dreyse et Krupp. Or, quel que soit le lot qu'on laisse à ceux-ci dans les résultats obtenus, il est constant que, sans eux, ces résultats n'eussent été ni aussi prompts ni aussi décisifs. Si donc ils ont été les premiers à la peine, ils ne doivent point être des derniers à l'honneur, et c'est justice, quand on parle de ces graves événemens, de leur y ménager une mention. Pour Dreyse, c'est déjà fait : son arme de guerre a brillamment franchi la période d'épreuves, elle a eu ses récits et même ses légendes : en Europe et en Amérique, les imitations se sont tellement multipliées qu'à peine en dresserait-on la liste ; on l'a non seulement copiée, mais dépassée. Le canon Krupp n'en est pas là ; c'est presque d'hier qu'il a donné sa mesure ; il a été pour les armées françaises et pour Paris surtout une douloureuse surprise ; il a réussi du premier jet, et jusqu'ici il a tenu au moins en échec les imitations qu'on en a faites. A ces titres, il y a un certain intérêt à en rechercher les origines, à suivre le patient effort qui l'a conduit au degré de puissance dont nous avons été témoins. L'histoire de ce canon sera en même temps celle de l'usine d'où il est sorti et de l'homme ingénieux qui a fondé cette usine.

I.

Sur la rive droite du Rhin, non loin de Dusseldorf et au confluent de la Ruhr, existe la ville d'Essen, qui de quelques milliers d'âmes est arrivée à cinquante mille dans le cours d'un quart de siècle. Tout l'a servi pour cela, le sol sur lequel elle est assise, les bras que ce sol nourrit. Essen est en effet en pleine Westphalie, sur l'un des bassins houillers les plus récemment explorés de l'Europe continentale et où les couches de houille, comme dans les grandes formations, reposant sur le grès à meule, sont à stratification parallèle. Pour l'aire exploitable, on n'a que des sondages incomplets ; tout au plus sait-on que sur le pied de l'extraction actuelle (10 millions de tonnes par an) quarante siècles de travail n'épuiseraient pas les gites. La houille est d'ailleurs facile à rencontrer et à exploiter : on l'atteint entre 300 à 600 pieds par couches de 6 à 9 pieds en qualité excellente et dans toutes les variétés d'emploi, riche, grasse ou

sèche, à flamme longue ou courte. Par surcroît, elle est accompagnée de minerais de fer qui fourniraient au besoin des fontes marchandes, si dans le voisinage, à Nassau, à Siegen, à Sayn près de Neuwied, on n'avait, pour produire des fontes supérieures, d'abondans minerais spéculaires. Voilà donc un site de tout point favorisé et où l'industrie a tout sous sa main : combustible, fondans, terres et roches métallifères, comme aussi une légion de clientes et de tributaires dans des villes comme Elberfeld, Barmen, Duisbourg, Mulheim, Solingen, Oberhausen, qui comptent de quarante à cinquante mille âmes dans les meilleures conditions d'activité.

Ce n'est pas tout. Si bien pourvue en produits naturels, Essen ne l'est pas moins en moyens de circulation. A cheval sur la route royale de Coblenz à Minden, elle est en outre traversée par un réseau de chemins de fer qui approvisionnent la vaste usine dans laquelle le vieux bourg abbatial s'est pour ainsi dire absorbé. Or l'importance de ces approvisionnemens est telle que sur une seule de ces voies de fer passent chaque jour cent trains de vingt-cinq wagons en moyenne, presque tous chargés de houille. D'autres voies enveloppent l'établissement dans des parcours circulaires, d'où se détachent des rails de service qui pénètrent jusqu'au cœur des ateliers. Peu de spectacles s'emparent plus vivement du regard et le tiennent plus longtemps captivé. Ici, de la bouche des fours sortent des lingots en fusion, livrés dans l'espace à des évolutions mécaniques, et qui suivent la courbe décrite par les grues d'où ils descendent sous les marteaux. Dans les cours, sur les préaux, partout gisent d'autres lingots, les uns refroidis, les autres encore brûlans malgré leur teinte grise, et dont il est prudent d'éviter le contact. Plus loin, ce sont les courses effrénées des locomotives, non-seulement sur les lignes principales, mais encore dans les petits embranchemens qui, des puits de mine, rejoignent tous la grande voie. Cà et là, sur les 80 arpents de terrain que couvrent les ateliers, se dessinent enfin les silhouettes monumentales des hauts-fourneaux et les facades décoratives des halles de travail, pleines de feu et de fumée, de bruit et de mouvement.

Il y a quarante ans, ces lieux n'avaient ni cette vie, ni cet aspect. A l'entrée principale de l'établissement d'Essen se trouvent deux maisons accolées, bien modestes, d'un étage seulement et dont on a fait un bureau pour la paie des ouvriers. C'était le logement de Krupp le père, et un peu plus loin, la forge où, avec un seul aide, il fabriquait quelques articles d'acier qu'il allait à cheval vendre aux environs. Dans cette maison et dans cette forge, Frédéric Krupp, dès l'âge de quinze ans, devint le compagnon de travail de son père et s'associait à ses recherches, la fonte de l'acier. Le père en avait eu l'instinct, le fils en eut le génie ; mais que de tâtonnemens et d'essais infructueux ! Pas à pas, en pénétrant dans l'usine, on en suit les traces. A peu de distance de la maison de famille, d'anciens ateliers renferment les instrumens, aujourd'hui frappés de désuétude.

tude, qui ont commencé la fortune industrielle d'Essen. Ce sont des jeux de martinets ; non pas que les martinets ne fussent depuis longtemps familiers aux forges catalanes, répandues dans les chaînes des Pyrénées ; mais, encouragé par quelques exemples, M. Krupp y apportait deux changemens : il forçait le volume de l'outil et y appliquait la vapeur. Ici les marteaux ne frappent plus à bras d'hommes dans les dimensions et avec la force ordinaires ; d'autres organes mènent à d'autres effets. Le manche en bois est un tronc d'arbre de 24 pieds de long sur trois pieds de diamètre et cerclé de bagues de fer : soutenu par deux massifs, ce manche s'enfonce dans des têtes de marteau dont le poids varie de 12,000 à 20,000 livres, qu'un piston à vapeur soulève et laisse retomber dans un mouvement alternatif. C'était, à tout prendre, le premier rudiment du marteau-pilon qui plus tard devait donner à l'industrie du fer de bien autres moyens de puissance.

Tout imparfaite qu'elle fût, cette invention mit M. Krupp dans son vrai chemin. Il en sentait le prix, et dans les opérations essentielles il était le premier au poste d'action. Les vieux ouvriers montrent, auprès du plus gros de ces marteaux, l'endroit où M. Krupp avait coutume de dormir quand ses aides faisaient réchauffer dans le four la pièce à marteler. Était-elle à point, on le réveillait. Il savait ce que valent le temps et l'œil du maître, surtout ce que vaut l'observation patiente, qui dans les arts chimiques est le meilleur gage du succès. L'atelier était à la fois pour lui un cabinet d'études et un laboratoire. A le voir mener à bien tout ce qu'il entreprenait, personne parmi ses hommes d'équipe qui ne crût à une cause surnaturelle ; les uns parlaient de recettes particulières, d'un tour de main, les autres d'un véritable secret transmis de père en fils. M. Krupp, il faut le dire, n'avait pas l'air de s'en défendre, il laissait croire au sortilège ; dans tous les cas, il ne se laissait ni épier ni pénétrer. Près de sa principale porte d'entrée, des affiches en trois langues interdisaient l'accès des ateliers, si bien que devant cette consigne les curieux et même les indifférens étaient tentés de se demander : Qu'ont-ils donc tant à cacher ici ?

Au fond, le secret de M. Krupp était des plus simples. Il consistait à viser en toute chose et pour chaque détail au plus de perfection possible, et à continuer l'effort jusqu'à ce que cette perfection fût atteinte. Voilà son secret, il n'en a jamais eu d'autre. Au début, s'exerçant sur une œuvre limitée, il ne s'en remettait à personne pour l'exécution ; plus tard quand l'œuvre eut grandi, il s'attacha surtout à choisir des remplaçans qui le valussent, en les adaptant bien à leurs fonctions, en les fortifiant par une constante surveillance. C'était encore la perfection de l'œuvre qu'il avait en vue en s'associant d'autres bras, et il en fut de tout ainsi. Si quelque part, dans les travaux de son ressort, travaux de tête ou de main, M. Krupp savait un bon sujet disponible, rarement il le laissait éclipser.

Par ce recrutement insensible, il eut bientôt les meilleurs contre-maîtres, les meilleurs comptables, les meilleurs employés d'administration. Aujourd'hui les écritures d'Essen sont celles d'un petit état, et pourraient servir de modèles à de plus grands. Dans les départements techniques, même sollicitude à se pourvoir de bons chefs, choisis dans la fleur des écoles polytechniques d'Allemagne, et auxquels est adjoint un docteur en droit pour les questions litigieuses et les contrats d'adjudication. Dans les instruments de travail, même choix ; le moindre outil, comme la plus grosse machine, était d'un modèle achevé et d'un excellent service. Essen les fabriquait elle-même, et ne s'y épargnait pas ; sur aucun point, on ne l'eut prise en défaut. Vainement eût-on cherché ailleurs des matières plus pures, des façons plus soignées ; elle devançait les autres et ne s'en laissait pas devancer. Je le répète, tout le secret de M. Krupp était là.

Où l'on s'en assure mieux, c'est quand on le suit dans ses travaux sur la fonte de l'acier. Qu'il y ait eu, dans le cours des essais, quelques amalgames de son invention, on doit le croire ; mais à coup sûr ce qui domine, c'est une suite de préparations bien faites, obstinément reprises et studieusement observées. Aussi cet acier a-t-il gardé son nom. Ce n'est plus ni l'acier de Sheffield, ni l'acier Bessemer ; c'est l'acier Krupp, dont le point de départ est un bon choix et un bon coupage dans les minerais qui fournissent la fonte. Soumise dans le four à puddler à une décarburation méthodique, cette fonte passe à diverses fois sous les marteaux et les laminoirs qui en expriment le laitier et en rapprochent les molécules. C'est alors de l'acier puddlé sous la forme de grosses barres rondes découpées à chaud par des cisailles, ou de longues verges carrées, découpées à froid en très petits morceaux. Pour créer l'acier fondu, il suffit d'ajouter à ces morceaux d'acier puddlé dans les creusets où on les dépose des morceaux d'un fer spécial, qui prend à l'acier puddlé un excès de carbone et se carbure lui-même par conséquent. Le fer, infusible quand il est seul, se fond dans l'acier et s'y mêle intimement. Une fois remplis d'acier et de fer à fondre, les creusets sont rangés sur les grilles de fours maçonnés en briques réfractaires, où la fusion a lieu. Ce qui en sort est l'acier fondu, qui désormais a sa place marquée dans l'industrie et dans la guerre. L'objet en vaut la peine, insistons sur quelques détails.

Il n'en est aucun qui n'ait été le produit de longues recherches. Les fours, par exemple, où s'opère la fusion des creusets ont été plusieurs fois reconstruits avant d'atteindre un degré de chaleur compatible avec la nature de leurs matériaux ; même aujourd'hui les meilleures briques d'Ecosse sont vitrifiées et attaquées par les températures qu'exige la fonte de l'acier. Quand à la fabrication des creusets, elle compose tout un art et des plus méticuleux ; il y entre une proportion réglée de débris d'anciens creusets, de morceaux de briques, diverses terres réfractaires et de

la plombagine. Tous ces débris, pierres ou terres, passés entre des cylindres, sont broyés ensuite sous des roues qui les réduisent en farine, puis mélangés dans des bacs avec de la plombagine, deviennent une pâte, et dans des moules mécaniques calculés avec soin se changent en creusets d'une précision constante. Cette condition est de rigueur : elle prévient ou réduit la casse, cause de préjudices et d'accidents, procure un arrimage commode, obvie aux encombrements. Pour M. Krupp, cet approvisionnement de creusets n'est pas en effet une petite affaire. Ses séchoirs en logent 100,000 en moyenne, qui ne serviront qu'une fois, qui, endommagés ou non dans une première coulée, sont brisés pour servir à en reconstruire de nouveaux. La capacité de ces creusets varie de 40 à 60 ou 80 livres, suivant la ténacité ou la dureté de l'acier qu'on veut obtenir.

Nous voici maintenant hors des opérations préliminaires; les fours ont rempli leur œuvre, les creusets aussi; la coulée est prête. La halle où se font les grandes coulées peut contenir jusqu'à 1,200 creusets placés dans des fours par 4, 8 ou 12 suivant leurs dimensions. Il s'agit de conduire cet acier liquide, réparti dans une foule de petits récipients, vers des moules plus vastes, non plus en terre, mais en fonte épaisse, toujours cylindriques et variant de grandeur, de 120 livres à 110,000 dans leur plus grand écart. Ces moules qui vont recevoir la coulée sont rangés dans une tranchée médiane desservie par une grue mobile qui, se portant çà et là, suffit à tous les besoins. Le signal est donné; la manœuvre commence. Les hommes, armés de pinces et divisés par équipes, ont leur poste et leur consigne militairement réglés. L'analogie est frappante. Les temps et les mouvements sont tantôt simultanés, tantôt successifs; mais, venant d'un seul homme ou de plusieurs, rien n'y est arbitraire, tout y est calculé, et arrive à point pour un effet voulu. En réalité, chacun sait son rôle, simple ou combiné. Le contre-maître aura bien déterminé la place du moule pour qu'il soit à la portée de tous les fours en fusion; il aura calculé les pentes des rampes descendant vers la tranchée; sur ces pentes règnent des canaux convergens à une cuvette qui domine le moule. C'est dans ces canaux que les ouvriers verseront l'acier, portant leur creuset sur une pince, deux par deux, au moyen de relais, réglant leur pas l'un sur l'autre, de manière que leur charge en reçoive le moins d'ébranlement possible et perde également le moins possible de son degré de déliquescence : faisant en sorte qu'il ne règne au milieu de tout cela point de désordre, que personne ne s'enchevêtre, qu'aucune éclaboussure du métal en fusion ne jette dans le travail sinon le deuil, du moins des émotions douloureuses.

Dieu merci, l'opération s'est passée cette fois sans accident. Le moule est rempli en quelques minutes : deux heures plus tard, le blok est figé et dégagé de son enveloppe. A quoi servira-t-il ? Qui le sait ? Comme dans la fable, sera-t-il dieu, table ou cuvette ? Les circonstances en déci-

deront. En attendant, il s'agit de le mettre à l'abri. Il y a à Essen une curieuse halle, celle des blocs de métal qui attendent une destination, un ordre, une commande. Le bloc restera dans cette halle jusqu'à ce qu'on ait besoin de lui, et cela sans se refroidir entièrement. Construire des fours pour y entretenir dans cet état provisoire des masses énormes et difficiles à manier eût été trop coûteux; on y a pourvu autrement. On couvre chaque pièce avec du fraïsil soutenu par des petits murs en briques sèches; la combustion lente de ce déchet sans valeur empêche le métal de se refroidir au-dessous de quelques 100 degrés, et il cuit sous cette enveloppe comme dans un bain-marie de charbon. La halle est remplie de ces lingots surnuméraires, tous d'une grande valeur. En y comprenant les pièces déjà martelées et qui, elles aussi, doivent passer par cette sorte de recuit, on compte là pour plusieurs millions de francs d'objets plus ou moins travaillés, dont M. Krupp seul peut tirer parti, car nul autre que lui ne pourrait ni les forger, ni les ciseler, ni les casser, ni les transporter.

Pour M. Krupp même, forger de si grosses pièces n'avait pas été l'affaire d'un jour; il lui avait fallu faire plus d'un effort, courir plus d'une aventure. Ses premiers martinets qui venaient à bout des lingots ordinaires restaient sans puissance sur une masse de métal de 37 tonnes, on avait renoncé à s'en servir; mais comment y suppléer? Les grandes forges en étaient aux essais. Au Creusot, on citait un marteau à vapeur, dû à son ingénieur en chef, et d'une précision telle qu'il pouvait casser la coque d'un œuf et en même temps agir sur d'énormes blocs. Le poids du marteau était de 24,000 livres; le jeu en était mécanique et se réglait sur la force à obtenir. La vapeur soulevait le marteau à la hauteur d'où en retombant il frappait dans les conditions voulues la pièce posée sur l'enclume. Cet instrument, aujourd'hui l'âme des ateliers de premier ordre était le marteau-pilon. Outre celui du Creusot, on citait ceux des forges de la marine, à La Chaussade, et de MM. Petin et Gaudet à Rive-de-Gier, l'un et l'autre de 36,000 livres. D'autre part, l'Angleterre en montait, plusieurs d'une force supérieure, et dans le nombre un de 50,000 livres. C'était en 1859; la révolution gagnait toutes les forges, point d'homme du métier qui n'y songeât. Le cri du public disait que, dans toute industrie régulière, les moyens de traitement doivent se mettre en rapport avec le poids et le volume des matières à traiter, et que poser le problème sans le résoudre, c'est rester au-dessous de sa tâche. M. Krupp n'accepta pas cette mise en demeure; il fit ses calculs, évalua la limite de ses besoins et se dit que pour y suffire dans tous les cas il aurait un marteau-pilon de 100,000 livres.

Le projet était hardi et n'eut guère que des conseurs. Les maîtres de forges n'y virent que l'œuvre d'un fou qui a du temps et de l'argent à perdre; parmi les savans, peu le crurent possible: la plupart de ceux à qui il fut soumis estimèrent qu'on ne réussirait pas à faire le marteau, que, si on le

construisait, on ne parviendrait pas à le mettre en marche, et que, si on le mettait en marche, il se briserait, lui et tout son appareil. M. Krupp se trouvait donc en précluant à son œuvre, en face de trois défis : il ne s'en émut pas. Evidemment l'issue de l'entreprise allait dépendre de la solidité des premières installations : il y avisa en homme qui sait réussir. Pour donner à son marteau-pilon une assiette capable de résister à tous les ébranlemens, il l'appuya sur trois fondations qui se succédaient tout en se combinant l'une en maçonnerie très profonde, l'autre en chêne provenant des forêts de l'Allemagne du nord, la troisième en fonte, formée de segmens de cylindre, solidement reliés entre eux et fortement établis sur les solives de chêne : enfin au-dessus se trouvait la chabotte, puis l'enclume qui demeure mobile, en tant que sujette à de fréquens changemens. Sur ce massif aillaient porter non-seulement les chocs du marteau, pesant 100,000 livres et tombant d'une hauteur de 15 pieds, mais tout un système de colonnes en fonte creuse, formant autour du pilon une sorte d'arcade qui, en l'ornant, maintenait l'armature du fût et servait à régler le jeu du marteau.

C'est par cet appareil à la fois simple et solide que M. Krupp a répondu au triple défi qui lui était jeté. Pour que son massif demeurât à l'abri de toute autre secousse, il l'a complètement isolé des travaux sur lesquels porte l'effort du cylindre à vapeur qui fait mouvoir le piston, divisant ainsi l'ébranlement et donnant une double base à la résistance. Toujours est-il que dans cet essai, comme dans tous les autres, M. Krupp a été heureux. Les enclumes se sont assez souvent cassées, ce qui était prévu ; la tête du marteau ne s'est jusqu'ici brisée qu'une seule fois, et encore est-ce non pas dans la partie qui donne le choc, mais au sommet, dans un angle et près de la tige. Si le cas ne s'est pas plus fréquemment produit, ce n'est pas faute de s'y être exposé. Depuis qu'il a été inauguré, le gros marteau n'a eu d'arrêt que celui causé par de rares accidens, quelques semaines tout au plus : c'est qu'il a coûté cher à son maître 2,800,000 fr., sans compter les soucis et les insomnies. Il faut qu'il paie les intérêts de tout cela, sans compter un large amortissement. La gageure a d'ailleurs si bien réussi qu'avant d'en être détourné par les fournitures de la guerre, M. Krupp était prêt à la recommencer. Au prix de 5 millions, il paraissait disposé à mettre sur le chantier un nouveau marteau-pilon, modifié en beaucoup de points et portant au double la puissance du premier, un poids de 100 tonnes ou de 200,000 livres ; tout est possible à un homme qui a jusqu'à présent si bien calculé.

II

Ce que nous venons de voir et de décrire donne une idée suffisante de l'inventaire industriel d'Essen : l'usine s'est montée ; des plus petites machines elle est arrivée aux plus grandes ; elle a trouvé la matière qu'elle cherchait, les procédés qui l'épurent, les moules qui la reçoivent, les puissans

engins qui la façonnent. En même temps l'espace s'est couvert de constructions appropriées à ces divers travaux et remplies d'une population rompue à ce labeur. Elle réunit les deux qualités qui distinguent la race allemande, et qu'on retrouve dans tous ses actes : l'esprit réfléchi et le goût de la discipline. Ce qu'il y a d'un peu lent dans ses allures se compense par un soin plus grand à bien discerner. Dans le maniement de matières presque toujours incandescentes, ce qui importe surtout, c'est le sang-froid et le degré d'attention ; sous peine d'accidens, il faut des ouvriers prompts et habiles de la main, calmes de la tête et des yeux ; même à Essen, tous n'y sont pas propres, et d'eux-mêmes beaucoup renoncent après un court apprentissage. Ce qui reste est une véritable élite, alerte, vigoureuse et si bien exercée qu'il lui suffit d'un mot, d'un signe pour comprendre ce qu'on attend d'elle, l'exécuter sans bruit et avec un ensemble qui étonne ceux qui en sont témoins. Aussi ces services sont-ils bien payés, autant du moins qu'ils pouvaient l'être en Allemagne, où tout était pauvre avant que l'on s'y enrichît par la conquête et le butin.

A ces salaires d'exception se joignent, de la part de M. Krupp, des habitudes de patronat qui en rehaussent le prix. Le maître, on le voit, se souvient du temps où, dans l'humble forge de l'entrée, il aidait son père à des travaux manuels. Dans l'usine d'Essen, tout ouvrier est en quelque sorte un coopérateur. Le salaire, outre l'indemnité fixe, comprend une sorte de prime qui coïncide avec la croissance de production de l'usine, et intéresse le moindre ouvrier à la prospérité commune. Tous également sont associés à une caisse d'assurance dans laquelle l'administration verse une somme égale à celle qui est retenue à la masse. Cette caisse a pour objet d'assister l'ouvrier dans les circonstances critiques ; elle paie le médecin et les médicamens en cas de maladie, sert des pensions aux veuves et aux orphelins ; elle agit aussi graduellement par des annuités de retraite. Après onze ans de travail effectif, l'ouvrier commence à recevoir de la caisse une allocation qui va en croissant, de telle sorte qu'au bout de seize ans de service actif dans la fabrique il touche en se reposant une somme égale à la solde qu'il recevrait, s'il travaillait encore. Toutes ces œuvres sont à noter ; elles sont les témoignages d'une sollicitude constante pour la vie et la santé des hommes, d'un juste souci de leur bien-être quand l'âge les supprime des cadres d'activité, enfin des obligations volontaires que tout chef de grand établissement doit s'imposer, pour l'acquit de sa conscience, vis-à-vis de ceux qui ont été les instrumens de sa fortune.

Cette colonie de 8,000 ouvriers est en somme paternellement et judicieusement gouvernée. Le pays nourrit un bétail abondant, et la vie n'y est pas chère. Le pain, de seigle pur presque toujours, est fourni par une boulangerie qu'a fondée et qu'entretient la compagnie d'Essen. Les fours ont leur sole en lave et sont chauffés à la houille par deux alandiers dont on retire les combustibles avant l'ensournement ; chaque four contient

deux cent dix pains, et la cuisson dure trois heures. Ces pains, compactes et carrés, pèsent 6 livres et coûtent en temps ordinaire dix sols. L'aliment est à la fois très sain et très économique. Les ouvriers le paient en jetons, qui plus tard se compensent avec des journées de travail inscrites aux feuilles de service. Un ménage de puddleurs, de fondeurs ou de laminiers se trouve donc à l'aise avec des salaires de 5 à 6 francs par jour, et peut mettre de côté une petite épargne. Les mécaniciens sont même plus favorisés, et dans quelques cas gagnent jusqu'à 8 francs. Le travail ne se règle pas d'ailleurs à Essen par délégation comme dans beaucoup d'autres forges : point de tâche ni de sous-entreprise, mais un compte ouvert à chaque ouvrier avec les directeurs, qui lui règlent sa part individuellement sur le prix du tarif et d'après l'évaluation du tonnage. Les rapports sont ainsi simplifiés et suppriment les petites exploitations qui accompagnent presque toujours l'emploi des intermédiaires. Le caractère allemand, à tout prendre, s'y prêterait peu : l'ouvrier ici aime mieux avoir affaire au patron qu'aux camarades ; il croit que l'argent ne gagne rien à passer par plusieurs mains. L'esprit de subordination exclut d'ailleurs les arrangemens qui impliquent un calcul ou ressemblent à une menace. Le véritable Prussien ne donne pas dans de tels écarts : enfant, il a connu la discipline de l'école, adulte celle de l'armée active, homme celle des cadres successifs de la réserve. A aucune période de sa vie, il ne s'est réellement appartenu ; comment serait-il dans l'industrie autre qu'il n'a été dans l'école et dans l'armée ? Il y change de férule et de consigne, voilà tout : c'est le régime familial.

La tradition militaire est en tout cas amplement représentée à Essen. L'usine a une caserne,—on n'a pas reculé devant le mot,—qui loge 1,500 ouvriers, et naturellement ceux dont la prompte disponibilité importe le plus au travail. Le logement dans la caserne donne droit au réfectoire, ce qui complète l'assimilation. Moyennant 1 franc par jour, l'ouvrier est logé et nourri. On en a seulement excepté le café, dont les forgerons d'Essen sont grands consommateurs ; c'est, à ce qu'il paraît, la boisson qui répare le mieux leurs forces et les soutient avec le plus de fruit devant les feux éternels de la forge. Aussi la voit-on circuler par brocs en fer-blanc à toutes les heures et dans tous les ateliers, toujours fumante et prête à être consommée. On a même disposé au pied de la plus grande cheminée de l'usine des foyers spéciaux et des salles où elle se prépare dans les meilleures conditions. Impunément on peut encourager de pareils goûts ; l'excès n'en est point à craindre. D'excès ici, on n'en voit guère ; tout y est modeste, la tenue, les habitudes, les distractions. Quand chaque matin, aux lueurs de l'aube, ces 8,000 ouvriers quittent la petite ville ou les hameaux environnans pour venir reprendre leur place dans les ateliers, on n'entend au dehors d'autre bruit que celui de la chaussée qui résonne sous leurs pieds. Point de cris, point d'entretien qui s'engage : chacun

va de son côté comme des gens qui n'ont rien à se dire, et qui songent seulement à être rendus à point nommé où ils ont affaire. Leur pas est cadencé comme celui d'une troupe en marche ; au retour, quand le jour tombe ou quand les hommes de corvée rentrent, c'est le même mouvement. Pays exceptionnel que celui où l'ouvrier ne donne pas d'autres émotions aux entrepreneurs qui l'emploient !

Parmi les hommes qui, matin et soir, prennent et quittent à Essen les vêtemens de la forge, il en est encore un certain nombre qui ont pu assister au commencement de l'œuvre. Le maître, M. Krupp, n'en était alors qu'à ses premiers travaux, cherchant une issue pour les grandes facultés dont il est doué, ambitieux comme l'est tout homme qui sent sa force, et ne manquant pas une occasion de se produire. Dans chacune de ces occasions, on le voit grandir. Dès 1851, il figure à l'exposition de Londres, et le produit qui porte son étiquette est un canon sorti de ses forges. Voici la mention qu'on en trouve dans le compte-rendu français :

“ La Prusse expose un canon de campagne du calibre de 6, ayant 5 pieds et demi de longueur, monté sur un affût large de 3 pieds. La pièce est en acier, coulée, forgée au marteau dans l'usine que possède M. Krupp à Essen, près de Dusseldorf. Le mérite de M. Krupp, sa rare habileté dans le travail du fer et de l'acier, sont parfaitement connus ; il recevra sa récompense non-seulement pour cette fabrication, mais pour celle des cuirasses en acier.”

Rien de plus. Ce canon était peut-être alors un exemplaire unique, et le fonds de l'assortiment consistait plutôt dans les cuirasses en acier. En 1855, dans la première exposition de Paris, l'effet fut plus grand. On sut à quoi s'en tenir sur cet acier fondu qui était la vraie découverte de M. Krupp, et allait assurer sa fortune. Dans l'annexe du Palais de l'Industrie se trouvait bien en relief et disposé avec un certain art un bloc de cet acier fondu. Pour qu'il frappât les yeux, M. Krupp l'avait mis pour ainsi dire en action. Chaque jour, au moyen de forts burins, un ouvrier y pratiquait des entailles profondes et devant un public curieux en détachait des copeaux. Il était aisé, même pour les hommes étrangers au métier, de voir que c'était là un métal très pur, sans pailles ni cassures, d'une homogénéité parfaite, ce qui ne se rencontre pas même dans l'acier de cémentation. Le grain, partout où le métal était mis à découvert, ne laissait rien à désirer aux connaisseurs ; il était uni, serré, régulier, brillant, sans imperfection en un mot. Le succès de ce bloc fut un des événemens de l'exposition ; à le montrer et à le faire valoir, M. Krupp avait eu la main heureuse. Il devint évident dès lors que ce métal trouverait de l'emploi, surtout dans les pièces qui, faites d'un seul bloc, comportent sous un gros volume une grande force de résistance, et ont besoin, pour donner toute sécurité, d'une autre matière que le fer.

La veine était donc venue, M. Krupp se garda de la brusquer. Pour

exécuter son travail en toute liberté d'esprit, il lui manquait deux points d'appui, des finances aisées et des débouchés sûrs, en d'autres termes les moyens de produire et les moyens d'écouler. On a vu quelles sommes représentent à Essen les blocs déposés dans les halles d'attente; il s'agissait de supporter sans gêne l'avance de ces sommes, il s'agissait en outre d'y rentrer avec profit par la voie la plus naturelle, le débit. Quant au premier point M. Krupp n'avait que l'ambarass du choix. Essen était connue et déjà en crédit: rien de plus aisé que de la constituer sous la forme la plus familière aux entrepreneurs d'industries, une commandite avec un capital d'actions et au besoin d'obligations; même il eût pu, ce que arrive souvent, en amortir une partie à son profit personnel, tout en gardant la gérance avec des droits et une quotité d'intérêts déterminés. M. Krupp ne fit pas de ces calculs; il voulut rester maître chez lui, n'avoir de comptes à rendre qu'à lui-même; il ne se sentait vraiment fort qu'à la condition d'être libre. En cela comme en tout, il obéit à son esprit réfléchi. Ce cortège d'actionnaires lui paraissait être une charge et un embarras sans compensation. Comme rouage consultatif, il n'y avait que de médiocres effets à en attendre; comme expédient financier, il y découvrirait de graves inconvénients. Ce temps d'arrêt annuel, imposé à une usine, avec obligation d'en distribuer les bénéfices, lui semblait surtout contraire au régime qu'il avait introduit dans sa comptabilité. Essen capitalisait en réalité ses profits, et, après avoir payé ses dettes, employait le reste à des travaux neufs. Ainsi rien de ce qui se gagnait dans l'établissement ne s'en détournait, qui ne concourût à en développer les proportions et à en accroître les ressources.

Sur cette donnée, M. Krupp prit un parti auquel il n'a plus dérogé: il se promit de ne point recevoir de fonds qui donneraient contre lui d'autres droits que le service des intérêts et le remboursement du principal à l'échéance. Le mode de comptabilité consistait dans l'ouverture de comptes courans. Dans ces termes, jamais les fonds ne lui ont manqué; ils affluaient dès le début, et plus tard les offres devinrent telles qu'il fallut s'inscrire pour être admis. Vingt bailleurs pour un se présentaient au fur et à mesure des remboursements, comme cela se voit pour les dépôts en usage dans la fabrique lyonnaise. Essen échappait ainsi aux servitudes inséparables d'une association de capitaux dont le moindre écueil est, à raison de la dispersion des titres, de n'intéresser personne à force d'intéresser tout le monde, et de n'être pour les porteurs qu'une propriété de passage. M. Krupp n'eût pas vu sans rougir Essen en butte à ces spéculations et livrée au marché des valeurs. C'était son œuvre, il voulait qu'elle restât forte, à l'abri de tout contact énervant, et ressentait pour elle les délicatesses de la paternité; il entendait surtout la conduire à sa guise, et pour cela en éloigna la pire espèce d'embaucheurs, les manieurs d'argent. En dehors d'eux, malgré eux, il eut tous les millions dont il

avait besoin, sans qu'il lui en coûtât un seul de ses droits, et ce ne fut pas son moindre tour de force.

Il eut autant de bonheur pour l'autre point d'appui qu'il cherchait : les débouchés. Ce n'était pas non plus une petite besogne. Malgré la bonté de ses produits, l'usine d'Essen a contre elle l'éloignement où elle se trouve de plusieurs grands marchés de l'Europe. Cantonnée dans un coin de l'Allemagne du nord, elle n'est sur le chemin d'aucune des grandes puissances centrales ou méridionales. Sauf la Prusse, elle n'a point de clients à ses portes, et bon gré mal gré force lui est de les aller trouver au loin. En outre la recherche du débouché n'est pas des plus simples : il y a là même pour des objets qui ne le comportent guère, des vogues, des engouemens qu'il faut prévoir, saisir à temps pour ne pas faire fausse route; il y a aussi des besoins d'urgence qui veulent être satisfaits avant tous les autres, et qui donneront de l'emploi à tous les ateliers montés à leur intention. Ce sera tantôt les chemins de fer, tantôt les bâtimens à cuirasses, plus souvent les grosses œuvres des machines marines ou les grands appareils hydrauliques. Est-on enfin fixé sur l'objet, viennent les détails. Que de plans, que d'épures il y aura à échanger avant d'être d'accord sur les organes définitifs d'une machine, surtout quand le modèle en est mis au chantier pour la première fois !

Essen n'est restée au-dessous d'aucune de ces difficultés. Il est peu de grosses pièces, on peut dire dans tous les genres, qui n'y aient été exécutées : autant d'essais, autant de succès. L'acier fondu n'a failli à aucune des destinations qu'on lui a données. Cher, il l'a été quelquefois, il l'est encore souvent, jamais il n'a été défectueux. On ne peut pas toujours l'employer faute de convenance dans les prix ; quand on l'emploie, on trouve presque toujours des compensations à la cherté dans les services qu'on en tire. Dans bien des cas, il est impossible de s'en passer, notamment pour les machines ou pièces de machines sujettes à une grande fatigue. Essen est alors la forge par excellence. Nulle part les bandages de roues de locomotives ne sont mieux traités, et, mis à l'épreuve, n'offrent plus de résistance à l'écrasement. Essen n'a pas moins réussi dans les roues pleines en acier fondu ; on les y coule d'un seul coup et d'une façon tellement sûre qu'il n'est besoin ni de les tourner, ni de les aléser. Telles qu'elles sortent du moule, elles sont prêtes à être employées, ce qui supprime toute soudure, tout lien, et diminue par conséquent les chances d'accident et de rupture. L'acier fondu a suppléé également le fer pour les essieux droits et coudés, pour les arbres de couche des machines à vapeur, les cylindres des laminoirs, les cuirasses des bâtimens de guerre, les rails à poser dans le croisement des voies. Toutes ces applications nouvelles, chaque jour mieux vérifiées et se consolidant par les résultats, ont amené aux forges d'Essen des clients obligés, et ainsi s'est créé le plus naturellement du monde ce que M. Krupp cherchait

dès le commencement, le débouché. La recette a été simple, quelques efforts servis par la supériorité des produits.

La plupart des travaux qu'on vient de citer et surtout les arbres de couche, portent sur des lingots de 110,000 livres et de 6 pieds de diamètre. Le traitement de telles masses est un spectacle plein d'émotions. Avec les anciens appareils, il eût fallu, pour les ébranler, une centaine d'hommes agissant sur une grande pince à barres transversales servant de levier, et à chaque effort eût été du bruit et des cris comme accompagnement obligé de la manœuvre. Avec le marteau-pilon, plus de ces cohues ; l'équipe n'est que de douze ouvriers, l'effort est à peine visible, le silence et le sang-froid font place à l'agitation. A l'ouverture du four, devant cette masse incandescente, la poignée d'hommes semble même en disproportion avec la tâche à remplir. Involontairement on se prend à douter qu'elle en vienne à bout. Cependant, par une impulsion à peine perceptible, les mouvemens se succèdent. Au moyen de chaînes fixées à un treuil ou descendant d'une grue qui domine le champ de manœuvre, le chariot et le lingot sont tirés du four ; on met à ce dernier un collier et des liens en fer qui l'assujettissent, on le balance dans l'espace, et par un dernier tour de grue on le couche sur l'enclume comme un vaincu. Mécaniquement encore, on le retourne pour bien juger où et comment on le frappera ; alors seulement le traitement commence. Les coups, en se succédant, font vibrer et trembler le sol, les murs, les toitures, tandis que la petite équipe, reculant ou avançant ses chaînes, faisant agir ses poulies, tourne et retourne la pièce sans une grande dépense de force ; les évolutions mécaniques y ont largement suppléé.

Peu d'usines, on le voit, sont en position de mener les grands travaux de forge aussi vite et aussi bien qu'Essen, et il n'en est aucune qui ait poussé aussi loin le luxe des instruments de précision, c'est presque de la prodigalité. Ces marteaux-pilons, d'une construction si coûteuse et qu'ailleurs on ne voit que par unités ou à un petit nombre d'exemplaires, à Essen sont le meuble presque banal de tout atelier. On en compte plus de cinquante de toutes les grosseurs, depuis dix tonnes jusqu'à vingt, tous destinés à un service de martelage. Il en est de même des laminoirs, des presses hydrauliques, des machines à dresser, percer, tailler, aléser, tourner, façonner l'acier. Point de détail qui n'ait ses machines, toutes exécutées, quelques-unes inventées dans l'usine. On conçoit l'orgueil du maître quand il passe en revue ce magnifique assortiment et en donne le spectacle à quelques curieux. Parmi ces instrumens, il en est un qui est pour ainsi dire le juge du travail des autres : c'est une machine d'origine anglaise qui sert à essayer les qualités de l'acier quant à la cohésion ; chaque fabrication lui livre un fragment dont on fait un boulon qui est soumis à l'action de la machine. L'épreuve a lieu. La machine mesure la résistance du boulon à l'arrachement, à l'écrasement et à la torsion ;

ces différentes résistances sont notées, et M. Krupp connaît ainsi, pièce à pièce, la force du métal qu'il emploie. Il en est de même de la composition chimique et des propriétés des aciers. A chaque fourniture presque à chaque lingot, on enlève un échantillon qui est attaqué par toute sorte d'agens appropriés, à chaud, à froid, seuls ou en présence d'autres agens neutres ou actifs. On regarde attentivement si les molécules sont assez denses pour résister à l'action des acides, et si quelque fissure ne se trahit pas sous l'influence des réactifs. Point de pièce importante qui ne passe par ce contrôle du laboratoire.

On conçoit qu'un établissement de cet ordre ne marche pas sans que beaucoup d'intelligences y concourent. L'armée dont M. Krupp est le général en chef a des cadres, et des cadres d'élite. Ces fondeurs, forgerons, mécaniciens, potiers, sont sous les ordres d'une cinquantaine d'ingénieurs, de chimistes et d'officiers choisis parmi les plus renommés de l'Allemagne. La division commerciale comprend un même nombre d'employés, sans compter les représentans que la maison Krupp a établis dans les principales villes de l'Europe. Le choix de ces représentans a été pour elle une grande affaire, l'instrument de la notoriété, le nerf de la vente. Avant la période de vogue, elle leur a dû beaucoup : ils poussaient aux essais, répandaient les échantillons, avaient à faire sur un métal peu connu l'éducation d'un public rebelle aux nouveautés. On a calculé que depuis 1827, date des débuts d'Essen, débuts modestes dont à peine on ose citer le chiffre, l'accroissement de production de la fabrique d'acier fondu a été régulièrement d'un tiers tous les ans, excepté en 1848 : en 1865, la production a doublé ; il est à croire que dans ces dernières années la proportion a été plus considérable encore. Pour l'ensemble du travail, M. Samuelson citait en 1868, 60,000 tonnes d'acier fondu. M. Turgan en 1865 56 millions de livre (28,000 tonnes), représentant une valeur de 35 millions de francs ; en bâtimens et en machines l'usine a déjà absorbé plus de 50 millions de francs. Quand à la valeur effective, M. Krupp n'a pas à s'en occuper ; on a vu qu'il en est seul propriétaire.

Dans le prix de vente, il y a beaucoup d'arbitraire. Les articles les plus réguliers, comme les rails, ne coûtent que 5 sols par livre ou cinq cents francs par tonne ; mais ici l'acier fondu rencontre la concurrence d'une autre découverte, l'acier Bessemer, qui fournit des produits moins sûrs mais de moitié moins chers. Les bandages de roues, qui exigent un plus grand degré de résistance et auxquels l'acier Bessemer ne peut pas régulièrement suffire, coûtent à Essen, 1,150 francs la tonne. Au-dessus, il n'y a guère que quelques cylindres pour les lamineurs d'or et d'argent, les estampeurs de maillechort, dont le prix est illimité, et aussi toutes les pièces qui concernent l'artillerie ; des boulets qui valent 400 francs les 200 livres, et enfin le canon, dont le prix s'élève jusqu'à 4 francs et demi la livre ou 9,000 francs la tonne. C'est que la perte est considérable : deux tiers du poids du lingot primitif, quelque fois plus ; en outre le travail mécanique demande des outils, des hommes, des moyens de manœuvre, une installation fort chère et, pour les gros calibres, une stagnation de capital qui souvent dépasse une année...

A MA MERE
SUR UNE TRESSE BLONDE.

POEME ELEGIAQUE.

Je l'embrasse à genoux, ô pauvre tresse blonde !
Précieux souvenir, gage d'un tendre amour,
Seul trésor que ma mère, en partant de ce monde,
Laisa dans ses adieux à son enfant d'un jour !

Car elle est morte, hélas ! en me donnant la vie...
Je ne l'ai pas connue—et c'est là ma douleur—
Et sévère pour moi, Dieu, qui me l'a ravie,
Au front du nouveau-né mit le sceau du malheur.

Pourquoi me laisser seul ici-bas, o ma mère,
Pourquoi ne pas me prendre en ton vol triomphant ?
Me placer sur ton cœur, en quittant cette terre,
Et dans tes bras fermés emporter ton enfant...

Ainsi Dieu l'a permis—sa volonté soit faite—
Lui, qui sonde les reins, a vu mon cœur saigner ;
Il sait par quel effort j'ai pu courber ma tête...
Mais je me suis soumis... je dois me résigner !

Un jour—il est bien loin—j'avais neuf ans à peine,
Ennuyé d'être seul, fatigué de mes jeux,
Je trouvai... suretant... certain coffret d'ébène,
D'où ma main retira la natte aux doux cheveux.

Pour la première fois je voyais cette tresse,
Alors je fus saisi... je m'arrêtai songeur.....
J'éprouvai je ne sais quelle vague tristesse...
Et le sang de ma joue afflua vers mon cœur.

Soudain, dans mon esprit—expliquez ce mystère—
Comme un trait lumineux jaillit, pour m'éclairer ;
Quelle chose me dit : cela vient de ta mère...
Et brisé de sanglots... je me pris à pleurer...

Je compris, tout à coup, et malgré mon jeune âge :
Et l'absence, et le vide... et le mot d'orphelin ;...
Et, comme on voit le ciel s'assombrir sous l'orage,
L'obscurité se fit sur mon riant matin.

Dès ce jour commença cette mélancolie,
Qui fait pencher ma tête, et voile mon regard :
Tristesse que les ans n'ont jamais affaiblie,
Et qui pourra se lire... aux rides du vieillard.

Dès ce jour—bien souvent—j'allai seul, en cachette,
Goûter l'amer plaisir de ma peine secrète,
Glissant à pas furtifs, vers es nouveau trésor,
Revoir et contempler la tresse aux cheveux d'or.

Oh ! que d'heures, ainsi, près d'elle j'ai passées,
Immobile, attendri, silencieux, rêveur...
Il me venait alors les plus douces pensées...
Et quand je la quittais je me sentais meilleur..

C'est là, qu'un soir, plongé dans ma douleur muette,
Sous un souffle inconnu qui me fit tressaillir,
Je sentis s'éveiller mon âme de poète,
Et vis, baigné de pleurs, mon premier vers fleurir.

A toi donc ce poème, ô mère, ô sainte femme,
Et tout ce que tu mis de poésie en moi !
Amour, foi, sentiment, honneur, lumière, et flamme,
Tout ce que j'ai de bon... je l'ai reçu de toi !

Puisse mon chant plaintif, en éveillant ta cendre,
Dans le fond de la tombe aller te réjouir,
Murmurant—qu'à jamais ton fils pieux et tendre,
Comme un culte sacré... garde ton souvenir !

Je t'embrasse à genoux, ô pauvre tresse blonde !
Précieux souvenir, gage d'un tendre amour,
Seul trésor que ma mère, en partant de ce monde,
Laisa dans ses adieux à son enfant d'un jour !

Que je te presse encor, sur mes lèvres avides...
Cherchant partout la place où s'égarèrent ses doigts ;
Retrouvant, en tes plis, de mes larmes humides,
Une vague senteur des parfums d'autrefois !

Car c'est là, voyez-vous, tout ce qui me vient d'elle ;
Je n'ai rien autre hélas !—le reste est dispersé—
Rien, pas même un portrait que le temps de son aile
Ait dans sa course impie aux trois quarts effacé.

Mais on m'a tant de fois raconté son visage,
Peint sa taille et son port, dit son geste et sa voix,
Que je puis en tracer une fidèle image,
Et telle, qu'en mes nuits, par moments je la vois.

Dans mes rêves, souvent, elle vient... elle passe...
Blonde, grande, timide et pleine de douceur,
Frêle, mélancolique, et touchante en sa grâce,
Avec l'air charmant que donne la pâleur,

Et chaque fois qu'ainsi m'apparaît la chère ombre,
Perçant l'obscurité d'un sillon lumineux,
Mon matin est moins triste, et mon jour est moins sombre
Et je vois m'arriver quelque chose d'heureux.

Elle allait, ici-bas, loin des sentiers du monde,
Humble, cachant sa vie, inclinée au devoir,
Pour raffermir encor sa piété profonde,
Tournant son âme au ciel, et vers Dieu son espoir.

Elle était simple, affable, et rêveuse et craintive,
Ne croyant pas au mal, et ne sachant qu'aimer,
Tendre, sensible enfin comme une sensitive,
Qu'une abeille effarouche et fait se refermer

Sa bonté se voyait à travers son sourire ;
Et, riche de vertus, elle faisait le bien :
Les malheureux, jadis, ont seuls pu le redire ;
Ce qu'une main donnait—l'autre n'en savait rien.

—Maintenant, par la femme, appréciez la mère !—
Pour moi, devant le sort, je reste confondu...
En contemplant, penché sur ma souffrance amère,
Tout ce que j'avais là... tout ce que j'ai perdu...

Pauvre femme !—J'ai su cette navrante histoire—
Et ses derniers moments m'ont été racontés ;
J'ai gravé dans mon cœur, comme dans ma mémoire,
Tous ces tristes détails, bien souvent répétés—

On m'a dit, qu'à l'instant qui suivit ma naissance,
Elle sentit ses yeux tout à coup s'obscurcir...
Et, prise de vertige... entrant en défaillance...
Elle comprit bientôt qu'il lui fallait mourir...
Elle s'y prépara, résignée et chrétienne,
Peu surprise—ayant eu de noirs pressentiments—

Et confiante au ciel, elle resta sereine,
Pour consoler chacun, oubliant ses tourments.—
Sa souffrance, pourtant, de pleurs était suivie...

Tant l'amour maternel allait au nouveau-né ;
Puis, elle se prenait à regretter la vie...
En pensant au berceau par elle abandonné...

Le soir du lendemain, pâle, faible, amaigrie,
Elle appela mon père, et lui prenant la main,
Elle lui dit ces mots, d'une voix attendrie !

" Adieu—je vais partir—je le sens—c'est la fin—

" Car j'ai froid... et mes yeux se troublent davantage...

" Je te laisse l'enfant—il sera ton soutien—

" Aime-le—prend-en soin—rend-le bon—fais-le sage ;

" Qu'il craigne le Seigneur, et pratique le bien—

" Déjà nous séparer—Oh ! la mort est amère...

" Je le quitte à regret, enfant trop malheureux—

" Mais souvent, entends-tu, parle-lui de sa mère—

" Et puis... je veillerai sur lui du haut des cieux !

" Quand je ne serai plus... coupe, ici... cette tresse,

" Ne t'en sépare pas—garde-la pour l'enfant—

" Elle est pour lui, vois-tu.—Fais-m'en bien la promesse ;

" Tu la lui donneras lorsqu'il sera plus grand—

" C'est là... mon souvenir à ce cher petit être,—

" Qui lui dira plus tard, lui parlant d'aujourd'hui,

" Que celle qui l'aimait, et qu'il n'a pu connaître,

" En ses derniers moments pensait du moins à lui....

Comme elle s'arrêtait, pour reprendre courage,

Un étrange frisson sur son corps vint courir...

Une froide sueur inonda son visage...

Elle se recueillit... sentant la mort venir—

Et soudain, rappelant sa force chancelante,
Dans un suprême effort, soulevée à demi,

Elle continua, d'une voix faible et lente :

" Il lui reste un bon père !—Adieu mon pauvre ami...

" Ecoute—un mot encore, une dernière grâce—

" Apporte-moi l'enfant—allons ne pleure pas—

" Donne—je le tiendrai—donne que je l'embrasse—

" Viens là—je n'y vois plus—place-le dans mes bras.

.....

Alors, elle étendit ses mains déjà glacées...

Me reçut doucement... m'attira sur son cœur...

Resta quelques instants perdue en ses pensées...

Sans doute, offrant à Dieu, sa dernière douleur !

Puis, elle me bénit d'une voix défaillante,
Sur sa joue enfiévrée une larme coula...

Elle chercha mon front d'une lèvres tremblante...

Et, dans ce doux baiser.... son âme s'envola !

Je t'embrasse en pleurant, ô pauvre tresse blonde !

Précieux souvenir, gage d'un tendre amour,
Seul trésor que ma mère, en partant de ce monde,

Laisa dans ses adieux à son enfant d'un jour !

LA LOCOMOTIVE DANS LE FAR-WEST.

POÈME.

Dans une plaine immense, aride, desséchée,
Couverte d'herbe haute à la tige penchée,
Le soleil verse à flots ses rayons dévorants ;
L'immobilité morne apparaît souveraine
Dans ce vaste désert que doit fouler à peine
le talon voyageur des sauvages errants.

Pas un oiseau dans l'air et pas un bruit dans
l'herbe.
Cependant l'homme est là, l'homme puissant,
superbe,
L'homme énergique et fort, au front pensif et
fier,
L'homme libre, affranchi de toute servitude.
Il a laissé, venant dans cette solitude,
Pour marquer son passage, une trace de fer.

Là, sur le sol, dans l'herbe, en apparence frères,
Deux longs rubans de fer reposent, parallèles ;
D'un bout de l'horizon à l'autre ils vont sans
fin ;
Et, sur le fer poli que le soleil caresse,
" Quelques serpents lassés roulent " avec
paresse,
Leurs anneaux éclatants et gonflés de venin.

Un frémissement sourd, à peine perceptible,
A fait trembler le sol. D'abord presque
insensible,
Il augmente, il approche. On dirait un torrent
Dont une longue pluie a fait rompre la digue :
Pourtant le temps est pur, et le soleil prodigue,
Sans un nuage au ciel, décline à l'occident.

Ce n'est pas un torrent, c'est l'homme.—La
prairie
Frémit d'un sifflement qui semble, en sa furie,
Vibrer aux lèvres d'un Titan ;
Et, dans un tourbillon de bruit et de fumée,
Passe une masse ardente et sonore, animée
D'un souffle énorme d'ouragan.

C'est un être impossible et vivant qui bondit,
Qui s'élançe en avant, et qui hurle, et qui fuit,
Et dont le souffle gronde et râle ;
Dont la griffe est d'acier, et le torse d'airain,
Et qui porte à ses flancs de fer un être humain,
Au visage sombre, au front pâle.

Cet homme fait mouvoir, d'un signe de sa
main,
Ce monstre de métal ; son geste souverain
Produit la force de mille hommes ;
Et le désert vaincu contemple avec stupeur
Ce passant, qu'enveloppe un voile de vapeur,
Pailleté de rouges atomes.

Mais le désert vaincu ne se rend pas ainsi.
La solitude fait appel à l'infini ;
Et les forces et la matière
S'unissent pour briser ce vainqueur insolent,
Qui maîtrise la flamme, et passe fier, levant
Du sein du feu sa tête altière.

Le désert se recueille et se tait ; le ciel bleu
S'enpourpre ; l'infini, pour combattre le feu,
Comme arme, a choisi l'incendie ;
" Et l'incendie, au loin promenant sa fureur,"
S'approche rugissant, étincelant, vainqueur,
Étreignant la plaine rouge.

L'homme, hésitant, va fuir ; mais la flamme
a grandi,
Farouche, et ne veut pas lâcher sa proie ainsi.
De tous côtés le feu s'allume ;
En un rideau de feu l'horizon est changé :
Partout autour de lui son œil découragé
Trouve une fournaise qui fume.

Non ! l'homme luttera tant qu'il sera vivant ;
Il ne peut fuir. FORWARD ! en avant ! en avant !
Dragon de flamme, ouvre ton aile ;
Étreins le rail de fer de ta griffe d'acier,
Et, si tu dois plier, avant que de plier,
Il faut dépasser l'hirondelle.

Et l'homme fait un geste, et le monstre obéit ;
Il part, et le désert se déroule et s'enfuit
Au vent de sa course rapide.
Il vole où l'incendie est maître souverain,
Il approche, il y touche ; il plonge, surhumain,
Au sein de cette mer torride.

Intrépide, il s'élançe au feu le plus ardent,
Et voilà que le feu se dresse, et que le vent,
Le vent, de sa course insensée,
Tord en sautées arceaux la flamme qui rugit ;
Et l'homme va, foulant le rail qu'elle rougit,
Sous cette coupole embrasée.

Il va ! le feu recule et s'écarte en grondant ;
Quelquefois la vapeur jette son cri strident ;
Sa respiration siffle dans sa poitrine.
Pâle, le front baigné d'une ardente sueur,
Les yeux fixes, rougis par la sombre lueur,
Il va, courbé sur sa machine.

Le vent, âpre et brûlant, siffle dans ses
cheveux.
Sans cesse accélérant son vol vertigineux,
Il jette en proie à l'incendie
Ses vêtements brûlés, déchirés, en lambeaux.
Ainsi tombent, haillons glorieux, les dra-
peaux
Dont l'étoffe au feu s'est noircie.

L'incendie à la fin jette son dernier râle ;
L'homme sent un air pur qui vient frapper
son front,
Le feu vaincu se perd dans le désert profond,
Et l'étoile du soir brille, sereine et pâle.

Et l'homme, qui triomphe, essuyant son front
noir,
Calme, croisant ses bras sur sa poitrine nue,
Se demande, rêveur, quelle force inconnue,
Où la flamme a passé, met le calme du soir.

LES PETITES ECOLES ET LE VENERABLE DE LA SALLE AU XVII^e. SIECLE A PARIS.

L'enseignement populaire est une création de l'Eglise. Elle seule a aimé le peuple, s'est occupée de lui, a cherché avec une sollicitude maternelle à le tirer de son ignorance, et lui a enseigné la doctrine chrétienne, qui est la première des sciences, et les autres par surcroît. Les origines des petites écoles de Paris sont obscures. Ces humbles institutions échappent aux regards de l'histoire, et ce n'est guère que par quelques renseignements éparpillés dans les chroniques qu'on peut reconstituer leur passé. Cependant, il est aisé de prouver qu'elles prirent naissance autour de Notre Dame. Si haut que l'on remonte dans le cours des siècles, on trouve une école près de l'église épiscopale de Paris. Elle existait déjà en 557, au temps de saint Germain. Les enfants y apprenaient la lecture et le chant; et dès la fin du sixième siècle, elle avait une organisation constituée. L'évêque l'avait fondée, des chanoines la tenaient; et l'un d'eux, le grand-chantre, en avait en cette qualité la direction. Originellement, elle était destinée à former des enfants à la lecture et au chant ecclésiastique pour les besoins du culte. L'Eglise ne repoussait personne.

Paris n'était pas grand alors, il ne s'étendait guère au-delà de la cité; et pour tous les enfants de cette ville, l'école de Notre Dame pouvait suffire. Mais à mesure que la ville s'agrandit, il devint nécessaire de fonder des écoles nouvelles. Elles s'établirent près des églises à l'imitation de celle de Notre-Dame. Chaque collégiale, chaque abbaye voulut avoir la sienne. Puis, suivant toute vraisemblance, des écoles tenues par des maîtres et des maîtresses laïques furent ouvertes à titre de supplément dans les divers quartiers.

Il était même d'usage d'admettre à ces écoles d'enfants de chœur des enfants qui y venaient dans le seul but de recevoir de l'instruction. (1).

En l'an 1292, dans le rôle de la taille imposée par Philippe le Bel à tous les habitants de Paris, figurent onze maîtres d'école et une maîtresse. Il y en a deux sur la paroisse Saint-Germain, trois sur la paroisse Saint-Hippolyte, deux sur la paroisse Saint-Merri, deux sur la paroisse Saint-Jean-en-Grève, les autres sur les paroisses Saint-Nicolas des Champs, Saint-Jacques, Sainte-Geneviève, Saint-Len, Saint-Gilles. L'impôt qui les frappe est du cinquantième de leurs revenus, et leurs revenus sont bien différents. Car les uns sont taxés à 12 sous, d'autres à 2 sous et quelques-uns à 12 deniers seulement. Parmi eux, il n'y a que deux clercs; les

(1) Registres du Chapitre 16 nov. 1545.

autres sont laïques. Mais dans l'énumération de ces écoles, celles qui existaient dans les églises mêmes n'étaient pas comprises; et il les faut ajouter pour se rendre compte de l'état de l'instruction populaire à Paris à cette époque.

Un siècle plus tard, le chantre réunit dans une assemblée les maîtres d'école de la ville; ils sont au nombre de soixante-trois, dont quarante-et-un maîtres et vingt-deux maîtresses. Au milieu du quinzième siècle, le nombre des écoles peut s'élever à cent; le nombre des écoliers, à mille environ. A la fin du seizième siècle, le chantre Claude Joly évalue le nombre des maîtres et des maîtresses à cinq cents.

En résumé, au commencement du dix-septième siècle, la ville de Paris avec ses 43 paroisses était divisée pour l'instruction primaire en 147 quartiers, dont chacun avait généralement une école de garçons et une école de filles, ce qui en eût porté le nombre à 334. La seule paroisse Saint-Sulpice, qui n'était pas beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, contenait 17 quartiers, c'est-à-dire 34 écoles. Mais il y avait en outre des écoles de charité à peu près dans toutes les paroisses, c'est-à-dire une centaine pour la ville, des maîtres de pension dont il serait difficile de préciser le nombre, des maîtres écrivains, et enfin tous les établissements qui relevaient de l'Université.

L'Eglise ne s'était pas contentée de fonder des écoles, elle avait organisé et réglementé l'enseignement. Les statuts les plus anciens que l'on possède sont de l'an 1357. Ils n'étaient que la rédaction d'usages antérieurs; car, en ce temps, on n'improvisait pas de règlements, et les lois n'étaient que des coutumes écrites. Il est même probable que tous ces usages se formèrent peu à peu. L'histoire se compose d'une multitude de faits successifs et de gradation insensible; mais l'historien pour aider la mémoire, est obligé de la couper en périodes et de faire ressortir certaines dates.

Les statuts de 1357 étaient écrits en latin, à cette date, sur un vieux livre de la chantrerie. Il y en avait aussi une rédaction française en 22 articles, postérieure probablement, mais aussi très-ancienne. En 1380, le chantre Guillaume de Salvarville réunit dans la grande salle de sa maison une assemblée composée de quarante-et-un maîtres des écoles de grammaire de Paris, respectables, prudentes et discrètes personnes, tant clercs que laïques et dont plusieurs étaient maîtres-ès-arts, et les maîtresses d'écoles, honnêtes femmes de bonne vie et mœurs; il leur donna lecture de ces statuts, leur fit jurer de les observer et le notaire apostolique, appelé à cet effet, les inscrivit tout au long dans son procès-verbal avec les noms des assistants.

Ces statuts s'appliquèrent à peu près sans modification durant le quinzième et le seizième siècle. En 1626, le chantre Guillaume Ruellé les renouvela en les complétant, mais sans les modifier notablement. En ce temps-là,

les lois avaient longue durée et on ne les changeait pas sans de graves motifs. Le but du chantre était de rétablir l'ancienne discipline, attendu "que plusieurs abus et désordres s'étaient insensiblement glissés en l'exercice des dites écoles au grand préjudice de la bonne éducation de la petite jeunesse, et de son instruction tant en la piété et doctrine chrétienne que principes de bonnes lettres." En 1659, le chantre Michel le Masle les publia de nouveau sous son nom. Ses successeurs les renouvelèrent en leurs synodes en y ajoutant toujours quelques interprétations. Enfin le chantre Dorsanne réunit toutes ces décisions diverses en un règlement général qu'il fit homologuer par le Parlement le 24 mars 1725, et qui resta la loi des petites écoles tant qu'elles furent sous l'autorité des chantres. Mais les principes généraux des statuts de 1357 n'avaient pas varié.

Si l'on étudie l'esprit de ces règles, on voit qu'elles ont uniquement pour but d'assurer la bonne tenue des écoles, la capacité, la moralité et l'assiduité des maîtres, d'entretenir entre eux la charité, d'empêcher la concurrence et de veiller à ce que les enfants réunis par petits groupes reçoivent de bonnes leçons.

Le maître s'engageait à remplir fidèlement sa fonction et à instruire avec soin les enfants dans les lettres, les bonnes mœurs, et les bons exemples. Il promettait d'honorer le chantre de l'église de Paris, de lui obéir dans tout ce qui regardait le gouvernement des écoles, et de respecter en tout les droits de la chanterie.

Le maître ne devait point chercher à ravir des enfants à ses collègues. Il ne devait pas accepter des enfants de leurs écoles sans leur permission. Il ne devait point les diffamer, mais seulement les dénoncer au chantre s'ils avaient commis quelque méfait.

Le maître devait tenir lui-même son école. Il ne pouvait ni l'affermir, ni prendre d'associé, mais seulement un sous-maître ; et dans ce cas, il ne devait pas l'accepter venant d'une école proche de la sienne.

Les procureurs près les tribunaux, les chapelains, les bénéficiers ne pouvaient tenir d'écoles.

Les maîtres devaient entre eux vivre en paix. Tout sujet de conflit né à propos d'une école devait être porté devant le chantre, sous peine de retrait de la permission de tenir école.

Personne ne devait enseigner la grammaire, s'il n'était bon grammairien.

Les maîtres et les maîtresses devaient observer les prescriptions de la commission qui leur était donnée pour le nombre et le sexe des enfants et pour la nature des livres par eux employés.

Aucun d'eux ne devait recevoir plus d'enfants qu'il ne lui était permis, sinon le chantre retenait le surplus des rétributions scolaires.

Ils devaient être assidus à leurs écoles ; et les jours fériés, ils ne pou-

vaient s'absenter sans une permission du chantre et sans mettre un moniteur à leur place.

Un des points sur lesquels les statuts insistent le plus, c'est la séparation des sexes. Les maîtres d'école ne peuvent recevoir de petites filles, les maîtresses ne peuvent recevoir de petits garçons, sans une permission expresse du chantre. Ce mélange des enfants de sexe différent dans une même classe donnait lieu sans doute à beaucoup d'abus, car on y revient sans cesse. La défense est faite dans les statuts de 1357, renouvelée dans le règlement de 1626. En 1628, un arrêt du Parlement la confirme. En 1633, dans un synode, le chantre M. Le Masle la rappelle encore. En 1641, l'archevêque Mgr de Condy juge nécessaire, à cause des désordres qui lui ont été signalés, de faire un mandement à ce sujet. En 1655, le chantre M. Le Masle rend une sentence qui fortifie la prohibition de peines très-sévères. En 1666, le chantre M. Ameline renouvelle la défense ; et, en même temps, l'archevêque, Mgr Péréfixe, publie un nouveau mandement. L'interdiction n'est levée que dans les campagnes, où il n'y a pas assez d'enfants pour établir une école de chaque sexe. Le même maître peut alors recevoir les filles et les garçons, mais à des heures différentes.

Le chantre nommait les maîtres et les maîtresses à la tenue des écoles. Il le faisait à la Nativité de saint Jean-Baptiste, ou au surlendemain de Noël. et pour un an seulement. Pour obtenir une permission, les maîtres n'avaient, à l'origine du moins, rien à payer ni à promettre. Il leur était défendu de se faire donner de l'argent pour procurer une école à un autre ni de stipuler à cet égard aucun marché. Celui qui voulait prendre un sous-maître devait d'abord le présenter au chantre et le faire accepter par lui.

La direction des écoles ne constituait ni des commissions ni des offices ; ce que l'on appellerait aujourd'hui des fonctions publiques ou des charges. Les lettres de maîtrises étaient toujours révocables et ne conféraient sur les écoles établies ni droit de propriété, ni droit de désignation du successeur. Chaque année, au jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, les maîtres et les maîtresses rapportaient leurs lettres qui étaient renouvelées si, durant l'année, aucun abus ne s'était glissé dans leur école et que leur enseignement n'eût donné lieu à aucune plainte. Le chantre procédait comme procède aujourd'hui le ministre qui nomme ou destitue à son gré les instituteurs. Il y avait seulement cette différence qu'un sentiment très-paternel animait cette administration ; et que tout ce qui rappelle la bureaucratie d'aujourd'hui y faisait complètement défaut.

Des individus qui n'offraient aucune garantie cherchaient à échapper à la juridiction du chantre et à ouvrir des écoles soustraites à toute surveillance. Ils s'établissaient de préférence dans des lieux écartés, afin d'être moins facilement découverts, d'où leurs maisons portaient le nom

d'écoles buissonnières. On comprend tout ce que cet enseignement clandestin offrait de danger sous le rapport de la foi, de la science ou des mœurs. Dès cette époque, les charlatans ne se faisaient pas faute d'attirer le public par de pompeuses promesses. Celui-ci se flattait d'enseigner en trois mois le grec et le latin dont il ne savait pas le premier mot. Cet autre distribuait des prospectus et enseignait à lui seul la grammaire, la rhétorique, la philosophie, les mathématiques, la théologie, la jurisprudence, la médecine, la mécanique, la fortification, la géographie, le blason, l'astronomie, la chronologie, le droit romain, le droit canon, la coutume, les ordonnances et les principes hébraïques.

Ce maître possédait au moins la science de la réclame ; et de nos jours, elle n'a guère été poussée plus loin. Le chantre intervint. Il fit défense aux maîtres d'enseigner, même avec la science d'autrui, ce qu'ils ne savaient point, et d'afficher ce qu'ils prétendaient montrer. L'enseignement ne devait pas être une entreprise. Enfin, partout il poursuivit les écoles clandestines. Le Parlement le secouda dans cette recherche, et de nombreux arrêts condamnèrent les récalcitrants. Des arrêts de 1628, de 1632 de 1665, consacrent l'autorité exclusive et souveraine du chantre sur les petites écoles. Les maîtres ès-arts eux-mêmes ne peuvent en ouvrir sans sa permission. Tous les différends doivent être portés devant lui ; et le prévôt de Paris ayant voulu intervenir, sa sentence est cassée. Le chantre de Notre-Dame a juridiction sur les écoles de Paris, des faubourgs et de la banlieue ; et partout ailleurs, elles relèvent des curés.

Le grand-chantre, et en son absence le chapitre, exerçait sur les écoles une autorité souveraine. Non-seulement il instituait les écoles, mais nul ne pouvait en ouvrir sans son consentement. Il nommait les maîtres, examinait leur capacité, leur délivrait des brevets, les révoquait. Il visitait les écoles, veillait à ce que les règlements y fussent observés, prononçait des amendes contre les récalcitrants. Tous les ans il appelait les maîtres devant lui, tenait un synode pour leur faire les observations nécessaires, et leur inculquer l'esprit de leur profession. Toutes les contestations relatives aux écoles étaient portées devant lui. L'autorité du grand chantre était une émanation du pouvoir du chapitre, lequel à son tour le tenait de l'archevêque. Le chapitre possédait une autorité supérieure, qui engendrait, remplaçait et contenait celle du chantre. En cas de vacance de la chantrerie, le chapitre exerçait ses fonctions, nommait et révoquait les maîtres d'école à sa place. Si le chantre se rendait coupable de déni de justice envers les maîtres, le Parlement renvoyait l'affaire au chapitre. Enfin, le chancelier du chapitre, qui en était le premier dignitaire, eut pendant longtemps la collation des écoles dans la cité, et dans quelques paroisses avoisinantes, à Saint-Séverin, Saint-Eustache, Saint-Gervais, Saint-Nicolas des Champs, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Paul. Le chapitre lui reconnaît ce droit en 1413, et le Parlement le lui maintient en 1530.

Cependant, comme le grand-chantre n'accepta jamais ce partage d'attributions, et que le chancelier, qui avait déjà l'Université à conduire, ne paraît pas avoir tenu à ses droits, le chantre finit par avoir la direction exclusive des écoles de grammaire.

La communauté des maîtres des petites écoles, placée sous sa juridiction et investie du monopole de l'enseignement élémentaire, formait une sorte d'université primaire tout à fait distincte de l'autre et souvent sa rivale.

Les limites d'attribution de toute profession privilégiée sont difficiles à connaître, et cependant il est nécessaire de les déterminer pour éviter les conflits. Celles des écoles cantorales étaient précises sur certains points, indéterminées sur d'autres. L'autorité du grand-chantre s'étendait sur Paris, ses faubourgs et sa banlieue. Mais les écoles des autres paroisses relevaient directement des curés par délégation de l'archevêque. Dans Paris même, il y avait des écoles placées sous une autre juridiction. Telles étaient celles du faubourg Saint Germain, de la ville de Saint-Germain, comme on disait alors, qui dépendaient de l'abbaye, exempte elle-même de l'archevêque. Cependant, au commencement du dix-septième siècle, l'archevêque voulut faire rentrer les paroisses du faubourg Saint-Germain sous sa juridiction. Il s'en suivit un long procès, plaidé devant le Parlement et terminé en 1638 par une transaction. Les religieux et l'abbé consentirent à reconnaître l'autorité de l'archevêque sur le faubourg à la condition qu'eux-mêmes en seraient exempts, et que les prieurs de l'abbaye seraient vicaires généraux perpétuels et irrévocables de l'archevêque.

Au moment où l'abbé et les religieux de Saint-Germain eurent consenti à reconnaître la juridiction spirituelle de l'archevêque, le grand-chantre de son côté s'empessa de faire rentrer les petites écoles du faubourg sous la sienne. Le 27 juillet 1639, il cita les dix-sept maîtres et les dix-sept maîtresses de la paroisse Saint Sulpice à comparaître devant lui, leur fit déposer leurs titres qu'il échangea contre de nouvelles lettres de maîtrise, émanées de son autorité, leur fit distribuer les statuts et règlements des écoles cantorales et leur fit promettre d'y obéir.

Le 8 août suivant, il rendit une ordonnance pour prononcer la réunion de ces écoles à celles de la ville ; et le 22 du même mois, le syndic de ces maîtres et maîtresses rendit son compte et remit son reliquat au syndic de toutes les écoles.

L'autorité du grand-chantre était une autorité protectrice. A un certain moment, les maîtres voulurent s'y soustraire et constituer une corporation indépendante. Ils élurent des maîtres de confrérie et de communauté qui devaient les protéger et les opprimèrent. Ceux-ci levèrent sur eux des contributions, les traduisirent devant le prévôt de Paris, les persécutèrent de toutes façons. Les maîtres et les maîtresses durent recourir à l'autorité du Parlement pour briser cette tyrannie naissante, et ils demandèrent

avec instance à rester sous la seule autorité du chantre. Le Parlement rendit en effet, à la date du 28 juin 1623, un arrêt de règlement qui maintenait cette autorité, ordonnait aux maîtres et maîtresses d'y recourir dans tous leurs différends, et défendait à toute autre personne de s'ériger en maîtres de confrérie et de profiter de ce titre pour rançonner ses confrères. Toutes les élections dans ce but étaient frappées de nullité. Il était seulement permis aux maîtres et maîtresses, s'ils avaient quelque affaire commune à poursuivre, de s'assembler en la salle de l'auditoire de l'officialité de Paris en présence du chantre, et d'élire un syndic chargé de leurs intérêts et dont les pouvoirs expireraient dès que l'affaire serait terminée.

La juridiction du grand-chantre était nécessaire, et elle fut longtemps incontestée. Une société qui avait autant de souci de la foi et des mœurs de ses enfants ne pouvait les confier au premier venu.

Les premières atteintes qui furent portées à cette juridiction vinrent des hérétiques au seizième siècle. Ceux-ci cherchaient à corrompre la foi de la jeunesse ; et pour cela, ils fondaient des écoles où ils l'attiraient. La royauté y pourvut. Un édit d'Henri II interdit ces écoles : et une série d'arrêts du parlement de Paris et de mandements épiscopaux du seizième et du dix-septième siècle enjoignirent au grand-chantre de poursuivre sévèrement toutes les écoles clandestines, et " ce pour obvier aux inconveniens qui en pourraient advenir par la mauvaise et pernicieuse doctrine que l'on pourrait donner aux petits enfants, pervertissant leurs bons esprits." A ce moment, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil étaient d'accord pour maintenir l'unité dans les croyances ; et ils la considéraient comme une condition du maintien de la paix dans l'Etat.

Mais une autre concurrence s'était élevée contre les écoles cantorales ; et celle-là était bien plus redoutable, car elle n'émanait pas de l'Eglise et n'avait pas la charité pour mobile.

Au seizième siècle, l'administration municipale de la ville de Paris voulut s'emparer peu à peu des écoles. Le prévôt des marchands et les échevins de la ville présentèrent une requête au roi Charles IX pour lui exposer que, suivant l'ordonnance d'Orléans, en chaque église cathédrale ou collégiale du royaume, devait être établie une école gratuite, tenue par un précepteur au paiement duquel serait affecté le revenu d'une prébende, que jusque-là ces sages prescriptions n'avaient pas été observées par la faute des gens d'église et qu'il fallait les y contraindre. Le roi rendit en effet des lettres patentes datées du 22 novembre 1563 et ainsi conçues :

" Par les ordonnances que nous avons faites es Etats tenus à Orléans, nous avons entre autres choses ordonné qu'en chacune église cathédrale ou collégiale de notre royaume, le revenu d'une prébende demeurerait destiné pour la nourriture et entretènement d'un précepteur qui serait

tenu instruire les jeunes enfants en chacune ville gratuitement et sans salaire. Et pour ce que la dite ordonnance, encore qu'elle soit profitable et sainte, n'a jusqu'ici été exécutée en notre ville de Paris, soit par la faute des gens d'église ou de nos officiers, nous vous mandons et enjoignons très-expressément par ces présentes qu'à la requête des prévôts des marchands et échevins de notre ville, ayez à faire commandement de par nous aux collèges et chapitres de l'église cathédrale et autres églises collégiales de notre ville qu'ils aient à faire payer par chaque mois aux précepteurs qui seront élus suivant le dit édit les deniers des revenus des dites prébendes.

“ Aussi vous ayez à faire commandement à l'évêque de Paris ou ses vicaires qu'appellez les doyens et chanoines de la dite église ensemble les dits suppliants, il ait avec lui des susdits suivant ledit édit à eslire les précepteurs pour l'institution des enfants de la dite ville et aviser ensemble combien de précepteurs on pourra stipendier en la dite ville, et en quels endroits ils seront départis et établis.

“ Mandons à nos baillis et sénéchaux de faire garder le contenu de notre édit.”

Le chapitre résista. Il pouvait répondre qu'il n'avait pas attendu les ordres du roi pour couvrir la ville d'écoles, et qu'il n'avait pas besoin de l'assistance du prévôt pour en assurer le développement ; il refusa donc d'accorder la prébende demandée ; et comme les lettres patentes du roi n'avaient pas été enregistrées au Parlement, il fut impossible d'en obtenir l'exécution.

Mais cette tentative avortée fut bientôt suivie d'une autre plus efficace.

Jusqu'en 1570, il y avait eu à Paris de nombreux maîtres écrivains nommés par l'Université et relevant d'elle. A l'origine, leur profession consistait surtout à copier des livres ; et c'était un travail considéré et lucratif. Mais l'imprimerie avait beaucoup diminué leurs revenus, et ils s'étaient mis à donner des leçons d'écriture. Ils ne formaient pas de corporation, et ne jouissaient d'aucun monopole. Seulement l'Université veillait avec sévérité sur leur doctrine et leurs mœurs, comme elle avait coutume de le faire pour toutes les personnes placées sous sa dépendance, et elle n'hésitait pas à les destituer s'ils se laissaient gagner par l'hérésie.

En 1570, une signature du roi s'étant trouvée fautive, sept maîtres écrivains et copistes demandèrent au roi Charles IX de leur donner le monopole de la vérification des écritures et même de l'enseignement dudit art : le prévôt de Paris consulté rendit un avis favorable, à la condition qu'il aurait autorité sur les écrivains, présiderait à leur réception, recevrait leur serment. Des lettres-patentes du mois de novembre 1570 consacrerent ces dispositions. Les maîtres écrivains reçurent le droit de tenir des écoles publiques d'écriture, d'orthographe, de jet et de calcul. Ils constituèrent une corporation fermée ; et pour y être admis, il fallut non-

seulement la capacité et les bonnes mœurs, mais un domicile de trois ans, et un examen suivi d'un raj port fait au prévôt.

L'Université se sentit atteinte la première par cette ingérence du prévôt dans l'enseignement. Elle essaya de résister, mais les bulles n'en furent pas moins enregistrées par le Parlement.

On pouvait espérer d'abord que les écrivains en possession du monopole de la vérification des écritures se tiendraient pour satisfaits. Mais ils aspiraient surtout à avoir le monopole de l'enseignement ; et aussitôt ils commencèrent contre les maîtres d'école une grande lutte, pour faire retirer à ceux-ci le droit de montrer à écrire, et pour se le faire réserver. La lutte dura deux cents ans. Les maîtres écrivains avaient pour eux le prévôt civil, et même le Châtelet très-favorablement disposé pour leur corporation, qui se tenait dans sa dépendance. Le prévôt ordonnait d'abord que les maîtres d'école ne pussent enseigner l'écriture dans aucune de ses parties, ni mettre sur leurs tableaux des plumes d'or ni aucun marque d'écriture. La sentence ayant été cassée, les écrivains obtenaient du Châtelet une sentence pour défendre aux maîtres d'école de donner à leurs écoliers des exemples autres que des monosyllables. Puis, en vertu des ordonnances du prévôt, ils faisaient opérer chez les maîtres d'incessantes saisies d'exemples et de tableaux. Ils alléguaient pour motifs que, faisant de l'écriture une étude spéciale, et arrivant à une habileté extraordinaire, ils pouvaient seuls enseigner convenablement " ce très-noble art." Les maîtres d'école répondaient que ce beau prétexte d'enseigner l'écriture dans sa perfection n'avait d'autre résultat que d'apprendre à former une écriture belle à l'œil, mais accompagnée de tant de traits inutiles et d'ornements superflus, qu'elle en devenait illisible ; qu'il suffisait de bien ajuster les lettres et de donner à chacune d'elles la forme qu'elle devait avoir, et que les maîtres d'école en étaient capables. Le Parlement goûtait ces raisons, et comprenait surtout que le monopole des maîtres écrivains eût réduit considérablement le nombre des maîtres d'école, et porté un grand préjudice à l'éducation publique. Aussi, cassait-il invariablement les sentences du prévôt et du Châtelet, et donnait-il satisfaction aux réclamations du grand-chantre qui avait épousé les causes des maîtres d'école.

Vers 1650, il y avait dix-neuf procès pendant. Enfin, pour obtenir du Parlement un arrêt plus favorable, les maîtres d'école saisirent habilement un moment où le grand-chantre Le Masle était retenu au lit par une maladie grave, et par conséquent se trouvait incapable de se défendre.

En 1651, ils étaient affranchis de l'autorité du grand-chantre, et pouvaient enseigner l'écriture, l'arithmétique et l'orthographe ; à partir de ce moment, ils forment une communauté tout à fait distincte. Ils ont un syndic élu par eux et chargé des intérêts communs, des registres régu-

lièrement tenus et déposés entre les mains du procureur du roi sur lesquels tous les actes de réception du maître sont inscrits par ordre de date.

La réception était faite après examen par le syndic assisté des anciens maîtres. Le récipiendaire prêtait serment devant le lieutenant général de police, en la présence et avec le consentement du procureur du roi. Il avait à payer pour frais de réception 12 livres au procureur, 3 livres au secrétaire, et 6 livres pour les écoles.

En 1696, ils firent confirmer leurs statuts au conseil d'Etat, mais cela ne termina point le différend.

Il dura longtemps encore et porta tantôt sur un point, tantôt sur un autre : sur l'étendue des exemples que les maîtres pourraient donner à leurs élèves, sur les livres qu'ils pourraient avoir chez eux, sur la rédaction des tableaux qu'ils pourraient pendre à leur porte en guise d'écriteau. Il fut enfin terminé par un arrêt du Parlement, du 23 juillet 1714, qui permettait aux maîtres des petites écoles d'enseigner la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique et le calcul, et de prendre des pensionnaires. Toutefois, ils ne devaient pas tenir école séparée pour l'écriture : ils ne pouvaient donner à leurs élèves des exemples de plus de trois lignes, ni mettre aucun ornement à la plume sur leurs enseignes.

Les maîtres écrivains pouvaient enseigner l'écriture et l'orthographe ; mais ils ne devaient avoir chez eux ni alphabets, ni rudiments, ni grammaire.

Voilà donc à quoi aboutissait cette immixtion de l'autorité civile dans l'enseignement populaire. Elle y pénétrait avec une pensée de jalousie. Les premières mesures qu'elle proposait étaient des monopoles et des lois restrictives de la liberté d'autrui. Elle songeait beaucoup moins à faire qu'à empêcher de faire. Où jusque-là avait régné la bonne harmonie, elle introduisait la discorde. Dans le corps des écrivains, elle allumait une guerre intestine de cent ans, pour aboutir à une paix boiteuse, à une sorte de partage du monopole de l'enseignement entre deux corporations désormais rivales, et dont les attributions mal délimitées devaient se gêner mutuellement.

Les mathématiciens tentèrent à leur tour de constituer une communauté séparée et de se faire attribuer un petit monopole d'enseignement. Ils commencèrent par en prendre possession, puis ils engagèrent résolument la lutte à la fin contre les maîtres des petites écoles et contre les maîtres écrivains. Ils succombèrent et un arrêt du conseil d'Etat rendu à la requête du syndic des maîtres des petites écoles, maintint à ceux-ci contre les maîtres écrivains et les soi-disant mathématiciens le droit d'enseigner l'arithmétique, les comptes et les changes. Il n'y a pas à signaler ces essais comme des tentatives de la liberté pour briser les entraves du monopole. Le monopole était accepté de tous. C'était la loi organique de l'industrie à cette époque. Ces novateurs ne le contestaient pas et vou-

laient seulement s'y tailler une place à la défense de laquelle ils étaient ensuite acharnés.

Une seule puissance à ce moment cherchait à faire prévaloir la liberté. C'était l'Eglise. Elle avait créé les écoles. Elle les avait réglementées et disciplinées. Elle n'entendait pas qu'une fonction aussi importante que celle de l'éducation fût livrée à des inconnus, qui pouvaient tromper ou corrompre la jeunesse. Mais elle ne voulait pas que les garanties établies par elle se transformassent en obstacles à la diffusion de l'instruction. Des écoles établies avaient le droit de vivre : elle ne pouvait empêcher le bien de se faire à côté d'elle.

Aussi l'Eglise, loin de décourager ces entreprises nouvelles, les suscite, les soutient et elle est la première à battre en brèche cette organisation dès qu'elle se tourne en monopole, et que, non contente d'agir, elle veut empêcher de faire.

Par ses conciles et ses papes, l'Eglise avait invité tous les curés à ouvrir des écoles dans toutes les paroisses ; par ses évêques, elle les dirige ; par ses saints, elle avait fondé des congrégations chargées de donner l'enseignement. Ces congrégations pénétrèrent à Paris au dix-septième siècle.

Timides à l'origine, elles s'établirent d'abord sous la juridiction du grand-chantre, puis bientôt elles s'en séparèrent. Elles n'avaient pas le même caractère que les écoles cantorales et poursuivaient un autre but. L'enseignement n'y était plus un métier, mais une œuvre. Les maîtres ne vivaient plus de leurs leçons qui étaient gratuites. Leur charité les appelait à ce travail, la charité d'autrui les y soutenait.

Devant ces concurrents d'une nouvelle espèce, les maîtres des écoles cantorales ne tardèrent pas à éprouver un vif sentiment de jalousie, et ils trouvèrent moyen d'intéresser le grand chantre au débat, en lui démontrant que son autorité était ouvertement méprisée et ruinée par la base.

Les nouvelles congrégations durent donc plaider pour avoir le droit de faire le bien, mais leur ardeur ne s'arrêta pas à de tels obstacles. Le grand-chantre les condamnait, le Parlement leur donna gain de cause. Les Ursulines, les religieuses de Notre-Dame, les filles de la Croix avaient successivement obtenu des arrêts du Parlement qui leur donnaient le droit d'ouvrir des écoles sans la permission du grand-chantre. Le Parlement, pour leur attribuer cette faculté, s'appuyait sur les lettres royales qui reconnaissent leur existence. Mais bientôt, à côté de ces congrégations, s'en étaient établies d'autres. C'étaient les filles de la Charité, les dames de Sainte-Genève, la communauté de M^{lle} Crussa, les Annonciades.

Le grand-chantre se plaignait amèrement de ces empiètements successifs sur son autorité jusque-là incontestée. Toutefois, ces religieuses se bornaient généralement aux écoles des filles ; et comme celles-ci étaient

les moins bien organisées dans les écoles cantorales, la concurrence avait peu d'inconvénients.

Mais, vers le dix-septième siècle, apparut une fondation nouvelle : ce fut celle des écoles de charité paroissiales.

Il ne fallait pas se borner à enseigner les riches. Les pauvres avaient droit aux mêmes soins. Tout enfant qui se présentait dans une des écoles cantorales avec un certificat du curé de sa paroisse constatant qu'il était hors d'état de payer les mois d'écolage, y était reçu gratuitement. C'est là une recommandation que les évêques dans toute la France renouvelaient sans cesse, et dont les statuts synodaux ont conservé la trace (1). Les maîtres doivent recevoir les pauvres comme les riches, les soigner avec autant de sollicitude et ne pas faire entre eux de différence.

Mais à Paris, des écoles spéciales de charité avaient été créées par l'initiative des curés. On craignait que les enfants pauvres ne fussent mal vus par leurs camarades, ou que les riches froissés du contact ne se retirassent. Pour éviter ces difficultés, presque dans toutes les paroisses, on avait établi des écoles de charité. Les règlements en étaient minutieux et sévères. Ainsi, sur la paroisse de Saint-Étienne du Mont, le maître devait recevoir soixante enfants des plus pauvres, et ayant au moins un an de domicile. Il les gardait deux ans au plus, de huit à dix ans. Les parents qui voulaient y faire admettre leurs enfants en adressaient la demande au secrétaire de l'assemblée de charité, en y joignant l'extrait de baptême de l'enfant. Un membre de la compagnie visitait la famille et s'assurait qu'elle était digne de cette faveur. Sur son rapport, l'assemblée prononçait l'admission, et le secrétaire délivrait alors à l'enfant un billet sur la présentation duquel il était reçu à l'école. Dans la paroisse de Saint-Séverin, les choses se passaient de la même façon. Le maître ne devait recevoir que trente enfants, dont la liste était dressée par le bureau des marguilliers. Aussitôt que l'un d'eux possédait bien son catéchisme et savait lire, le maître en avertissait le bureau, qui mettait un autre écolier à sa place. L'enseignement était absolument gratuit, le maître ne pouvait recevoir ni salaire, ni étrennes, ni cadeau. Il enseignait le catéchisme, la lecture, l'écriture, un peu de calcul, à peu près les mêmes choses que dans les écoles payantes, plutôt moins, les enfants étant jugés avoir besoin de connaissances moins étendues. Le but principal de cet enseignement était surtout la science du salut.

Les maîtres étaient nommés tantôt par l'assemblée de charité, tantôt par les marguilliers, tantôt par le curé. Celui-ci désignait généralement un ecclésiastique sous la direction duquel était l'école.

La situation de ces écoles vis-à-vis des écoles ordinaires fut d'abord incertaine. D'un côté, était l'autorité du grand-chantre ; de l'autre, le droit alors très-respecté des fondateurs des nouvelles écoles, qui le plus souvent se confondait avec le droit du curé dans les mains duquel arrivait l'argent destiné aux fondations.

Il y avait là le germe d'un conflit entre l'autorité du curé et celle du grand-chantre. Le droit du grand-chantre fut d'abord pleinement reconnu : ainsi, saint Vincent de Paul, en 1639, voulant établir, de concert avec M. Lestocq, curé de Saint-Laurent, des écoles de charité pour les enfants des deux sexes sur cette paroisse, en demanda la permission au grand-chantre et l'obtint. En 1646, le curé de Saint-Eustache fit de même. Il dressa par devant notaire un acte dans lequel il déclarait que les maîtres et maîtresses seraient acceptées par le grand-chantre, lui demanderaient leurs lettres d'institution renouvelables tous les ans suivant l'usage, seraient soumis à ses visites, se rendraient chaque année à ses assemblées, paieraient les droits de confrérie, ne recevraient que des enfants pauvres produisant un certificat d'indigence, et remettraient le rôle de ces enfants au grand-chantre tous les trois mois. Il existe un règlement analogue et de la même époque du bureau de la fabrique de l'église Saint-Séverin. Le maître est choisi par les marguilliers, mais il doit recevoir son institution du grand-chantre. Il doit enseigner gratuitement la lecture et le catéchisme à trente enfants pauvres désignés par le bureau, et quand ils sont assez instruits, les remplacer par d'autres. Mais, pour tout cet enseignement, il reste placé sous l'autorité du grand-chantre et est soumis à ses règlements, à ses visites, à son droit de contrôle. Ce contrôle était gênant beaucoup moins par la faute du chantre que par la jalousie des maîtres d'école qui voyaient s'élever des institutions rivales des leurs et qui craignaient, non sans fondement, que l'enseignement gratuit qu'on y donnait ne dépeuplât leurs écoles. Tel qui est dans l'indigence s'imposera les plus dures privations pour faire donner un peu d'instruction à son fils et trouvera le moyen de payer les mois d'écolage. S'il y a une école gratuite, il s'empressera de l'y envoyer et aura tous les droits pour l'y faire recevoir. Le maître de l'école payante sera privé de ce petit revenu. Ceux-ci se plaignaient donc, assiégeaient de leurs réclamations le grand-chantre, et piquaient son amour-propre pour qu'il exerçât le plus rigoureux contrôle sur les écoles de charité. La surveillance touchait à la persécution. Les curés essayèrent de s'y soustraire. Le curé de Saint-Paul institua, en 1654, cinq écoles de charité dans sa paroisse, en réservant à la compagnie de charité le droit de choisir et d'examiner les maîtres. Les curés de Saint-Lieu, de Saint-Louis, de Saint-Etienne, suivirent cet exemple. Le grand-chantre qui s'appelait alors M. Le Masle, y forma opposition et offrit de faire enseigner gratuitement les pauvres dans les écoles ordinaires. Les curés répondirent que les parents riches cesseraient alors d'y envoyer leurs enfants, ou que les enfants pauvres seraient mis à part, négligés, et peu à peu renvoyés. Le conflit s'envenima. L'intérêt privé des maîtres des écoles payantes apparaissait derrière les motifs allégués par le grand-chantre.

Ainsi, l'un d'eux, Nicolas Marlette, poursuivait le curé de Saint-Louis en l'Île, et le traduisit devant le chantre pour lui faire fermer l'école de charité qu'il avait ouvert en sa paroisse. Le chantre condamna le curé. Celui-ci en appela au Parlement et obtint un arrêt interlocutoire qui permettait "aux prêtres préposés par les curés des paroisses et aux femmes de continuer à instruire, à la charge de ne montrer qu'aux enfants des pauvres et par charité." Le même droit avait été reconnu à plusieurs communautés de femmes, aux Filles de la Croix, aux Filles de la Charité, aux Ursulines. La jurisprudence du Parlement se fixait dans ce sens. Le chantre cependant continuait de faire valoir son droit, il était soutenu par le chapitre. Les curés de Paris avaient pris fait et cause les uns pour les autres, de nombreux mémoires avaient été échangés. L'archevêque évoqua l'affaire. Les partis consentirent à se soumettre à sa décision ; et il rendit, le 20 septembre 1684, une sentence qui reconnaissait en principe le droit du chantre, mais donnait en fait aux curés toute liberté pour établir des écoles de charité, à la condition de n'y recevoir que des pauvres. Le chantre conservait d'ailleurs le droit de visiter tous les ans ces écoles et d'en réprimer les abus. Cette sentence, quoiqu'homologuée par le Parlement, ne termina pas encore le différend. Les curés se plaignirent qu'elle ne leur donnait point assez de liberté et ils se disposèrent à en appeler. L'affaire enfin aboutit à une transaction : les parties "animées de l'esprit de paix et de bonne intelligence qui devait régner entre personnes de leur caractère, et persuadées que leur réunion amiable ne contribuerait pas peu à soutenir plus solidement à l'avenir l'établissement des écoles de charité, si avantageuses au public, ce qui était le principal fruit que se proposaient les uns et les autres dans cet accommodement, firent devant notaire une convention par laquelle les curés devaient, sur la simple représentation de leurs lettres de provision et sans présenter de requête, obtenir du chantre et en son absence, du chapitre, des lettres de maîtrise et les conserver aussi longtemps que leur curé." En vertu de ces lettres, ils pourraient instituer ou destituer les maîtres des écoles de charité ; et ils avaient seuls juridiction sur eux. Cependant, le chantre conservait un droit de visite dans ces écoles, et les maîtres étaient invités à assister au synode annuel tenu dans la maison du chantre." Le curé de Saint-Sulpice y figure parmi les signataires. Le 24 juillet 1699, cette transaction avait été approuvée par le chapitre.

Le principe du droit du chantre, qui n'était que l'émanation du pouvoir épiscopal, était encore une fois reconnu. Ainsi que le faisait observer l'archevêque de Paris à l'assemblée du clergé de 1685 à propos de ce même différend, l'évêque avait un droit de juridiction et d'inspection sur l'enseignement populaire, et il ne pouvait pas permettre qu'il y fût porté atteinte.

Ainsi, bien différents des conflits qui procédaient de l'amour du lucre, ceux qui se produisaient dans l'Eglise n'avaient d'autre mobile que l'émulation du bien. L'esprit de charité retenait les parties dans une certaine mesure ; et un accord venait mettre fin à la lutte et concilier les prétentions rivales, sans que le droit souffrit aucune atteinte.

Quelle était la cause principale de l'infériorité des écoles au dix-septième siècle ? C'était l'insuffisance des maîtres. Les prêtres n'avaient pas le temps ; les laïques n'avaient pas la science, ni surtout la vertu nécessaire ; et les malheureux enfants étaient souvent livrés aux soins des premiers venus. Toute la surveillance et la sévérité de l'Eglise ne pouvaient empêcher les abus. A plusieurs reprises, des saints, des hommes de prière et de charité avaient essayé de fonder des instituts pour former des maîtres. L'œuvre, en France du moins, n'avait pas réussi. Celui qui devait la faire n'était pas venu.

Un des plus ardents propagateurs de la réforme ecclésiastique, à cette époque, M. Bourdoise, ami de saint Vincent de Paul, avait été frappé de l'urgence de cette réforme.

“ Je souhaiterais, écrivait-il à M. Olier, voir une école dans un esprit surnaturel, dans laquelle, en apprenant aux enfants à lire et à écrire, on les pût disposer et former à être des bons paroissiens. Car de voir qu'une charité fasse une dépense pour leur faire apprendre à lire et à écrire seulement, et qu'ils ne deviennent pas meilleurs ni plus chrétiens, c'est dommage, et néanmoins c'est ce qui se pratique le plus communément ; et aujourd'hui toutes sortes d'enfants vont aux écoles, mais à des écoles qu'on leur fait toutes naturelles ; ainsi, il ne faut pas s'étonner si, dans la suite, on en voit peu qui vivent chrétiennement, parce que, pour faire une école qui soit utile au christianisme, il faudrait avoir des maîtres qui travaillassent à cet emploi en parfaits chrétiens, et non pas en mercenaires, regardant cet office comme un chétif métier, inventé pour avoir du pain..

“ Pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais là volontiers de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école, et je demanderais, comme saint François Xavier, à toutes les universités du royaume, des hommes qui voulussent non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher les infidèles, mais du moins commencer une si bonne œuvre.

“ Il est facile de trouver dans le clergé des gens disposés à prendre des vicariats et des cures, mais de rencontrer des personnes qui aient la piété et les qualités nécessaires pour tenir une école et remplir dignement cet emploi, qui aient du pain d'ailleurs, et qui veuillent s'en acquitter avec une entière dépendance de MM. les curés, c'est chose fort rare. D'où je conclus que, de s'employer à former de tels maîtres, c'est une œuvre sans doute plus utile à l'Eglise et plus méritoire que de prêcher toute la vie dans les chaires les plus considérables des meilleures villes du royaume.

“ Il y a 57 ans, ajoutait-il, que je connais le métier de laboureur ; et depuis ce temps-là, je n'en ai jamais vu de si mal avisés, que de semer des terres sans les avoir bien fumées et bien labourées auparavant. Or, c'est par le moyen des écoles chrétiennes qu'on prépare les cœurs à recevoir la parole de Dieu dans les prédications.

(A continuer.)

FUNERAILLES

DE

SIR G. E. CARTIER, BARONET, 13 JUIN 1873.

Nous avons emprunté ces détails à la *Minerve*, à la *Gazette de Montreal* et autres journaux. Nous avons voulu donner une idée de l'unanimité des sentiments.

“ Les funérailles du grand homme dont le Canada pleure aujourd'hui la perte, ont eu lieu le 13 juin. Cette journée où l'on rend à l'ami, au frère, le dernier des devoirs se passe toujours dans la tristesse, dans les larmes. Mais c'est plus qu'un ami que nous avons conduit, à sa dernière demeure : c'était le bienfaiteur de ses compatriotes, l'homme “ franc et sans dol,” auquel le pays entier est venu, d'un commun accord, rendre les hommages que l'on doit au mérite.

“ Le ciel était pur, sans nuage, le soleil éclatant et la température telle qu'on pouvait la désirer pour le déploiement de cette belle et touchante cérémonie. Un nombre considérable de Représentants de toutes les Provinces étaient venus pour témoigner le respect qu'ils portaient à l'illustre Baronnet.

“ Vers six heures des groupes se formaient déjà et bientôt les abords du Palais de Justice étaient comblés de monde en habits de deuil.

“ La Bibliothèque des avocats fut convertie en vestiaire où les membres du gouvernement, juges, et plusieurs autres reçurent des crêpes. Pendant qu'au Palais de Justice on organisait tout pour la levée du corps, les diverses Sociétés de la ville, les élèves de toutes les écoles s'assemblaient au Champ-de-Mars et se préparaient à se mettre en marche.

“ A neuf heures précises, le char funèbre, dont tout le monde put admirer la magnificence imposante, arriva en face du Palais de Justice.

Ce char de plus de vingt pieds de hauteur avec la croix d'argent qui le surmontait était traîné par huit chevaux couverts de housses appropriées à la circonstance et conduits par des écuyers vêtus de noir. Il était entouré de vingt couronnes de violettes et de quatre urnes, d'où sortaient des flammes d'argent. Sur le devant du corbillard étaient les armes de Sir Geo. E. Cartier, supportant la couronne de baronnet. En arrière se trouvait le même écusson. Le cercueil était couvert de fleurs que des mains amies y avaient déposées.

“ Le char était complètement recouvert de drap noir sur lequel se déta-
chaient de larges franges de drap d'argent qui formaient un magnifique
contraste. Le tout reposait sur une plateforme élevée entourée de riches
draperies relevées par des torsades, des glands et des dentelles d'argent :
l'ensemble était d'une belle et riche harmonie.

Le plan de ce char funèbre, jusqu'ici sans égal, a été tracé par M. Marshall Wood, sculpteur de la statue de la Reine, et ce sont MM. A. N. et A. C. Larivière, de la rue St. Antoine, qui l'ont construit.

Au haut de la devise "FRANC ET SANS DOL" était une ancre. En arrière du char, outre les armes de Sir George, on voyait son monogramme.

Alors la foule devint de plus en plus grande, tous les alentours du Palais du Justice furent envahis, et le cercueil ayant été placé sur le char, la Procession descendit par la rue Notre Dame vers la rue St. Denis en l'ordre suivant.

Corps de musique des gardes du Gouverneur-Général ; Cadets du High-School ; Officiers de la milice ; Députés-Adjudants-Généraux : L'Adjudant Général et son Etat-Major ; Corps de musique de l'artillerie à pied (Col. McKay) ; Union Typographique Jacques-Cartier ; Société Bienveillante de Notre Dame de Bonsecours ; Société des tailleurs de Pierre ; L'Union St. Jacques ; La Société des Bouchers ; L'Union St. Pierre ; La Société des Menuisiers et Charpentiers ; L'Union St Joseph ; English working-men's Society ; St Bridget's Temperance Society ; St. Ann's Temperance Society ; The Irish Benevolent Society ; Le Service Civil ; Les Maires et les Membres des Corporations Etrangères ; Le corps de Musique du Grand Tronc ; Le Maire, les Echevins et les Conseillers de la Cité de Montréal ; Les Officiers de la Corporation de Montréal ; Les Membres de la Chambre de Commerce ; Les Membres de l'Association de la Halle aux Blés ; La Société St. Patrice ; La Société St. André ; La Société St George ; L'Association Saint Jean-Baptiste ; Le Corps de Musique de la Batterie B.

LE CORPS.

Les porteurs ; Garde d'honneur de la batterie B ; Les membres de la famille ; Les Membres du Cabinet ; Les Membres du Conseil Privé, qui ne sont pas Membres du Cabinet ; Le Représentant de Son Excellence le Gouverneur-Général ; Les Lieutenants-Gouverneurs ou leurs Représentants ; Les pleureurs ; Les Conseils Exécutifs des Provinces ; Les Présidents et les Membres du Sénat ; L'Orateur de la Chambre des Communes ; Les Juges ; Le Clergé ; Les Membres de la Chambre des Communes ; L'orateur et les membres des Législatures Locales ; Les Consuls ; Le Barreau ; La Chambre des Notaires ; Les Médecins ; Les Professeurs et Elèves des Universités ; Le Corps de Musique du Collège de Montréal ; Les Professeurs et Elèves du Collège de Montréal ; Les Professeurs et Elèves du Collège Ste. Marie ; Les Professeurs et Elèves des Ecoles Normales ; Le Corps de Musique des Ecoles des Frères ; Une députation des Elèves des Frères au nombre de plusieurs centaines ; Les Citoyens. Les Soldats, qui comprenaient l'Artillerie de Montréal, la Cavalerie, la Brigade du Grand Tronc, les Carabiniers Victoria, Mont-Royaux et du Prince de Galles, formaient deux haies

“ Bon nombre d'édifices sur tout le parcours étaient voilés de deuil ; nous ne mentionnerons que la maison de M. Pominville si longtemps associé aux travaux professionnels de M. Cartier.

“ Le Pensionnat des Dames de la Congrégation était admirablement drapé : au moment du défilé les, Elèves firent entendre sur le piano et sur les harpes une marche funèbre d'un grand effet.

“ Tout le monde a sans doute remarqué sur la rue Ste. Catherine la demeure de M. Ed. Sénécal, menuisier, dont toutes les fenêtres étaient ornées de jaune et de noir. Au-dessus de la porte, on lisait les inscriptions “ *Mieux vaut un beau nom qu'une brillante fortune*”, et “ *Religion, dévouement, patrie.*” Chez M. le Dr. Grenier, nous avons lu la devise de Sir George, “ *franc et sans dol,*” écrite en grosses lettres et entourée d'un crêpe.

“ Le cortège funèbre descendit ensuite la rue St. Laurent. Ici encore, les ornements de deuil n'avaient pas été épargnés. Beaucoup de marchands ainsi que M. le colonel Beaudry avaient fait tout en leur pouvoir pour orner leurs maisons.

“ Puis, prenant la rue Craig, où il y avait aussi des ornements, la procession se rendit à l'Eglise Notre-Dame, en passant par la Place d'Armes. Les corps de musique jouaient, en alternant, des marches funèbres et la foule, comptant au-delà de 100,000 personnes, fut obligée de se diviser une partie seulement pouvant entrer dans l'église.

“ Alors la levée du corps fut faite par le vénérable Abbé Baile, Supérieur du Séminaire de St. Sulpice. M. Baile, remarque la *Gazette de Montréal*, actuellement dans la 72e année de son âge, fut, il y a près de 40 ans, le professeur de Sir George, lorsqu'il était au Collège de Montréal. Le Baronnet avait toujours conservé le plus profond respect pour son vieux Maître et dans une occasion où il avait accompagné lord Monk, Gouverneur-Général de la Confédération dans une visite officielle que Son Excellence faisait au Collège de Montréal, il rappelait qu'il croyait devoir tout le succès de son éducation aux leçons comme aux corrections de son vénérable maître.

“ Le corps fut placé sur le catafalque et tout le monde se rendit à sa place.

“ C'est alors que la voix puissante de l'orgue de Notre-Dame se fit entendre, allée à la grandiose harmonie de trois cents voix. C'étaient les élèves du Collège de Montréal qui venaient payer, par leur concours à la partie musicale de la démonstration funèbre, le tribut d'hommages qu'ils devaient à la mémoire de leur devancier Sir George Etienne Cartier. La tombe qu'ils contemplaient du regard, renfermait les restes de celui qui, comme eux, avait pris place sur les bancs du Collège des MM. de St. Sulpice, avait puisé à la même source les principes qui l'ont fait grand, et leur avait tracé par son attachement aux saints prêtres ses professeurs, par son énergie et son travail dans la vie, la voie que ces jeunes gens doivent suivre.

“ Sir George était pour eux plus qu'un grand homme, c'était un condisciple, un ami. Aussi animés par le respect et le souvenir, les Elèves du Collège ont fait des prodiges dans l'exécution du chant grégorien.

“ Ils étaient dirigés par M. Desrochers, professeur de chant et l'un de ceux qui ont le plus travaillé parmi nous à donner la vraie tradition du chant ecclésiastique. Les Journaux Anglais ont admiré vivement l'effet de ce chant religieux. La *Gazette de Montréal* dit que le *Libera* produisit un effet sublime. Elle remarque encore le *Dies iræ* à quatre parties, puis le *De Profundis* à l'offertoire.

“ Le service fut chanté par Monseigneur Fabre, Evêque de Gratianopolis, assisté par M. le Grand-Vicaire Cazeau, de Québec, par MM. Charles Lenoir et Joseph Parent, prêtres de St. Sulpice, le premier comme diacre, le second comme sous-diacre.

“ Les cérémonies furent parfaitement exécutées : elles étaient conduites par M. l'Abbé Avila Valois.

“ Nous ne devons pas passer sous silence, l'impression produite par les décorations de l'Eglise. M. le Curé Rousselot et les MM. Ordonnateurs n'ont rien épargné pour rendre honneur à celui qui a rendu tant de services à la Religion et en particulier aux vénérables Sœurs des Communautés Religieuses dans les circonstances les plus multipliées. Les portes de l'Eglise étaient drapées de noir et surmontées d'écussons.

“ Les deux jubés avec la chaire revêtus de draperies montraient à chaque colonne les armes et les devises du défunt. Le Sanctuaire et l'autel étaient tout tendus de noir. Enfin l'admiration la plus vive a été excitée par le catafalque élevé par les habiles sculpteurs et ouvriers de la Fabrique, sous la direction de M. l'Abbé Chabert. Chargé de 500 bougies, ce monument nous a rappelé les plus beaux monuments funéraires de Rome et de l'Italie. Il était composé de plusieurs étages d'ornementation et reposant sur une base de quinze pieds ; il s'élevait à près de quarante pieds de hauteur.

“ Ceux qui ont vu à St. Pierre de Rome, ou à Avignon, les magnifiques mausolées des Papes du XVe siècle et à Vienne les tombeaux des Doges peuvent s'en faire une idée. C'était un catafalque qui répondait aux traditions romaines (il catafalco), c'est-à-dire une estrade funèbre en charpente avec des ornements d'architecture, de peinture et de sculpture, relevée par des tapisseries, des cierges et des feux funéraires.

“ Le soubassement de dix pieds de hauteur était en jaspé très bien imité, sur une base de Porphyre.

“ Ensuite venait une arcade à quatre piliers, accompagnée de quatre tourelles en granit rose, qui portaient aux quatre angles du monument des bustes funéraires de tristesse admirablement drapés.

“ Sur l'arcade quadrangulaire s'élevait un toit élané couvert de pinacles et de clochetons, puis une tour carrée de trois étages avec colonnettes élégantes, et enfin une flèche surmontée d'une croix d'argent couverte de fleurs.

“ Les toits, les pinacles relevés d'or faisaient éclater de la plus vive lumière les nombreux foyers qui environnaient le monument.

“ Dans toute la ville ce n'a été qu'une voix de louange pour la belle exécution de ce magnifique catafalque qui, pour nous servir des expressions de l'*Evenement*, était vraiment une œuvre d'art. Et les étrangers des différentes nationalités ont si vivement exprimé leur admiration, que nous croyons que Montréal peut se féliciter d'avoir dans ses murs des artistes et des exécuteurs comme M. l'Abbé Chabert, M. Ducharme et M. Beau lieu, si habile décorateur.

“ En arrière du catafalque était un buste de Jacques-Cartier voilé de crêpe avec ces paroles : *Je revis dans mon descendant.*

“ Après l'absoute, que chanta Mgr. Fabre, la foule sortit de l'Eglise, et la procession se remit en marche, se dirigeant vers le Beaver Hall. Quand le convoi funèbre passa à la Cathédrale Anglaise, les cloches de cette église sonnaient à toute volée. Le canon que l'on avait entendu sur le Champ-de-Mars pendant tout l'avant-midi, commença alors à tonner.

“ La résidence de l'honorable Juge Berthelot et celle de M. l'ancrède Bouthillier, au Beaver Hall, était décorées avec un goût exquis. Le cortège a passé encore devant d'autres résidences drapées de noir.

“ A une heure et demie, la procession était rendue au cimetière, et une demie-heure plus tard, le corps était descendu dans un caveau voisin de celui de M. Ludger Duvernay, fondateur de la société St. Jean-Baptiste.

“ Après cette cérémonie funèbre, chacun reprit la route de la ville, en méditant, sans doute, sur la perte immense qui a frappé le pays dans la mort de Sir George Etienne Cartier.

“ Les maréchaux du jour étaient MM. Beaubien, O'Brien, DeBellefeuille, N. Beaudry, A. P. Dorion, Bulmer, Loftus, Jos. Drolet et Bury.

“ Le Gouverneur Général était représenté par le Col. Fletcher ; le lieutenant-gouverneur Caron par le Major Amyot ; le lieutenant-gouverneur Howland par le Major Currier.

“ Les porteurs des coins du poêle étaient les honorables messieurs Howland, lieutenant-gouverneur, Ontario ; juge Sicotte, Honorables Ryan-Letellier de St Just, Ferrier ; juge Polette, Dorion, juge Meredith, Hon. Archambeault, Sir Belleau, Sir Hincks et Sir Galt.

“ L'état-major de milice comprenait l'adjudant-général Robertson Ross, colonel Strange, lieut.-col. Harwood, lieut.-col. Bacon, col. Houghton, lieut.-col. D'Orsonnens, capt. Dowker, lieut.-col. King, lieut.-col. French, col. DeBellefeuille, lieut.-col. Aumond, col. Hanson, col. Fletcher, capt. Felton, les lieutenants Aumond et Van de Cugnet, capt. Kay et capt. Taylor.

“ Les membres des législatures présents aux funérailles étaient MM. McDougall, Honorable Archambault, Honorable Ross, Honorable Starnes, Beaubien, Baby, Bellingham, Wood, Masson, Lynch, McDougall, Ryan,

Méthot, Mathieu, Carter, Hon. Chapais, Hon. Fraser, Poupore, Gaudet, Larocque, Trudel, Hon. Ouimet, Hon. J. L. Beaudry, Malliot, Lacerte, Béchard, Robert, Honorable Langevin, Brigham, Hon. Chapleau, Lalonde, Honorable Fortin, Hon. Robitaille, Bryson, Gérin, Baker, Gibbs, Grant, Pinsonneault, Daly, Honorable Robertson, Harwood, Witton, Huntingdon, Dormer, Mercier, Cauchon, Geoffrion, Paquet, Morisson, Daigle, Keeler, Haggart, Colby, Honorables Dumouchel, Girard, Guevremont, Armand, Fraser de Berry et DeBoucherville.

“ Parmi les MM. du clergé présents étaient : M. Cazcau Vic. Gen. de Québec, M. Raymond Vic. Gen. de St. Hyacinthe ; M. Langevin Vic. Gén. de Rimouski qui a voulu accompagner le corps du Sir G. E. Cartier jusqu'à sa dernière demeure ; M. Caron Vic. Gen. des Trois-Rivières et Sup. du collège de Nicolet. M. Verreau principal de l'École Normale, etc., etc.

Le Barreau de St. Jean était représenté par MM. Charland, J. P. Caron ; la Corporation de la même ville par MM. Arpin, maire, et Johnson, secrétaire.

Le Barreau de Beauharnois par MM. Branchaud et Branchaud.

Tous les Maires des Conseils du comté d'Hochelaga étaient présents.

La St. Jean-Baptiste de Chambly a été représentée par MM. Thibault, chapelain, Dion, président, Larocque, Martel et Jos. Ostigny.

La Corporation de Varennes, par MM. Massue et Archambault.

Représentants de Joliette :—MM. C. Loedel, J. N. A. McConville, E. Guilbault, L. N. Ducondu, N. Lafrenière et G. E. Panneton.

Les Délégués de Sorel étaient MM. E. G. Provost, M.D., Evariste Brassard, avocat, D. Z. Gauthier, avocat et Oct. Gariépy.

Le Conseil de la ville de Sherbrooke avait délégué M. le Maire R. D. Morkill, MM. les Conseillers G. H. Borlase, J. Griffith, J. A. Archambault et H. Camirand.

La Société Saint Jean-Baptiste d'Ottawa était représentée par M. Peachy.

St. Jérôme :—MM. Villeneuve, Hervieux et C. P. T. de Montigny.

Rigaud :—MM. Amédée Mongenais, maire ; Hugh McMillan et A. Phaneuf, N. P.

Papineauville :—MM. Samuel McKay, N.P., président de la Chambre des Notaires et maire de Papineauville ; Adrien McMullin.

Arnprior :—M. L. A. Mongenais.

Hull :—M. Pierre Poulin, représentant la Société St. Jean-Baptiste et M. J. L. St. Julien, avocat, et autres.

Bécancour :—MM. Ad. Lupien, A. Blondin, J. Beauchesne et O. Désilets.

Beaucoup d'autres paroisses avaient envoyé des représentants dont nous n'avons pu nous procurer les noms.

Juges présents :—L'hon. juge en chef Duval et les honorables juges Badgley, Mondelot, Taschereau, Beaudry, Monk, Dunkin, McKay et Johnson.

Ministres présents :—Sir John A. MacDonald, l'hon. M. Langevin, l'hon. M. Tilley, l'hon. M. Robitaille, l'hon. M. Aikins, l'hon. M. Campbell et l'hon. M. Mitchell.

Les canadiens d'Ottawa étaient au nombre d'environ 150 à 200 et l'élément anglais était aussi fort bien représenté. La plupart des membres de la corporation étaient présents avec M. le Maire Martineau. On remarquait entre autres citoyens de la Capitale, M. le Dr. P. St. Jean, Président de la société St. Jean-Baptiste, M. Joseph Tassé, Président de l'Institut-Canadien-Français, le Dr. J. C. Beaubien, MM. Benjamin Sulte, O. Durocher, N. Germain, A. Gérin-Lajoie, A. Lafrenière, J. W. A. Peachy, J. de Boucherville, Leroux-Cardinal et une foule d'autres.

Le service civil d'Ottawa comptait de nombreux représentants, entre autres le Dr. J. C. Taché, député ministre de l'agriculture, M. R. Trudeau, député ministre des Travaux-Publics, M. Futvoye, député-ministre de la Milice, M. Langton, Auditeur Général, M. Harington, député Receveur Général, M. Patrick, Greffier de la Chambre des Communes et son assistant M. E. U. Piché, M. Robert Lemoine, Greffier du Sénat, M. Mac-Donell, sergent d'armes et nombre d'autres.

Démonstration funèbre à Québec, 12 Juin.

Nous avons été témoin de la démonstration funèbre, faite par la ville de Québec, aux restes inanimés de Sir George E. Cartier, lundi soir 12 juin.

Trente mille personnes ont pu, comme nous, contempler l'éclat et la pompe vraiment royale que déployait la vieille cité de Champlain, pour exprimer ses hommages et les honneurs dûs au grand citoyen, à l'homme d'état éminent dont la nation canadienne pleure la perte.

Nous ne donnerons pas tous les détails, on doit les connaître. Nous les résumerons.

Toute la journée, un courant continu de visiteurs cerna la chapelle ardente que l'on avait érigée sur le *Druid* et qui contenait les dépouilles mortelles de Sir George. La messe y avait été dite le matin par M. le Grand-Vicaire Cazeau.

A six heures près, le soir, le canon donna le signal du départ, et le cercueil était transporté dans un magnifique corbillard que trainèrent six chevaux richement harnachés.

La procession se mit en marche dans l'ordre indiqué par le programme, au son des marches funèbres exécutées par la bande de la batterie B.

Avant son arrivée à la cathédrale, un nombreux clergé, composé des prêtres de la ville et des paroisses avoisinantes, alla à sa rencontre.

Les portes de l'église furent ouvertes d'abord au cortège et ensuite au public qui, depuis longtemps, stationnait près des portes et sur le carré en face, attendant avec impatience le moment d'entrer.

Trêve des particularités, et disons que le chant et la musique furent de mains de maître, les décorations splendides, grandioses. Messire Racine qui prononça le sermon, prit pour texte le verset des Machabées. " Il ne nous est pas utile d'abandonner les lois de nos pères et les ordonnances de Dieu qui sont pleines de justice."

Le savant prédicateur commença par de sérieuses réflexions sur la mort et parla de l'influence des œuvres de l'homme sur son éternité. O mort, dit-il après l'Esprit Saint, que ton souvenir est amer à celui qui vit en paix au milieu de ses biens ! O mort, que ton arrêt est doux pour l'homme pauvre et vertueux !

Pour Sir Georges, la mort a été la couronne de ses travaux, la récompense de ses grandes vertus de catholique, de citoyen et d'homme d'état.

Il rappela les beaux traits de sa vie, cita quelques parties des discours que l'hon. Baronet prononça à l'Université-Laval et en parlement, en faveur du St. Siège et de la foi catholique ; sa foi, ajouta-t-il, était vive, soumise, docile et absolue. Toute sa vie l'atteste. (*Voir à la page suivante.*)

Après le *Libera*, la procession se forma, et dans le même ordre, se rendit au steamer qui reprit possession de la tombe de l'illustre mort. Quelque temps après, au milieu d'un morne silence, le *Druid* se détacha de son poste et prit sa course majestueuse vers Montréal.

C'était une scène suprêmement impressive, et les assistants en garderont toujours le souvenir. *Le Courier du Canada*

ELOCE FUNEBRE DE SIR GEORGE ETIENNE CARTIER.

PRONONCÉ DANS LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC

par M. Antoine Racine, V. G.

*Non est nobis utile relinquere leges
et justitias Dei.*

*Il ne nous est pas utile d'abandonner
les lois de nos pères et les ordonnances
de Dieu qui sont pleines de justice
(au premier livre des Machabées Ch.
II, v. 21).*

MES FRÈRES,—Quelques grandes que soient les œuvres de l'homme, la mort est la conclusion décisive de toutes les actions de sa vie : elle tranche la question capitale de l'éternité.

Le moment de la vie qui paraît long pendant qu'il passe, ne semble plus qu'une ombre, qu'une figure passagère lorsque la voix de Dieu avertit que les entreprises glorieuses, les travaux de l'intelligence, les services et les troubles de l'homme d'état vont bientôt finir. La mort domine tout ici bas ; elle sait se faire obéir. Regardez la mort, dit St. Jérôme ; il faut prévenir la mort par la pensée de la mort ; ô mort que ton souvenir est amer, nous dit l'Esprit-Saint, à l'homme qui vit en paix au milieu de ses biens ! O mort que ton arrêt est doux pour l'homme pauvre et vertueux ! [1 Eccl.]

J'éprouve un grand bonheur à vous le dire dans cette église métropolitaine où tant de fois est venu s'agenouiller et prier Celui dont les restes mortels sont au milieu de nous ; sur le cercueil duquel vous répandez vos prières et vos larmes. Dès la première atteinte du mal qui devait terminer sa carrière, il s'est empressé de déposer le fardeau de ses fautes dans le sein de la miséricorde divine.

En présence de ce cercueil, faut-il exprimer les regrets et les tristesses de nos cœurs ! faut-il nous plaindre de la mort ? nous attrister comme ceux qui n'ont pas d'espérance ! Non, la mort, quelque dure et impitoyable qu'elle soit, c'est la vie du chrétien, la couronne de ses travaux, la récompense de ses vertus.

Aucun de nous, dit St. Paul, ne vit ni ne meurt pour soi : *Nemo enim nostrum sibi vivit et nemo sibi moritur* : Notre vie et notre mort doivent servir d'exemple. Que cette pompe funèbre nous instruisse et nous apprenne à mépriser les biens périssables, et à ne jamais oublier les biens solides et durables de l'éternité.

Le deuil d'une famille qui prend aujourd'hui les proportions d'un deuil public et national, le pompeux appareil de cette triste cérémonie, les chants lugubres qui expriment les sentiments de nos cœurs affligés, cet immense concours de peuple, tout nous dit que la mort, cette cruelle ennemie, a ravi au respect et à l'amour de ses compatriotes un grand citoyen.

Laissons de côté, toutes les susceptibilités de la politique humaine ; ne parlons que de son amour pour la Patrie, que de son attachement invincible à la religion de ses pères, que de sa fidélité inviolable à tous les principes de la vérité et de la justice, de sa mort chrétienne, dans le modeste tribut que nous payons à la mémoire de l'Hon. Sir George Etienne Cartier, Baronnet, membre du Conseil Privé de la Puissance du Canada et ministre de la milice.

Tous les peuples vraiment dignes de ce nom ont aimé la patrie que la Providence leur avait donnée, et ont rempli les pages de leur histoire de traits héroïques. La patrie, c'est le prolongement de la famille, le bien des grandes choses ; et le citoyen doit à sa patrie comme à sa famille, son cœur et son intelligence, son sang et sa vie.

C'est Dieu lui-même qui a mis cet amour dans le cœur de l'homme. La nature et la raison, l'affermissement et la religion loin de comprimer l'élan du patriotisme le développe et l'ennoblit.

Avec quel amour ardent et sincère, il aimait sa patrie avec ses institutions et ses antiques lois françaises, avec ses campagnes paisibles et heureuses, avec ses montagnes, ses vallées fertilisées par le majestueux fleuve qui baigne les murs de la cité de Champlain !

Il l'aima dès sa jeunesse, il l'aima jusqu'au terme de sa carrière, et il donna des preuves éclatantes de cet amour en travaillant avec énergie à son élévation, à sa gloire et à sa prospérité.

Il a mis la main à toutes les grandes entreprises accomplies depuis vingt ans, il a été acteur au premier rang, dans toutes les périodes de cette lutte pacifique qui devait faire de l'Union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique, un grand pays.

Il n'entre pas dans ma pensée de vous redire les grandes œuvres auxquelles il a pris part : d'ailleurs il a rempli le pays du bruit de son nom, et toute sa vie est sous vos yeux.

Pendant sa longue carrière politique, il a travaillé de toutes ses forces à conquérir pour ses compatriotes la part d'influence à laquelle ils avaient un droit indéniable, à développer le commerce par les grandes entreprises publiques, à faire du St. Laurent la plus belle voie de communication navale, et à relier par une voie ferrée les deux extrémités de la Province du Canada. Respectant les droits acquis des Seigneurs, il a accompli la réforme dans l'administration de la justice par l'acte de la décentralisation judiciaire ; il a doté son pays d'un code de lois aussi sage et aussi complet que celui d'aucune autre nation.

Assurément voilà de grands, de nobles travaux ; et pourtant il restait une œuvre plus grande à accomplir, délicate, pleine de périls et de difficultés qui s'imposaient impérieusement à l'homme d'Etat. Cette œuvre, c'est la Confédération des Provinces.

Mesurez du regard cette immense contrée, protégée par le drapeau

Britannique, qui a pour bornes les deux océans ; considérez les peuples divers de langage et de religion qui l'habitent, n'êtes-vous pas étonnés de la hardiesse et de la grandeur de l'entreprise et des moyens employés pour la réaliser ? Je ne crains pas de le dire ; ce qui mérite surtout à Sir George Cartier la reconnaissance de tous les vrais amis du pays, c'est le courage qu'il déploya à Québec et à Londres pour sauvegarder les droits et les institutions du Bas Canada. Il avait promis à ses compatriotes l'autonomie provinciale ; et par son habileté, ses talents, sa persévérance, s'appuyant sur les traités et les capitulations qui assuraient nos droits d'une manière imprescriptible, il réussit à obtenir pour chaque Province le contrôle de ses Institutions civiles et religieuses, avec l'instruction publique, la colonisation, l'administration des terres, et les entreprises d'intérêt provincial.

Lorsqu'en 1868, en reconnaissance de ses services signalés, et pour manifester au peuple canadien l'estime qu'il méritait, notre Gracieuse Souveraine le créait Baronnet de l'Empire Britannique, il choisit cette devise pour son écusson, " Franc et sans dol."

Issu des descendants de l'un des frères de Jacques-Cartier, l'illustre navigateur de Saint-Malo, qui a découvert le Canada, il a porté avec honneur pour lui, avec gloire pour son pays, le poids et l'éclat d'un nom héroïque.

Sa suprême habileté fut sa franchise, la vérité dans ses paroles et dans ses actions : *Vocabatur fidelis et verax.* Sa loyauté repoussait les déguisements et les compromis ; il ignorait cet art moderne de chercher à populariser ses principes en ne les avouant qu'à demi. Convaincu que la dignité de l'homme consiste avant tout dans sa sincérité, il n'attendait rien de ces complaisances mutuelles du langage qui éternisent l'équivoque, et qui, ne tranchant pas les questions, ne ramènent jamais la concorde parmi les hommes.

Le peuple l'aimait, il aimait en lui l'homme *franc et sans dol*. Le peuple n'accorde pas longtemps sa faveur à celui qui flatte ses passions et ses préjugés : mais ce même peuple est plein de considération pour celui qui se dévoue, qui sacrifie son repos et sa vie à l'accomplissement de son devoir. Plus il montre de courage à briser les obstacles qui s'opposent à ce noble désir de servir son pays, plus il gagne en considération et en estime.

L'histoire dira à la postérité que sa conduite a toujours été noble et patriotique ; elle lui donnera une place distinguée parmi ces natures d'élite, les Lafontaine, les Baldwin, les Morin, qui se sont illustrés dans l'histoire contemporaine. Oui, Sir George est au premier rang parmi nos gloires nationales. Ses œuvres subsisteront pour attester ses talents hors ligne, ses vues larges, sa grande habileté.

Oui, il a aimé son pays d'un amour sincère et généreux ; il lui a donné son cœur et son intelligence, son repos, sa fortune, sa santé ; et quelque

soit l'opinion des partis politiques, tous ses compatriotes n'ont qu'une voix pour reconnaître qu'il a servi son pays avec dévouement et fidélité. " Dites à ses amis du Canada qu'il a aimé son pays jusqu'à la fin, qu'il ne désirait qu'y retourner. Ses ennemis même ne refuseront pas, j'espère, de reconnaître qu'il a aimé avant tout son pays." (Extrait d'une lettre d'une des filles de Sir G. E. Cartier.)

La patrie reconnaissante gardera chèrement la mémoire de cet illustre homme d'état, et l'histoire ne tarira point sur les avantages qu'il a procurés à son pays, les services qu'il lui a rendus, les grandes œuvres accomplies pour son bonheur et sa gloire.

II.

Le sage est vaillant, nous dit le Saint-Esprit, et le docte est vigoureux et résolu : *Vir sapiens fortis est, et vir doctus robustus et validus.* (Prov XXIV.) Mais la sagesse, la science, la force, l'énergie ne suffisent point, il faut que la foi, qui a pour garantie, pour base, la parole de Dieu interprétée par l'Eglise infallible, complète et vivifie ces éminentes qualités.

Un don spécial lui est donné, dit la *sagesse*, c'est le don de la foi : *dabitur illi fidei donum electum.* (*Sagesse III, 14.*) " L'âme qui a la foi, dit saint Jérôme, est le vrai temple de Jésus-Christ. Ornez ce temple, revêtez-le, portez-y des dons, recevez-y Jésus-Christ."

Elevé dans la religion catholique par une famille qui avait conservé comme le plus précieux héritage cette justice et cette foi qui distinguaient ses ancêtres, le père de Sir George, comme un Machabée, pouvait dire à son enfant : " Il ne nous est pas utile d'abandonner les lois de nos pères et les ordonnances de Dieu, qui sont pleines de justice. Vous savez ce que mes frères et moi, et toute la maison de mon père, nous avons fait et enduré pour le maintien des antiques lois de notre patrie, pour la conservation de notre foi : votre vie n'est pas d'un plus grand prix que celle de vos pères."

La foi, vive lumière de l'âme, avait formé le cœur de Sir George. Son enfance pouvait-elle rencontrer une éducatrice plus dévouée que sa mère, une meilleure sauvegarde que le cénacle de sa famille ? Sa jeunesse pouvait-elle croître plus heureuse et plus chrétienne qu'à l'ombre du Séminaire de Saint-Sulpice dont les membres, fils d'Olier, vénérables par leur savoir, étaient des amis de Dieu, qui enseignaient la science et la sagesse aux jeunes gens d'élite qui leur étaient confiés.

Que cette foi de Sir George ait été une foi vive, soumise, docile, absolue, vous le savez, vous en avez été les témoins, non une fois, mais plusieurs fois, et dans les circonstances les plus solennelles. Jamais il n'a rougi de sa foi, de son nom de catholique ; jamais il n'a hésité à défendre la foi de ses pères et les ordonnances de Dieu, qui sont pleines de justice. Je veux l'établir sur des documents qui ne laissent subsister aucun doute.

Lorsque le monde catholique, blessé au vif par les iniques attentats de la révolution, fit entendre ses énergiques protestations, et déposait aux pieds de l'immortel Pie IX l'hommage de sa profonde vénération et de son inaltérable attachement au siège apostolique, il y eut dans la grande salle de l'Université-Laval, une manifestation imposante et solennelle pour proclamer les principes éternels sur lesquels repose tout l'édifice de la société, pour répondre à la voix du juste opprimé, du Père commun de tous les fidèles. C'était le 4 mars 1860 : le Parlement provincial venait d'ouvrir ses séances solennelles.

Parmi les honorables Membres de la Législature qui, par leurs éloquents paroles, ont protesté contre la spoliation du patrimoine de Saint-Pierre, qui de vous ne se rappelle le discours de Sir George Cartier, la foi sincère qu'il a exprimée dans son langage énergique ?

“ Je vous remercie de ce qu'il m'est offert de témoigner mes plus grandes sympathies au Saint-Père, actuellement exposé à tant de tribulations. Le sentiment religieux est un sentiment inhérent à l'homme . . . il accompagne et favorise la foi. Or, cette foi est plus ou moins active et fervente ; elle produit dans le monde des résultats plus ou moins grands. Mais s'il est une religion au monde où le sentiment religieux développe une foi plus sincère, c'est sans contredit la Religion Catholique, à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir. Oui, pour le catholique le sentiment religieux et la foi ne sont pas des lettres mortes. Tous les catholiques, il est vrai, ne sont pas pieux au même degré ; mais y a-t-il une seule personne dans cette assemblée qui, en fait de foi, se croit surpassée par une autre ? Eh bien ! puisqu'il en est ainsi, pour le catholique, tout ce qui intéresse sa foi, le touche le plus vivement.”

“ Aujourd'hui, de quoi s'agit-il dans le monde catholique ? Il s'agit du chef visible de l'Eglise, que l'on veut humilier, dépouiller et opprimer. Donc, nécessairement, tout le monde catholique s'émeut.

“ Il est affligeant pour nous catholiques, de voir qu'une grande partie des amertumes qui affligent notre Saint-Père, sont dues à des Puissances catholiques, à une Nation surtout, à laquelle nous appartenons, non seulement par la foi, mais aussi par le sang. . . Quand on réfléchit que les victoires de Magenta et de Solferino ont pour résultat d'accabler de douleur Notre Saint Père le Pape, n'y a-t-il pas quelque chose de poignant pour un cœur catholique.”

Sa foi a été une foi docile et éclairée, la lumière souveraine de son intelligence. Il croyait que le Vicaire de Jésus-Christ a reçu la mission divine de nous instruire et de nous guider dans les voies de la vérité et du salut, et il se faisait gloire de soumettre sa raison aux enseignements et aux jugements infailibles de l'autorité apostolique. Aussi, dans la Chambre des Communes, affirma-t-il les principes fondamentaux du droit public chrétien, l'enseignement du Syllabus, qui devait être, disait-il, la règle de conduite

pour tous les catholiques. Il était de ceux qui croient à l'autorité et à l'efficacité des enseignements de l'Eglise. Oui, en présence des timides et des prudents, il fallait du courage et une foi généreuse et robuste pour faire cette déclaration solennelle de soumission. *Vir sapiens fortis est.* L'acte pontifical portait en lui-même et puisait dans les circonstances un caractère de grandeur qui le subjuguait. Plus la tempête était violente, plus il admirait la sainte audace du pilote.

Que ne puis-je vous citer les parties les plus saillantes du remarquable discours qu'il prononça le 1er juin 1869, au sujet de l'abolition de l'Eglise établie d'Irlande ? . . .

“ La base des croyances catholiques repose sur la nécessité de l'union du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. . . C'est parce que nous considérons la nécessité d'une Eglise établie, c'est-à-dire de l'alliance de l'Eglise et de l'Etat, que nous soutenons le pouvoir temporel. Sans doute que les catholiques savent se faire aux circonstances et qu'ils ne peuvent exiger la reconnaissance de leur Religion, comme religion de l'Etat dans tous les pays. Mais dans quelque pays qu'ils soient, l'Eglise établie, c'est-à-dire unie à l'Etat, n'en existe pas moins pour eux ; c'est l'Eglise de Rome qui s'étend à toutes les parties du monde, qui renferme tous les catholiques dans son sein, et pour laquelle nous demandons l'exercice du pouvoir temporel, parce que nous voulons qu'elle soit forte, indépendante, qu'elle ait toutes les prérogatives du pouvoir civil pour seconder sa majesté religieuse.

“ Je prie la chambre de m'excuser si je parle dans ce sens. Ce sont des sujets que je n'aime pas à aborder, et qu'il est désagréable de traiter sans nécessité dans une communauté mixte : mais je suis catholique et jamais cette Chambre, ni aucune autre Chambre, ni aucun Pouvoir sur la terre ne me ferait renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables et l'on me saura gré de les avoir défendues.”

Le Bas-Canada non content d'exprimer ses sentiments d'amour et de dévouement au Saint Siége, par l'holocauste de ses prières et ses aumônes, veut s'imposer un autre sacrifice du sang. Plus de deux cent cinquante jeunes gens quittent le pays et vont, nouveaux croisés, se joindre à leurs frères d'Europe, pour combattre les combats de la vérité et de la justice. *Aime Dieu et va ton chemin.* Telle est la devise que porte leur magnifique drapeau. Ce qu'ils vont accomplir à Rome ce n'est pas l'œuvre d'un peuple isolé, c'est l'œuvre de Dieu parce que c'est l'œuvre de son Vicaire sur la terre.

Le pays tout entier, fier de leur dévouement, applaudissait à cet acte de foi et de courage. Cependant, dans la Chambre des Communes une voix hostile se fait entendre et s'élève avec force contre l'enrôlement des *Zouaves canadiens pour soutenir un prince étranger.*

“ Quoi, s'écrie avec indignation Sir George, il sera permis à nos jeunes

gens de s'enrôler pour soutenir la guerre qui jette le deuil dans un état ami et voisin, et vous osez les blâmer de voler au secours du Chef spirituel de deux cents millions de catholiques ? Le Pape n'est pas un Souverain étranger ; il est roi dans tout l'univers, parcequ'il a des sujets dans tous les empires : c'est le père de tous les chrétiens, et c'est le devoir des enfants de défendre leur père."

Telle a toujours été la direction des principes catholiques et des sentiments religieux de Sir George Cartier ; telle a toujours été sa foi vive, soumise, docile et éclairée.

III.

Notre vie, dit Saint Grégoire, est semblable à une navigation. Celui qui vogue sur la mer s'assoit, se couche ou se tient debout, mais il ne cesse d'avancer, entraîné qu'il est par la marche du navire. Telle est notre vie. Nous ne cessons chaque jour à chaque instant de nous rapprocher du terme où nous attend la mort. C'est pourquoi l'homme sage se prépare au grand voyage de l'éternité et ne veut pas être pris au dépourvu. Oui, en vérité, " Bienheureux les serviteurs que le maître trouvera veillants,"

Beati servi illi quos cum venerit Dominus invenerit vigilantes.

La mort ne l'a point effrayé ; il l'attendit de pied ferme, sans peur, parcequ'il s'était préparé avec foi à rendre compte de sa vie à son créateur.

J'attendais des hommes quelques secours, il ne m'en venait point :

" Mais je me suis souvenu, Seigneur, de votre miséricorde et des œuvres que vous avez faites dès le commencement du monde : J'ai invoqué le Seigneur, père de mon Seigneur, afin qu'il ne me laisse point sans assistance au jour de l'affliction (Ecl.) "

La mort l'a trouvé dans ces sentiments chrétiens, dans un âge qui lui permettait de méditer encore de grandes entreprises, d'utiles services à son pays

" Il ne faut pas que je me plaigne," disait Sir George, malgré les atroces douleurs qu'il endurait avec une patience angélique.

Il est mort en chrétien après avoir demandé et reçu avec foi, et avec piété les sacrements et les bénédictions de l'Eglise. Le 20 mai 1873 à Londres, Sir George Cartier remettait son âme entre les mains de son Dieu.

Tels sont les solides fondements de notre espérance pour l'âme de celui que nous pleurons. Nous savons aussi que Dieu dont l'infinie miséricorde surpasse toute la malice des hommes, a pour le chrétien à l'heure de la mort des grâces vives et pénétrantes qui consomment en un clin d'œil, toute l'impureté que le commerce des hommes et l'air contagieux du monde laissent dans les cœurs.

Mais qui de nous connaît les secrets de l'autre vie ? “ ô profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ! Que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles ! Car qui connaît les desseins de Dieu ou qui est entré dans le secret de ses conseils ” ?

Ce que nous savons, c'est que les jugements de Dieu sont plus sévères, à mesure que les dons ont été plus grands, la dignité plus élevée.

Il ne me reste plus maintenant, au moment où je vais descendre de cette chaire, qu'à me tourner vers vous, ses collègues, ses amis, ses admirateurs ; vers vous tous qui gardez le souvenir de ses grandes œuvres, des qualités brillantes de son esprit et de son cœur, et surtout de sa foi vive, docile et soumise ; il ne me reste plus qu'à conjurer votre foi et votre charité d'intercéder pour le repos éternel de son âme auprès de la miséricorde infinie de Dieu.

C'est un dogme de notre foi qu'il y a un lieu d'expiation, et notre sainte Religion “ a gardé toujours la tradition de ce dévouement surnaturel qui rattache, par une chaîne d'amour et un commerce de prières, l'Eglise militante à l'Eglise souffrante. ”

Et comme nul ne sait ce qu'exige la sainteté suprême avant que l'âme, entièrement purifiée, obtienne la possession du ciel, donnez-lui le secours de vos prières ; prions tous, afin que la justice de Dieu, apaisée par vos ardentes supplications, lui ouvre l'entrée de la Patrie céleste.

LES DERNIERS MOMENTS DE SIR G. E. CARTIER.

Un correspondant, à Londres, donne au *Morning Chronicle*, d'intéressants détails, sur les derniers jours de Sir G. E. Cartier :

“ Sir George visita le Bureau colonial, mardi matin, le 13 mai ; il s'y rendit à pieds. Il revint chez lui vers 3 heures de l'après-midi, ne se sentant pas bien ; il se coucha sur un canapé et y dormit une heure environ. Quand il s'éveilla, il éprouvait de fortes douleurs à la poitrine et dans l'estomac ; il se déshabilla et se mit au lit. Vers 11 heures de la soirée, il éprouva du soulagement et se remit, mais lentement pendant le reste de la journée du lendemain, mercredi, jusqu'à deux heures de l'après-midi. Jeudi matin, les douleurs revinrent avec plus d'intensité.

“ Pendant plusieurs jours, Sir Georges éprouva de grandes souffrances et n'obtint de soulagement qu'après l'arrivée de son médecin, le Dr. Johnson, qui l'avait traité depuis son arrivée en Angleterre. Une amélioration sensible eut lieu alors, et continua jusqu'à dimanche matin, 18, où son état empira, le laissant dans une grande faiblesse, toute la journée. A partir de ce jour, Sir Georges continua à baisser jusqu'à mardi matin, 20 mai, à six heures et quart, où il rendit le dernier soupir. La veille de sa mort, lundi après-midi, Sir Thomas Watson eut une consultation avec le Dr. Johnson, et à 10 heures le même soir, le Dr. Burroughs fut appelé et une autre consultation eut lieu, après quoi ils déclarèrent que la guérison était impossible.

“ Bien que M. Cartier fut très-faible et endurât de grandes douleurs à la poitrine et dans l'estomac, il avait confiance. Ses nombreux amis ap-

prendront avec bonheur qu'il a conservé sa présence d'esprit jusqu'à la fin. Quelques instants avant sa mort, un prêtre fut appelé à son chevet et lui administra les derniers sacrements. Lady Cartier et les Dlle Cartier étaient présentes. Le corps du défunt, partira, le 29, d'Angleterre, sous la charge de M. Vincent, son maître d'hôtel, et par une coïncidence bien remarquable, il avait fait tous ses préparatifs pour partir avec sa famille, le même jour, et dans le même vapeur.

“ Sir Georges était l'ami intime du Prince du Galles, et a eu l'honneur de passer une après-midi, un dimanche, avec le Prince et la Princesse, à leur résidence privée, quelque temps avant le départ du Prince pour Vienne. Il était alors dans un état de santé excellent, et joua comme un écolier avec les enfants.

“ Le Rév. M. Harkin, de Saint-Colomb de Sillery, a fait une visite à Sir Georges quelques jours avant sa mort.

Extrait d'une lettre d'une des filles de M. Cartier.

Nous empruntons à une lettre adressée par une des filles de Sir Georges, à un des membres de la famille, quelques détails sur ses derniers moments. Cette lettre est d'autant plus touchante qu'elle n'était pas destinée à la publicité :

“ Londres, 22 mai.

“ Mon pauvre père est mort avant-hier matin à six heures. Il est mort en chrétien, et, malgré les atroces souffrances qu'il avait endurées depuis trois jours, sa fin a été presque douce. Nous n'avions aucune raison de croire le terrible moment si près ; depuis quelques jours il était indisposé et le médecin nous faisait croire que c'était des douleurs rhumatismales. Lundi nous avons réuni autour de son lit toutes les sommités médicales que Londres possède. Leur avis était que le danger était grand, mais pas imminent ; et ils ont tous été fort étonnés d'apprendre sa mort mardi, lorsqu'ils comptaient revenir le voir à neuf heures, au moment où il y avait déjà trois heures qu'il était mort.

“ Il a enduré son mal avec son courage ordinaire et une patience angélique. Quand maman lui demandait s'il souffrait beaucoup, il répondait : Il ne faut pas que je me plaigne. Son intelligence ne l'a pas quitté un instant, et il nous reconnaissait tous si bien qu'il ne se trompait jamais en parlant français à nous, et anglais à son domestique et aux autres personnes. Dites à ses amis du Canada qu'il a aimé son pays jusqu'à la fin, qu'il ne désirait qu'y retourner ; deux jours avant sa mort, il s'est fait lire tous les journaux canadiens. Ses ennemis même ne lui refuseront pas, j'espère, d'avoir aimé avant tout son pays.

“ Maman est si fatiguée, si brisée, que nous comptons lui faire passer quelques jours à Citry, avant d'entreprendre un voyage sur mer. Ici les gens se montrent très bien pour nous, mais il nous est pénible de vivre dans cette maison si pleine de son souvenir. Madame Gauthier nous a été d'un très-grand secours, et les gens de la maison où nous demeurons ont été excellents : mais je crois qu'auprès de notre bonne tante Bossange, maman se sentira plus consolée.

“ Ce matin les journaux de Londres sont pleins de l'éloge de mon père ; car même ici, où souvent les hommes intelligents vivent et meurent obscurément, dans cette vieille Angleterre, si hautaine et si fière, les plus grands hommes le traitaient comme leur égal et rendaient justice à ses incontestables qualités.”

LA TOUR-BLANCHE.

(*Suite.*)

IX.— LA LECTURE DU TESTAMENT.

La mort de M. de Romilly fut vite connue dans le pays. De tous côtés, la nouvelle courut de bouche en bouche que “le baron malechance était mort.”

Il est même singulier combien on fit peu d'efforts pour découvrir le meurtrier, et, conséquemment, ces efforts furent sans résultat. Les hommes secouaient la tête en parlant du coupable, et beaucoup se lassaient aller, à ce sujet, à des idées superstitieuses. On considéra même comme un bienfait que la carrière d'une personne que des malheurs successifs ne cessaient d'accabler fût ainsi prématurément débarrassée de l'existence.

L'on est assez disposé à se fatiguer d'un homme qui est perpétuellement le héros d'infortunes diverses, et ce n'est pas toujours sans satisfaction qu'on apprend qu'un dernier malheur a mis fin à ses souffrances. Peut-être cela ne fait-il pas honneur à l'espèce humaine, mais ce que nous signalons là arrive assez communément.

C'est ainsi qu'il se trouva que, non-seulement personne n'intervint dans les arrangements imaginés par le docteur Vargat, mais même que ces arrangements n'inspirèrent ni surprise ni commentaires. Bien plus, si quelqu'un hasarda une remarque à ce sujet, ce fut pour les approuver.

Après que le médecin de Paris eut fait son rapport et reçu ses honoraires, il se hâta de partir. Il était très-connu, avait une grande clientèle, et, conséquemment, n'avait guère le temps de s'occuper d'un mort.

Le docteur Vargat eut dès lors la libre disposition du cadavre.

Il surveilla tous les détails et régla l'entrée dans la chambre de ceux qui désiraient adresser un dernier regard à celui qui avait été ou leur parent, ou leur ami,— et le nombre, hélas ! en était bien petit.

Vargat dit que le baron avait expiré dans un paroxysme d'agonie et que ses traits étaient, conséquemment, affreusement contractés. Il ajouta que vu l'état du corps, il fallait préparer le cercueil immédiatement et procéder à l'enterrement aussitôt que les règlements le permettraient. Très-peu de personnes furent donc admises à voir le baron avant qu'il fut déposé dans son cercueil, et ceux qui eurent cet avantage auraient voulu ensuite, pour beaucoup, qu'on le leur eût refusé.

Toutes les mesures suggérées par Vargat furent ainsi considérées comme très-naturelles et exécutées avec une promptitude dont il eut lieu d'être satisfait.

Le duc de Flamanville apparut à la Tour-Blanche quelques heures après

son retour au château. Il se montra prodigue,—pour lui,— dans ses expressions de sympathie et de condoléance à l'égard d'Hélène et lui offrit ses conseils et ses services jusqu'au jour où elle serait sortie des tourments inévitables, dans la circonstance où elle se trouvait.

Il lui témoigna, en outre, quelques attentions délicates, quoique la mort fût dans la maison ; et nous devons dire que ces attentions ne furent pas perdues pour Hélène, qui les accepta, le cœur ému, et qui, en dépit de son chagrin simulé, lui laissa voir qu'elle n'y était pas indifférente.

Béatrice,— la pauvre petite Béatrice, était confiée, par la volonté de son père, à la garde et aux soins d'Hélène, car M. de Romilly n'avait eu ni le temps ni l'occasion de modifier son testament. On l'envoya chercher à la pension où elle avait été placée, pour qu'elle put assister aux funérailles de son père, et l'on fit venir également le jeune Raoul de Romilly.

Tous deux arrivèrent presque ensemble, et, malgré leur jeunesse, ils sentaient vivement la perte qu'ils avaient faite.

Raoul supporta le coup avec un courage et une fermeté qu'on n'aurait pas osé attendre de lui, quoique ses traits contractés et la pâleur de son visage laissassent deviner combien amèrement il pleurait son oncle ; mais la pauvre petite Béatrice fut longtemps inconsolable. Hélène eut bien du mal à lui rendre un peu de calme, malgré tous ses efforts, car les explosions de douleur de l'enfant étaient comme autant de poignards qui lui frappaient le cœur et dont elle n'aurait été que trop contente d'être délivrée.

Ces quelques jours furent terribles pour Hélène. La présence du corps sous le toit qui l'abritait ; les allées et venues des personnes qu'on voit toujours en pareille occasion et qui ne manquaient pas de s'entretenir de la mort mystérieuse de M. de Romilly ; l'air sombre et lugubre des domestiques, depuis la femme de charge jusqu'à la dernière servante de la maison ;—leurs mouvements lents et sans bruit ; les sombres tentures ; la demi-obscurité des appartements ; les gémissements incessants de Béatrice et le silence de Raoul, qui ne parlait à personne autre qu'à elle, et encore par monosyllabes ; tout cela, joint aux pensées qui bouillonnaient dans son cerveau, la mettait presque hors d'état de s'acquitter des devoirs qui lui incombaient.

De quelque côté qu'elle se tournât, des signes de mort frappaient ses yeux ou des sons étouffés, indiquant le voisinage du tombeau, arrivaient à son oreille. L'air même paraissait imprégné de cette odeur étrange qu'on ne respire qu'autour des morts. Les bontés que M. de Romilly lui avait prodiguées lui revenaient en foule à l'esprit, et, au milieu des reproches que lui adressait sa conscience, elle ne pouvait se défendre de l'idée qu'elle avait perdu son plus sincère ami. N'importe comment était arrivé le malheur, elle s'avouait, dans son for intérieur, que le coupable, c'était elle.

Elle luttait contre ces réflexions accusatrices et les horribles influences dont elle était assaillie de toutes parts. Pour s'y soustraire, elle fixa ses regards sur une couronne qui semblait flotter dans l'air, à la portée de sa main, qui tantôt tournait en cercle autour d'elle et tantôt s'agitait au-dessus de sa tête, comme un insecte aux ailes d'or attendant le moment favorable de se poser sur son front.

Ce fantôme et la superbe position qu'on lui avait promise aidèrent à la soutenir dans cette épreuve. Ils l'aidèrent à conserver un air calme, à recevoir tout le monde et à écouter, sans trop d'émotion, les observations que se permettaient les uns et les autres et qui, quoique faites innocemment, ne laissaient pas que de la frapper jusqu'au fond du cœur.

Mais, de tous ces jours, le plus cruel fut celui où eurent lieu les funérailles.

À la suite des bâtiments qui formaient le château de la Tour-Blanche, il y avait une antique chapelle, sous laquelle était une crypte où reposaient les cendres des ancêtres de M. de Romilly et les restes de sa femme bien-aimée, la mère de Béatrice. C'est dans cette chapelle que devaient être dites les prières et c'est dans cette crypte que devait être déposé le corps.

Le duc de Flamanville, qui s'était mis en communication avec le notaire du baron, nommé Darville, et avec l'intendant, avait donné ses vues sur la manière dont la cérémonie devait être conduite ; et, quoique Hélène eut exprimé le désir que les choses se fissent simplement, il avait tout arrangé pour que l'enterrement fut pompeux.

Toutes les personnes du voisinage ayant quelque importance furent invitées, et tous les tenanciers du château ne manquèrent pas de venir. Beaucoup qui se seraient abstenus en d'autres circonstances vinrent, attirés par la nature mystérieuse de la mort de M. de Romilly, et ce ne fut pas sans effroi qu'Hélène vit réunie dans le parc une foule si considérable, alors qu'elle avait espéré qu'il n'y aurait de présents que les gens de la maison et les personnes qui avaient un intérêt immédiat à la cérémonie.

Mais le duc de Flamanville en avait ordonné autrement.

Hélène se trouva occupée, avec Béatrice et Raoul, la première place, et les regards se portèrent d'autant plus sur elle que, durant toute la cérémonie, il lui fallut prendre soin de Béatrice, qui ne cessait d'être dans un état d'évanouissement.

Le corps avait été placé dans la grande salle en bas et c'est là que la procession se forma.

Les fermiers prirent la tête et furent suivis par l'intendant et divers agents du baron. Puis venaient, avec tout le cortège, le chapelain, qui était en même temps le curé de la paroisse voisine, et le cercueil, que portaient huit hommes, tous tenanciers de M. de Romilly.

Derrière le cercueil, marchait la petite Béatrice, à présent orpheline,

absolument soutenue par Héléne, dont le bras entourait sa taille et dont les lèvres, placées presque à son oreille, lui murmuraient des paroles de consolation et de tendresse.

Cette partie de son devoir n'était certes pas la moins douloureuse. Elle savait que cette enfant charmante et si délicate, sur le visage de qui tombaient ses larmes, devait mourir pour qu'elle arrivât à l'élévation qu'elle convoitait, et elle ne pouvait se dissimuler qu'il y avait quelque chose d'horriblement satanique dans les consolations et dans les démonstrations de tendresse qu'elle lui prodiguait. Mais elle savait que tous les regards étaient fixés sur elle et qu'elle devait jouer son rôle jusqu'au bout.

La tenue de Raoul était remarquable ; il marchait seul, d'un air ferme, fier et hautain. Quoiqu'il souffrit affreusement, son agonie n'était visible qu'à la pâleur de son visage et aux deux anneaux rouges qui entouraient ses yeux et qui prouvaient que, quoique pas une larme ne mouillât en ce moment ses paupières, il en avait versé de bien amères dans le silence de sa chambre.

Tout jeune qu'il était, il semblait proclamer, par son air et ses manières, qu'il se donnait pour mission de découvrir le complot qui avait conduit prématurément son oncle au tombeau et de châtier le meurtrier.

Après lui, et avec une réelle ostentation, quoiqu'elle fût parfaitement calme et froide, venait le duc de Flamanville, derrière lequel étaient rangés en foule les habitants du voisinage. Les domestiques de la maison fermaient le cortège.

En arrivant à la chapelle, Héléne, bien qu'elle tint dans ses bras Béatrice à demi évanouie et qu'elle eût sa joue posée contre la sienne, se retourna pour voir si elle apercevrait Vargat, qui avait dû prendre place auprès du notaire ; mais elle eut beau chercher, elle ne le vit pas.

Elle ne douta pas qu'il ne fût dans le cabinet de M. de Romilly ou dans son propre appartement, à la recherche de papiers,—peut-être des clefs dont elle s'était emparée ; mais elle les avait cachées dans un lieu si secret, qu'elle était certaine qu'il ne pourrait les découvrir. Elle ne pouvait imaginer quel était son but en agissant ainsi. Elle avait la certitude qu'elle n'avait rien à craindre de lui, et cependant son absence l'inquiétait.

Enfin, le cercueil fut descendu dans le caveau, et elle éprouva un soulagement quand elle vit la cérémonie finie.

Mais au moment où la foule s'éloignait, elle s'aperçut que Béatrice s'était évanouie dans les bras de Raoul, qui se trouvait près d'elle, en voyant descendre le cercueil ; et, à l'instant où elle allait la relever, une personne passa à côté d'elle et se plaça sur le bord du tombeau.

Elle entendit un murmure étrange de voix, et ce murmure fut suivi d'un éclat de rire moqueur, diabolique.

Elle tourna les yeux et elle vit une grande femme, couverte de haillons, dont la figure était jaune et maigre, et qui, ses longs cheveux noirs en désordre, gesticulait d'un air insensé.

—Ha! ha! ha! criait-elle; fous que vous êtes, victimes complaisantes d'une imposture habilement ourdie! le baron de Romilly n'est pas mort; il vit pour endurer les tortures que lui infligera ma vengeance.

Immédiatement, douze mains la saisirent et l'entraînèrent hors de la chapelle, malgré ses cris et ses tentatives de résistance.

—Ce n'est que la folle Rachel, murmurèrent plusieurs voix.

Personne ne fit attention à ce qu'avait dit la folle Rachel.

Personne, excepté Héléne! Les paroles de cette femme parurent la frapper d'une crainte étrange, d'une sorte de paralysie. Non pas qu'elle attachât aucune croyance aux assertions de cette folle, car Héléne était bien convaincue que c'était le corps de Romilly qu'on venait de descendre dans le tombeau. La seule chose dont elle doutait, c'est qu'il fût bien uniquement mort de la blessure que lui avait faite le coup de pistolet.

Mais elle n'eut pas le loisir de se livrer à ces réflexions, car l'état de la pauvre Béatrice était le sujet de l'anxiété générale. L'intendant, qui était un homme fort, la souleva dans ses bras et la porta dans sa chambre, où elle fut suivie par Héléne, qui fut enchantée d'échapper à une scène dans laquelle elle craignait de finir par succomber.

Après l'enterrement, quoiqu'on eût servi des rafraîchissements au château, très peu de personnes y goûtèrent et la foule se dispersa promptement. Il y avait quelque chose de si mystérieusement horrible dans la mort du baron de Romilly,—quelque chose de si triste dans ces funérailles, où les seuls réellement frappés étaient deux jeunes filles délicates et un tout jeune enfant,—que chacun avait hâte de s'en aller pour secouer le sentiment d'oppression auquel les plus forts eux-mêmes n'avaient pu se soustraire.

Il semblait étrange qu'aucun membre de la famille Romilly ne fût venu prendre la direction des affaires, et que Béatrice, son cousin Raoul et Héléne fussent les seuls représentants de la maison. Les gens du voisinage haussaient les épaules, en parlant de la fatalité qui pesait sur la Tour-Blanche, et quoique les limiers de la justice recherchassent activement le meurtrier du baron, nul ne croyait qu'ils arriveraient à un résultat.

Quand vint le moment de lire le testament laissé par M. de Romilly, il n'y avait que très peu de monde au château; et quand ceux qui pouvaient avoir intérêt au contenu de cet important document se trouvèrent réunis dans le salon, la maison devint aussi silencieuse que le mausolée dans lequel le corps de M. de Romilly venait d'être déposé.

Héléne avait prié le duc de Flamanville d'assister à la lecture du testament. Elle désirait qu'il questionnât le notaire sur certains points, persuadée qu'elle était que le duc serait grandement désireux d'obtenir sa main quand il connaîtrait toute l'importance des propriétés qu'elle espérait posséder bientôt.

Et tandis qu'elle roulait ces pensées dans son esprit, le visage pâle de Béatrice reposait sur son sein ; elle caressait ses cheveux, embrassait son front, et lui murmurait à l'oreille des paroles de consolation et d'espoir.

L'on procéda à l'ouverture du testament, et ses dispositions étaient telles que M. de Romilly les avait fait connaître à Hélène. Il n'y avait aucun changement, aucun codicile, quoique le baron eût exprimé l'intention d'y apporter de grandes et nombreuses modifications. Il avait compté régler ce point avant de se mettre en voyage, et la mort ne lui en avait pas laissé le temps.

C'est ainsi qu'Hélène se trouva avoir Béatrice et Raoul confiés à ses soins et être chargée de faire exécuter les volontés de son oncle.

Quelques-uns des légataires ne purent s'empêcher de s'étonner, à voix basse, que M. de Romilly eût réuni de si importants intérêts dans les mains d'une personne si jeune, et le duc de Flamanville fit lui-même une remarque à ce sujet, mais le notaire répondit immédiatement :

— Sans doute, ce sont de grandes responsabilités que M. de Romilly a laissées à mademoiselle Hélène de la Roseraie ; mais il n'avait pas prévu qu'elles pèseraient sitôt sur ses épaules. M. le baron était comparative-ment jeune, et il était en droit de compter que la jeune personne en qui il mettait une confiance si illimitée atteindrait un âge mûr, avant d'avoir à s'occuper des devoirs qu'il lui léguait. La tâche est difficile, sans aucun doute, mais elle n'a rien assurément d'impossible. Mademoiselle de la Roseraie a depuis longtemps la direction morale de sa cousine et elle a su gagner son affection. Elle s'est également concilié l'estime et le respect de son cousin Raoul, et ceux qui la connaissent le mieux savent qu'elle est en état de guider ces enfants jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge d'agir par eux-mêmes. Pour ce qui est des affaires d'intérêt, j'espère que mademoiselle de la Roseraie me conservera la confiance dont la famille m'honore depuis tant d'années, et je pourrai ainsi lui rendre les mêmes services que j'ai rendus à M. de Romilly. Avec un notaire habile et expérimenté, qui considère l'honneur comme le premier des biens, pour homme d'affaires, avec un régisseur capable pour administrer les propriétés comme elles l'ont été jusqu'à présent, et avec l'aide et les conseils d'amis tels que ceux dont mademoiselle de la Roseraie sera bientôt entourée, j'avoue qu'il me semble qu'il sera facile à cette jeune personne de s'acquitter de sa tâche loyalement, fidèlement, et avec autant d'habileté que si elle avait plus d'années sur la tête.

Un murmure d'approbation accueillit ces remarques, car elles n'étaient pas dépourvues de raison. Hélène, toutefois, ne leva pas les yeux pour remercier le notaire, — même par un regard ; ses expressions lu

semblaient pleines d'ironie, et elles la blessaient plus qu'elles ne la flattaient.

Elle ne put, néanmoins, s'empêcher de tourner la tête vers le duc, pour voir quel effet les paroles du notaire produiraient sur lui, et ce fut avec un certain malaise qu'elle vit ses yeux bleus attachés avec une expression d'admiration sur la figure pâle de Béatrice.

Comme elle l'avait prévu, il fit une quantité de questions à M. Darville qui, par ses réponses, confirma ce qu'Hélène lui avait dit au sujet de ce qu'elle appelait ses espérances.

Tandis que le notaire lui donnait ainsi des explications précises, elle vit le duc porter successivement ses regards de Béatrice à Raoul, et réciproquement, et remarqua qu'il examinait leurs traits avec l'attention d'un médecin, plutôt que comme un amateur du beau et du noble.

Apparemment que les conclusions qu'il tira de ses observations ne furent pas favorables à la théorie d'Hélène, car il se hasarda à demander l'âge de Béatrice, et, après la réponse du notaire, il ajouta que, — dans quelques années, — elle pourrait chercher un protecteur qui, en la débarrassant des ennuis inhérents à l'administration d'une grande fortune, se chargerait du son bonheur.

M. Dorville accueillit cette idée avec empressement. Il était célibataire, n'avait que cinquante ans, avec des cheveux gris, mais aussi avec des sentiments jeunes, et il ne désirait rien tant que de trouver une emme qui, avec de la beauté, de la jeunesse et autres qualités, lui apporterait une belle petite fortune. Hélène possédait tout cela, et il la désignait déjà dans sa pensée comme la future madame Dorville, sans compter qu'il faisait cette réflexion que si Béatrice et Raoul venaient à mourir sans héritiers directs, elle apporterait à la famille Dorville cette splendide propriété connue sous le nom de la Tour-Blanche.

Hélène ne se doutait pas de l'honneur qui lui était réservé ; et le notaire, de son côté, n'imaginait pas qu'elle pût refuser ses propositions.

Tout en soutenant la théorie du duc, M. Dorville fit observer que le protecteur naturel et légal auquel il était fait allusion, serait vraisemblablement, avant tout autre, l'homme que mademoiselle de la Roserie choisirait pour mari. Son âge, non moins que ses qualités personnelles rendaient un tel événement très-probable, et, comme elle devait avoir à sa disposition des sommes d'argent considérables, et à régir de très-sérieux intérêts, il exprima l'avis qu'il était désirable que cela eût lieu le plus tôt possible.

Tout cela fut dit avec précaution et avec la plus grande déférence, mais aussi d'une manière à laquelle il était impossible de se tromper.

Les yeux d'Hélène et ceux du duc se rencontrèrent. Elle crut s'apercevoir qu'il était troublé, embarrassé.

Mais, à ce moment, l'attention de mademoiselle de la Roserie fut attirée

par une petite toux, qui passa inaperçue pour les autres, mais que, elle, —elle entendit distinctement. Elle tourna la tête lentement, et elle vit a longue figure de Vargat qui était dirigée vers elle.

Il y eut un éclair de triomphe dans les yeux du docteur, et puis il les fit disparaître dans leur cavité profonde, tandis que ses lèvres, relevées aux coins, grimaçaient un sourire.

Une seconde après, sa tête se cachait derrière un fauteuil.

Vargat avait toussé quand M. Dorville avait parlé des sommes d'argent considérables qu'Hélène aurait à sa disposition, et elle n'avait que trop bien compris ce qu'il voulait dire.

Enfin la pénible cérémonie s'acheva, et l'assemblée quitta le salon. Le duc, rêveur, prit congé d'Hélène et de Béatrice, et Hélène vit avec ennui que ses manières étaient non-seulement plus tendres, mais aussi plus respectueuses pour Béatrice que pour elle.

En répondant à ses paroles d'adieu, elle grinça des dents, et se dit en elle-même.

—Il sera à moi !

Cette nuit-là, elle resta dans sa chambre, fatiguée, brisée. Elle avait quitté Béatrice après l'avoir consolée, caressée jusqu'à ce que le sommeil fut venu clore ses paupières ; et maintenant qu'elle succombait sous les émotions de la journée, elle aurait payé cher quelques heures d'un repos calme.

Enfin, elle se jeta sur un siège, et cacha sa figure dans ses mains ; mais elle ne demeura ainsi qu'un instant, car en jettant un cri d'horreur, elle bondit sur ses pieds.

Elle avait entendu une voix l'appeler par son nom... une voix basse, étrange.

Elle regarda en frissonnant autour d'elle, et vit à une distance de quelques pieds, le docteur Vargat.

Et elle l'entendit murmurer :

— *Une vie !*

X—ET DE DEUX.

Hélène aussitôt qu'elle fut revenue de son premier mouvement de terreur, chercha à se donner un air calme. Quoiqu'elle sût d'avance quelle serait la réponse de Vargat, elle lui demanda pourquoi il s'était ainsi introduit chez elle, à une pareille heure.

—Pour plusieurs importantes raisons, ma demoiselle, répondit-il, en baissant la voix ; mais comme le temps est encore plus précieux pour moi que pour vous, je me contenterai de vous en faire connaître deux ou trois des principales. Voulez-vous m'accorder votre bienveillante attention ?

—Continuez, murmura-t-elle.

—D'abord, dit Vargat, il était nécessaire que je vous parle en particu-

lier, et, comme je vous avais fait communiquer ce désir par un domestique, cela aurait pu produire un mauvais effet,—les esprits vulgaires sont toujours portés au soupçon,—vous savez, mademoiselle. .j'ai pris le parti de ne pas courir ce risque, et d'entrer dans votre appartement sans être vu de personne que de vous. J'avoue que ce petit arrangement a des avantages particuliers, quoique vous n'en ayez pas idée. Ensuite, il était nécessaire que je vous voie ce soir, car il faut que je parte sans retard. Et, troisièmement, que, ayant gagné ma récompense, je considère comme étant de mon droit de la réclamer.

Il s'arrêta. Hélène resta silencieuse ; et, après avoir attaché sur elle un regard perçant, il continua :

—Il y a d'autres raisons qui m'amènent près de vous cette nuit, et en secret ; mais, si vous le voulez bien, nous les laisserons se développer d'elles-mêmes durant notre conférence ; cela nous économisera du temps. Il est inutile que je vous explique pourquoi je tenais à vous parler, en particulier ; vous devinez que cela était, pour le moins, prudent. Mais ce que je tiens à vous dire, c'est ceci : vous êtes en possession de tous les faits qui sont connus relativement au sort étrange et malheureux du baron de Romilly,—allons, ne frémissiez pas et écoutez,— et vous êtes, en outre, en possession de quelques faits qui ne sont connus que de trois personnes,—vous, moi et un autre qui pourrait bien n'être pas hors du secret. A présent, dans l'intérêt de votre propre sécurité,—et il baissa tellement la voix qu'il fut obligé d'approcher la bouche de son oreille pour qu'elle entendit—gardez-vous de parler de ces faits cachés, même à celui qui les connaît mieux que vous et moi. Vous m'entendez ?

—Oui, répondit-elle.

—Vous comprenez alors pourquoi je vous donne ce conseil ?

—Je le crois, répliqua-t-elle.

—Rêléchissez, rêléchissez ; il ne suffit pas de croire, il faut être sûre. Faites bien attention, il ne faut pas que vous vous laissiez tomber au pouvoir de qui que ce soit, des personnes avec lesquelles vous vous trouverez en contact,—et de *lui* moins que tout autre,—vous comprenez, de *lui* moins que tout autre.

—Qui ? murmura-t-elle.

—Rivolat, répliqua-t-il d'un ton qui lui glaça le sang dans les veines.

Elle recula, mais il la suivit en lui disant :

—Il ne faut pas que vous tombiez en son pouvoir, ajouta-t-il ; un affreux esclavage et une ruine misérable en seraient les moindres résultats, vous ne devez être au pouvoir de personne—que de *moi*. Mais moi, je, vous veux du bien. Je désire vous voir heureuse, et je vous rendrai heureuse. Mais il faudra que vous ayez confiance en moi,—une confiance absolue. Je vois que vous n'en êtes pas encore là. Un fil d'une toile d'araignée arraché au buisson vous montrera dans quelle direction souffle le vent.—J'ai

reconnu d'un signe aussi faible que votre confiance en moi n'est pas entière,—il faut qu'elle le soit désormais. Il aurait mieux valu que ce qui a été fait ne l'eût pas été, si nous devons nous arrêter là. Il y a encore deux vies à cueillir. Celui qui a cueilli la première, ne touchera pas aux autres, et cependant il espère bien que toute la moisson sera pour lui. Comptez sur moi : voilà tout.

Comprenez-moi bien, ma chère demoiselle ; ce que je veux, c'est vous éviter toute espèce de sentiments de crainte et d'horreur. Je désire que vous vous persuadiez que c'est la Providence qui a débarrassé votre route des obstacles. Vous pouvez gémir et pleurer, mais vous n'aurez pas à vous tordre les mains en secret, ni à vous reprocher d'avoir usé du poignard, de la corde ou du poison. Vous n'aurez rien à faire qu'à pleurer des pertes certaines et à vous réjouir de gains non moins certains. Mais, je le répète, il faut que vous ayez en moi une confiance absolue, et il faudra que vous suiviez mes instructions à la lettre. Quand vous désirerez ma présence, vous pourrez m'écrire là.

Il lui tendit une petite carte.

—Tenez cela serré dans un endroit où nul œil que le vôtre ne puisse le voir ; et je vous recommande même de détruire l'original quand vous l'aurez copié en hiéroglyphes que vous seule comprendrez. Quand j'aurai à vous voir, je viendrai ici sans être annoncé.

Il s'arrêta en prononçant ces derniers mots, et ses yeux sortirent de leur orbite d'une façon étrange, effrayante. Puis il respira longuement et soupira, ses yeux se dilatèrent et ensuite ses sourcils descendirent sur eux et les cachèrent.

—Je suis pauvre, reprit Vargat, et j'ai besoin d'argent. Vous me devez la somme de cinquante mille..

—Je n'ai pas...

—D'argent à vous, dit-il en l'interrompant. Naturellement, je savais cela ; mais vous en aurez, et cela prochainement. Ecrivez-moi un chèque, payable à telle époque, et envoyez-le à l'adresse que je vous ai donnée. Peu de temps après avoir touché, je réclamerai la *seconde* somme ; quand à la troisième,—le compte final,—vous ne serez que trop pressée de me la remettre. En attendant, quelques pièces d'or, comme honoraires des soins que j'ai prodigués au malheureux baron de Romilly.

Elle courut, en frissonnant, à une commode, l'ouvrit, et en tira une bourse qu'elle lui mit dans les mains.

—Je ne sais pas ce qu'elle contient, murmura-t-elle précipitamment ; mais cela doit suffire pour le présent. Maintenant, en grâce, par pitié ! laissez-moi, car je n'ai plus la force de vous écouter.

Il lui prit la main, la porta à ses lèvres, et imprima dessus un baiser tellement brûlant qu'elle l'arracha comme si un serpent l'avait piqué.

Il sourit d'un air diabolique, et puis, sans bruit, il glissa hors de l'appartement.

Elle le suivit jusqu'à la porte en chancelant, la barra, et après avoir soigneusement fermé tous les endroits par où il aurait été possible d'entrer, elle gagna son lit et se jeta dessus. Elle était à demi évanouie, mais, quelques cuisants que fussent ses remords, elle avait la conviction qu'elle ne pouvait plus reculer dans la voie où, sous l'influence d'une irrésistible ambition, elle s'était engagée.

Quelques semaines s'écoulèrent lentement. Aucune visite ni aucune communication de Vergat ne vint la troubler, et même, contrairement à son attente, elle ne reçut aucune nouvelle de Rivolat.

M. Dorville se mit en quatre pour placer Héléne à la tête des affaires, et pour la mettre au courant des détails de sa situation. Il lut, avec elle, le testament paragraphe par paragraphe, et en fit faire une copie afin qu'elle pût toujours le consulter et savoir jusqu'où allaient les limites de son autorité.

Héléne apprécia sa politesse et son empressement à lui être utile ; mais ses services n'allèrent pas plus loin dans son estime, et quand il eut terminé ses travaux, elle le congédia avec une froideur affable qui démolit complètement, d'un seul coup, ses plans et ses espérances.

Héléne était à présent, indirectement, maîtresse de la Tour-Blanche : mais cela ne suffisait pas. La couronne qu'elle convoitait ne faisait encore que briller devant ses yeux comme un météore, et cela servit à endurcir son cœur, et à lui faire considérer Béatrice avec un sentiment qui devint positivement méchant. Il y avait quelque chose de si simple et de si aimable dans les manières, aussi bien que dans la beauté et la douceur de la pauvre enfant, que si elle n'avait pas été un obstacle dans sa route, elle se serait sincèrement attachée à elle ; mais Béatrice était, malheureusement pour elle, l'araignée qui traversait son chemin, et quand elle la vit, au bout d'un temps, croître en force et en beauté, et promettre, si on n'attendait pas à ses jours, de vivre pour être non-seulement maîtresse de la fortune qu'elle s'était habituée à regarder comme la sienne, mais pour devenir probablement, un jour, duchesse de Flamanville, Héléne commença à s'impatienter de ne pas voir frapper le coup qui devait la faire disparaître. L'anxiété avec laquelle elle attendait ce moment avait quelque chose d'horrible.

La justice n'avait obtenu aucun éclaircissement au sujet du meurtrier de M. de Romilly, et l'on n'avait pas même découvert les circonstances qui avaient amené la mort du baron. L'on finit par renoncer aux recherches, et l'événement resta enveloppé de mystère.

On n'avait même rien trouvé qui fût de nature à mettre sur la voie de la vérité, et Héléne reçut, de tous côtés, des témoignages de sympathie, comme étant victime d'un accident qui l'avait privée d'un parent affectionné, d'un ami sincère et d'un bienfaiteur généreux.

Elle ne fut l'objet d'aucun soupçon ; son dévouement pour son oncle avait

été généralement connu, et les soins qu'elle prodiguait à Béatrice étaient loués par tout le monde.

La vérité est que toute cette conduite était, de sa part, un artifice. M. de Romilly, avant sa mort, avait commencé à y voir clair ; mais Béatrice, naturellement la croyait sincère, et elle aimait Hélène de tout son cœur et de toute son âme. Mademoiselle de la Roseraie avait pris la place de la mère qu'elle avait perdue, et elle se montrait toujours à son égard, douce, bonne et affectueuse. Jamais elle n'avait le front sévère quand elle lui parlait, ou même quand elle lui faisait une observation, ce qui était bien rare. Jamais de remarques amères ne s'échappaient de ses lèvres, et Béatrice se serait difficilement rappelée avoir fait une demande qu'elle ne se fût empressée d'accueillir. On comprendra donc aisément quelle place énorme Hélène occupait dans son cœur.

Si, dans le passé, Hélène s'était montrée bonne, elle le devint doublement à présent. Tout le monde dans la maison le remarqua ; le duc de Flamanville, qui venait de temps à autre faire une visite à la Tour-Blanche en fit lui-même l'observation.

Il alla même jusqu'à dire confidentiellement à Hélène, qu'à son avis, Béatrice était d'une beauté remarquable et qu'elle atteindrait bien vite l'âge où sa main serait recherchée par ce qu'il y avait de plus riche et de plus noble dans le pays.

Mademoiselle de la Roseraie, en entendant cela, pensa de nouveau à Vargat, et elle s'étonna de n'avoir pas de ses nouvelles. Elle hésita, toutefois, à communiquer avec lui, car elle se rappelait ce qu'il lui avait dit, et, après avoir bien réfléchi, elle se décida à attendre encore avant de faire un autre pas vers la consommation de ses désirs et de ses aspirations.

Raoul retourna chez son précepteur, un prêtre à qui on l'avait confié avant de l'envoyer au collège. C'était Raoul qui en avait exprimé le désir et on ne l'avait pas contrarié.

Ce précepteur résidait sur les limites d'un petit village situé sur les côtes de la Bretagne, et comme Raoul, depuis la mort de son oncle, se montrait très-taciturne, on avait supposé qu'il préférerait le calme de la campagne au mouvement et à l'agitation d'un pensionnat.

Hélène avait un vague pressentiment que cet arrangement servirait ses projets, et elle s'était hâtée de l'adopter.

Béatrice, de son côté, supplia qu'on ne l'envoyât pas en pension, ainsi qu'il avait été décidé par son père, et qu'on lui permit de rester à la Tour-Blanche, où son instruction s'achèverait avec l'aide de maîtres.

Agissant sous l'influence du même pressentiment, Hélène y consentit, et attendit le résultat.

Un soir en entrant dans son boudoir, avant d'aller se coucher, elle trouva un billet sur la table.

Elle reconnut l'écriture, et l'ouvrit d'une main tremblante. Il contenait ces seuls mots :

— *Demain soir, à cette heure, soyez prête à payer cinquante neuf mille neuf cent trente trois francs six sous, — en chiffres ronds, — soixante mille francs à celui qui vous les demandera.*

Il n'y avait pas de signature, mais elle comprit. Pourquoi et à qui devait être payée cette somme ?

Dans la prévision d'une pareille demande, elle s'était procuré d'avance de l'argent, et le lendemain soir, elle se rendit dans sa chambre, s'attendant à y trouver l'homme qui y était réellement.

Il la regarda avec des yeux qui semblaient lui sortir de la tête, et il sourit avec cette expression diabolique que nous avons signalée.

Il tendit sa main osseuse et sale.

— L'argent ! dit-il avec vivacité.

Elle lui remit un chèque.

— Il contient la somme que vous demandez, murmura-t-elle.

Il saisit le papier, l'ouvrit à la hâte, et le parcourut d'un regard avide. Ensuite il le replia et le mit dans la poche de son gilet.

— Très gracieuse demoiselle, dit-il, un marché est un marché. J'ai rempli ma promesse, vous avez tenu la vôtre. *Le premier acte du drame est fini.*

Elle détourna la tête un instant, et presque aussitôt demanda vivement :

— Comment êtes-vous entré dans mon appartement ?

— Pas de question, ma belle demoiselle. Ayez toute confiance en moi. Je garde mes secrets, gardez les vôtres. J'ai ce que je voulais. Mon temps est très précieux ; tout délai serait dangereux pour vous comme pour moi. Je vous ai tenu parole et je continuerai à le faire. Adieu . . . Adieu !

— Mais docteur Vargat, un mot, dit-elle.

— Pas un seul, répliqua-t-il.

Il lui prit la main avant qu'elle pût l'en empêcher, et imprima dessus un baiser dégoûtant.

Pendant qu'elle se reculait, il pencha la tête vers elle, et lui dit :

— *Le second paiement est dû ?*

Il disparut presque comme s'il se fût évanoui. Du moins, ses paroles l'avaient tellement frappée qu'elle ne l'avait pas vu partir. Elle tomba sur un siège et se couvrit la figure avec ses mains. Quand elle releva la tête, il n'était plus là.

Elle passa la nuit sans dormir. Elle osait à peine songer à la terrible signification des paroles qu'il avait prononcées.

Le matin elle courut à la chambre de Béatrice. Elle la trouva éveillée, et en très bonne santé. Elle la caressa avec un plaisir apparent, mais en étant intérieurement vexée.

Ce n'était pas à elle que Vargat avait fait allusion.

Le déjeuner fini, Béatrice se mit à ses études comme d'habitude, et Hélène monta dans une des chambres des étages supérieurs d'où la vue

s'étendait jusqu'à la porte du parc. Là elle s'assit à la fenêtre et attendit.

Elle avait la conviction intime qu'on allait venir lui apporter d'étranges nouvelles.

Son attente ne fut pas trompée.

Il n'y avait pas dix minutes qu'elle était à son poste quand elle vit paraître au bout de l'avenue un cavalier dont le cheval était lancé au galop.

Alors, l'œil brillant d'un éclat fébrile, et ayant peine à réprimer le sourire qui se jouait sur ses lèvres, elle descendit dans le petit salon où elle avait l'habitude de passer une partie de ses matinées, et fit venir la femme de charge, sous prétexte de lui donner quelques instructions.

Quiconque aurait en ce moment, examiné son visage, n'aurait jamais imaginé qu'elle eût dans l'esprit autre chose que le souvenir du bienfaiteur qu'elle avait récemment perdu, et qu'elle attendait l'arrivée d'un messenger chargé de lui annoncer de graves nouvelles. Soudain le sabot d'un cheval résonna sur le pavé de la cour. La femme de charge entendit le bruit et la commotion qu'avait déjà occasionnés cet incident, et ses joues pâlirent. Elle sentit instinctivement qu'un malheur était arrivé. Il se fit, ensuite, un certain mouvement dans le corridor.

Hélène, néanmoins, continua sa conversation avec calme, comme si elle n'entendait rien, quoique pas un son ne lui échappât.

Enfin la porte du salon s'ouvrit brusquement, un domestique apparut. En apercevant Hélène, il poussa une exclamation de satisfaction et s'avança vers elle.

—S'il vous plaît mademoiselle, dit-il, un messenger vient d'arriver de Saint-Jean.

Elle le regarda, et dit avec calme :

—De Saint-Jean ? Il apporte, sans doute, une communication de la part de M. Raoul ?

—Je ne sais pas, mademoiselle, murmura le domestique ; mais je l'imagine. Au reste, le messenger veut vous voir ; il dit qu'il le faut.

La femme de charge se leva, et avec un accent d'alarme qu'elle ne pouvait maîtriser, elle fit observer :

—Vous paraissez troublé, Mathieu. J'espère qu'il n'y a rien de fâcheux dans les nouvelles qu'apporte ce messenger.

—J'ai bien peur que si, répliqua le domestique avec embarras ; mais, ajouta-t-il, mademoiselle ferait bien de le voir tout de suite.

Hélène sentit son cœur battre violemment, mais elle se hâta de dire :

—Où est cet homme ?

—Dans la salle à manger, mademoiselle. Je l'ai fait entrer là pour attendre que je vous prévienne.

—Oh ! ma chère mademoiselle Hélène, qu'est ce qui peut être arrivé ? s'écria la femme de charge. Encore des désastres, encore des chagrins ! cette maison est donc décidément maudite ?

Conduisez-moi auprès de ce messenger, dit Héléne avec agitation.

Le domestique quitta le salon, Héléne le suivit, et la femme de charge es accompagna.

Le messenger attendait, en effet, dans la salle à manger. Il portait tous les signes d'un homme qui avait fait un long et pénible voyage. En voyant entrer mademoiselle de la Roseraie, il lui tendit une lettre avec un cachet noir.

—De qui cela vient-il ? demanda-t-elle en voyant que cette lettre était à son adresse.

—De mon maître, M. le curé de Saint-Jean, s'il vous plaît madame. Il m'a dit : “ Jacques mon ami, va porter cette lettre au château de la Tour Blanche ; ne ménage pas ton fouet, et ne t'arrête que quand tu seras au bout de ton voyage.”

Héléne prit la lettre, l'ouvrit et en lut le contenu.

Quand elle fut arrivée au bout, pas avant, elle laissa tomber la lettre, s'affaissa sur une chaise, et se couvrit la figure avec ses mains.

En agissant ainsi, elle murmura :

—Lisez. Que le ciel nous protège ! C'est un autre épouvantable malheur.

La femme de charge prit la lettre, et à mesure qu'elle la parcourut, ses yeux, ses traits eurent une expression d'horreur, et des larmes coulèrent sur ses joues.

Dans cette lettre qui venait du précepteur de Raoul, il était dit que cet infortuné jeune homme avait, il y avait de cela quelques jours, formé le projet étrange d'aller visiter les ruines d'un château situé sur la côte, et de s'y rendre en bateau. Il avait pris avec lui un batelier et ils étaient partis. A peine étaient-ils à une distance de deux milles en mer, que le bateau s'était soudainement rempli et avait coulé avant qu'ils eussent pu gagner la plage. Il y avait deux rames dans la barque ; Raoul s'était emparé de l'une et le batelier avait pris l'autre. Ils n'avaient pas tardé à être séparés par les flots, de sorte que le batelier avait perdu de vue Raoul, qui paraissait avoir été emporté vers la haute mer, malgré ses efforts pour nager vers la terre. Quand à lui,—le batelier—le courant l'avait conduit tout doucement sur un rocher, ou pendant trois heures, à moitié mort de froid et d'épuisement, il avait eu un mal infini à se maintenir à flot. Enfin, il avait eu la chance d'être aperçu et recueilli par un bateau de pêcheurs. De longues recherches avaient ensuite été faites le long de la côte, mais on n'avait nulle part vu Raoul, et il n'était plus douteux qu'il eût péri.

Au milieu des lamentations de la femme de charge, Béatrice entra dans l'appartement.

Les yeux d'Héléne se portèrent sur elle, et ils brillèrent d'un éclat presque surnaturel. Son cœur battit avec violence, et cette voix qu'elle avait déjà entendue, semblait lui murmurer à l'oreille :

— Entre toi et la Tour-Blanche, entre toi et une couronne, il ne reste plus qu'une vie !

XI. UNE VISITE AUSSI DESAGREABLE QU'INATTENDUE

La nouvelle du nouveau malheur qui frappait les habitants de la Tour-Blanche se répandit rapidement dans le voisinage. Hélène eut à recevoir des visites de condoléance ; mais elle se tint renfermée autant que possible, et eut l'air d'être plongée dans la plus profonde angoisse.

Personne de ceux qui connurent la catastrophe ne conçurent le moindre soupçon à son égard ; et, en effet, comment cela aurait-il pu se faire ? L'accident par lequel avait péri Raoul n'avait rien par lui-même qui donnât l'idée d'une machination criminelle, et cela est si vrai que, tout d'abord, Hélène, elle-même n'y avait vu que l'effet d'un hasard. Ce n'est qu'en se rappelant les dernières paroles que Vargat lui avait dites lors de leur entrevue, et la ligne de la lettre où le précepteur parlait du projet étrange que Raoul avait formé d'aller en bateau visiter les ruines du château, qu'elle se convainquit que cette mort était la conséquence d'autre chose que d'un accident.

Aussi s'arrangea-t-elle secrètement pour prélever sur les fonds dont elle avait la disposition la somme qu'elle savait devoir lui être prochainement demandée.

Et elle redoubla d'attention affectueuse à l'égard de Béatrice, au point que l'amitié de celle-ci alla pour elle jusqu'à l'adoration.

La maison était déjà en deuil, et nous ne nous étendrons pas sur l'espèce d'horreur qu'inspira à tout le monde ce nouveau malheur venant si vite s'ajouter au premier.

Quant à Hélène, elle commença à calculer les jours qui pouvaient encore la séparer de celui où elle deviendrait duchesse. Les remords qu'elle avait éprouvés avant que M. de Romilly fût tombé frappé par Rivolat, ou même avant la fin malheureuse de Raoul, n'existaient plus à présent qu'elle était si près de voir se réaliser ses désirs.

Si horrible que cela puisse paraître, la complaisance avec laquelle elle s'était habituée à contempler la mort de Béatrice se changea en impatience de voir arriver le coup fatal.

Il n'y a pas de doute que le crime, regardé d'abord avec horreur, perd, par la méditation, aussi bien que par un contact habituel, beaucoup de son aspect odieux : mais il perd encore bien davantage de son caractère infâme quand on vient à le considérer comme un moyen d'atteindre au but.

Hélène ne faisait point exception à cette règle, et comme elle avait été élevée dans une atmosphère où la stricte moralité était toujours sacrifiée à des considérations mondaines, elle avait moins de répugnance à voir débarrasser son chemin des obstacles qui gênaient son élévation, et cela sans qu'elle fût *particeps criminis*, qu'elle n'en aurait éprouvé peut-être, si sa

mère lui avait appris à redouter les terribles et inévitables conséquences du péché mortel.

Il va sans dire que le duc de Flamanville, dont l'envie de posséder la Tour-Blanche était aussi vénéale que celle d'Hélène était criminelle, fut des premiers à venir quand on répandit la mort de Raoul ; mais quoiqu'il se montrât attentif pour mademoiselle de la Roseraie, il était évident que ses pensées se concentraient sur Béatrice.

Vis-à-vis d'Hélène, il était gracieux, affable, et même aimable ; mais elle sentit que tout cela chez lui était le résultat d'un sentiment de condescendance qui non seulement la blessait, mais encore l'humiliait. Aussi en vint-elle à le haïr, et même à concevoir des projets de vengeance, — de cette vengeance qui la mettrait à même de le blesser à son tour, et de pouvoir se dire à elle-même : “ Cela, monsieur le duc, est le prix de la condescendance avec laquelle vous m'avez humiliée.”

Quant à Béatrice, le duc ne témoigna jamais cet air de supériorité. Il l'éleva jusqu'à son niveau ; il la traita comme il aurait traité sa sœur, et comme celle, en un mot, dont il désirait faire sa femme.

La distinction qu'il fit entre Hélène et Béatrice n'était peut-être pas assez marquée pour qu'elle frappât un observateur ordinaire ; mais elle l'était suffisamment pour qu'elle n'échappât pas à mademoiselle de la Roseraie.

Mais elle avala cette humiliation, comme elle avait fait des autres, dans l'espoir qu'elle aurait, un jour, son tour et sa revanche.

Il était à remarquer que Béatrice, si aimable pour tous ceux qui l'entouraient, et particulièrement pour ceux qui lui témoignaient de l'affection, n'acceptait avec aucun empressement les hommages du duc. Au contraire, elle s'éloignait de lui et recevait avec froideur ses avances. On aurait dit qu'elle sentait la différence qu'il faisait entre elle et sa cousine et qu'elle en était fâchée.

Hélène s'aperçut de cela, mais pas le duc ; il était trop infatué de sa grandeur pour que l'idée d'une pareille possibilité entrât dans sa tête. Il est des natures qui, en semblables circonstances, se seraient échauffées en faveur de Béatrice ; mais celle d'Hélène n'était pas de cette classe-là. Son cœur, au contraire, s'endurcit plus que jamais.

Un mois se passa sans amener de changement. On avait renoncé à l'espoir de retrouver le corps de Raoul, et on le considérait comme aussi bien mort que s'il avait été déposé dans la chapelle à côté de M. de Romilly.

Deux mois, pour Hélène, horriblement dénués d'accidents, s'écoulèrent.

Vargat ne vint pas réclamer la récompense que lui était due ; mais Hélène reçut un billet par lequel on l'informait de l'endroit et du jour où elle devait déposer l'argent, et elle s'empressa d'obéir, pour qu'il ne pût s'excuser de manquer à l'accomplissement de la dernière partie de leur contrat, qui était aussi la plus importante.

Le silence qu'Ernest Rivolat avait gardé depuis sa dernière entrevue avec Héléne, se trouva soudainement rompu. Mademoiselle de la Rose-raie reçut un matin, une lettre de lui, contenant quelques lignes. Elles étaient vagues, et presque incohérentes. Elles semblaient n'avoir d'autre objet que de lui faire savoir qu'il était encore de ce monde, et que son intention n'était pas de se séparer d'elle. Il avait ajouté dans sa lettre quelques allusions qui l'effrayèrent tellement qu'elle se hâta de la détruire.

Elle ne lui répondit pas. Elle avait peur ; elle ne savait que dire. Il avait écrit comme si elle savait la part qu'il avait dans la mort de M. de Romilly, et elle sentait qu'il lui serait impossible de lui parler, à lui, de cet effroyable événement. Toutes réflexions faites, elle se décida à laisser sa lettre sans réponse.

Ce plan n'était peut-être pas le plus sage, car il en résulta qu'au bout de quelques jours, elle reçut de lui une seconde lettre dans laquelle il se plaignait de son silence, disant qu'elle n'agissait pas loyalement envers lui, et que c'était de sa part une grande imprudence, attendu qu'il s'était montré son meilleur ami, et qu'elle avait de bonnes raisons pour le savoir. Il lui rappelait que le zèle avec lequel il avait débarrassé son chemin d'une barrière presque infranchissable, méritait une récompense, et qu'il n'était pas homme à se laisser jouer impunément.

Ce fut avec un sentiment d'effroi qu'elle brûla cette deuxième lettre aussitôt qu'elle l'eut parcourue ; et, malgré les menaces qu'elle renfermait, elle n'eut pas le courage d'y répondre.

La crainte qu'elle avait de se compromettre et de faire, par un trait de plume, un aveu qui pourrait lui être fatal, était si grande qu'elle préféra s'exposer à tout plutôt qu'à cela.

Il s'ensuivit un état d'incertitude et d'anxiété indicibles. Elle se disait que, d'un jour à l'autre, Béatrice pouvait lui être enlevée et disparaître de la vie ; elle tremblait que Rivolat n'arrivât d'un moment à l'autre, et ne les compromît, lui et elle, par quelque étourderie,—et, de quelque côté qu'elle se tournât, elle ne voyait pas comment sortir,—même pour un temps—de sa position.

L'administration des propriétés lui occasionnait peu ou très-peu d'embaras ; car l'intendant et M. Dorville réglaient toutes les affaires entre eux. Elle n'osait sortir, même en voiture, dans la crainte de rencontrer Rivolat, et elle craignait de rester au château, parce qu'elle tremblait qu'on ne l'annonçât juste au moment où il lui serait impossible d'éviter de le recevoir.

Elle était dans cette situation peu enviable ; quand elle reçut une troisième lettre d'Ernest Rivolat, dans laquelle il s'étendait longuement sur l'inquiétude que lui causait sa situation présente, disant que cette situation était pénible, trop lourde pour une personne aussi jeune qu'elle. Quand il réfléchissait à sa jeunesse, à son isolement dans ce sombre château rempli

du souvenir de tant de malheurs, il était convaincu que le fardeau dépassait ses forces. Il était non-seulement convenable, ajoutait-il, qu'elle prît, pour l'aider et la guider dans l'accomplissement difficile de ses devoirs, une personne bien posée et ayant l'expérience du monde, mais il importait que cette personne fût une femme qui eût droit à sa confiance, à son respect, et qui pût être pour elle une compagne. Il terminait en disant qu'il était heureux de pouvoir lui désigner une dame remplissant toutes ces conditions,—sa mère,—madame Rivolat. Il lui avait soumis cette idée ; elle était entrée dans ses vues avec tant d'enthousiasme qu'elle pouvait s'attendre à la voir arriver aussitôt sa lettre reçue.

La lettre contenait, en outre, cette insinuation qu'il y aurait péril à s'opposer à un arrangement qui ne pouvait que profiter à toutes les parties intéressées.

Hélène n'était pas encore revenue de l'étonnement et de la perplexité où l'avait jetée la lecture de cette lettre, quand elle entendit les roues d'une voiture qui s'arrêtait devant l'entrée principale du château. Son premier mouvement fut de fuir et de se cacher ; mais elle était comme paralysée, elle n'avait pas la force de penser, et elle demeura assise dans l'appartement, irrésolue et attendant ce qui arriverait.

Au bout de quelques minutes, sa femme de chambre entra, apportant une carte sur un plat. Elle prit cette carte, d'une main tremblante, et elle éprouva un coup au cœur, en lisant les mots :

Madame Rivolat.

Avant qu'elle eût le temps de répondre, elle entendit une voix assez forte, distinguée, d'ailleurs, crier en dehors de la porte :

—Cette chambre ? ouvrez ! cela suffit.

La porte s'ouvrit toute grande, et Hélène se leva en voyant une femme, de haute taille, osseuse, mais assez belle, mise à la dernière mode, se présenter sur le seuil et la regarder à travers un lorgnon.

Une seconde après, cette femme se précipita sur elle, les mains tendues :

—Mademoiselle de la Roseraie,—je vois,—je vous ai reconnue au premier coup d'œil. Le portrait qu'Ernest m'avait fait de vous est parfait. Vous me reconnaissez, je vois,—je suis sa mère, madame Rivolat.—Enchantée de faire votre connaissance. Ma pauvre enfant, ma pauvre, ma pauvre enfant, Rivolat m'a dit tout,—oui, tout. Une malheureuse affaire en vérité. Comme je vous plains, et combien je sympathise à vos peines ! Quand Rivolat m'a raconté dans quel délaissement vous étiez, je n'ai eu de cesse que quand je suis partie pour venir près de vous, soutenir votre tête penchée et refaire votre cœur brisé. Ces paroles sont très à propos. Je les ai lues sur un album et elles m'ont frappée. Elles expriment parfaitement mes sentiments à votre égard. Allons, allons, mon enfant, pas un mot ; nous sommes parentes et j'ai cru qu'il était de mon devoir d'accourir vers vous. Je vois que vous êtes affectée, et je suis fatiguée. Soyez

assez bonne pour maîtriser votre émotion jusqu'au moment où nous pourrions échanger nos confidences. Je suis horriblement lasse, appelez donc les gens qui doivent me conduire à l'appartement que vous avez préparé pour moi. Quand je serai remise des fatigues de mon voyage, je me chargerai de la direction des affaires ici. Je m'aperçois déjà que la maison a besoin d'une main ferme et expérimentée.

Tout cela fut dit avec une volubilité surprenante, et Hélène dut se laisser embrasser à plusieurs reprises, et se laisser serrer les mains par une personne qu'elle n'avait jamais vue, dont elle ignorait presque l'existence, qu'elle ne désirait pas recevoir, qui n'avait assurément aucun droit à son amitié, et qui venait lui ôter des mains l'administration du château, et la réduire à zéro, là où elle régnait en maîtresse.

Depuis la mort de M. de Romilly jusqu'à ce jour, Hélène n'avait pas rencontré d'opposition ; les événements s'étaient précipités dans la direction qu'elle désirait, et cela avec une telle précision qu'elle était devenue nerveuse et qu'elle tremblait pour le résultat. Tout semblait s'être produit si à propos qu'elle craignait que ses succès ne se terminassent par un effondrement. Dans la situation de fièvre et d'anxiété où elle était, il y avait une grande probabilité, qu'elle perdrait courage avant qu'elle eût pu saisir la fortune, objet de ses désirs. Elle était inquiète, agitée, le bruit d'une porte qu'on ouvrait ou le son d'une sonnette la faisait tressaillir ; elle était véritablement énermée quand madame Rivolat apparut au château. Mais cette arrivée fut pour elle comme un coup de fouet qui lui rendit toute son énergie.

Elle comprit immédiatement qu'Ernest Rivolat s'était résolu à devenir maître de la Tour-Blanche. Quelque penchant qu'elle eût pour lui, son bon sens lui disait qu'il ferait un mauvais mari, et qu'il dissiperait probablement un patrimoine acquis au prix de tant d'efforts et de crimes. Elle jura donc, elle, de son côté, qu'il ne deviendrait jamais le maître du château, et cela non-seulement à cause des raisons que nous venons d'indiquer, mais surtout parce qu'il n'était pas en son pouvoir de faire d'elle une duchesse.

Elle eut le temps, pendant que madame Rivolat débitait sa tirade, de se recueillir et de faire appel à tout son sang-froid.

Elle se redressa, prit un air glacial et, en réponse aux dernières paroles de madame Rivolat, elle dit :

—Madame, je n'étais nullement préparée à cette visite. Je ne me doutais pas de . . . , de l'honneur que vous me comptiez faire. Je n'en ai été informée que quelques minutes avant votre arrivée.

—Voilà bien Ernest ! répliqua madame Rivolat. Il aime toujours à faire des surprises ; cela l'amuse immensément, et c'est son faible.

—Les malheureux événements qui se sont passés dans cette maison, continua Hélène froidement, m'ont empêchée de recevoir personne, ou de

faire des invitations. J'aurais cru que M. Rivolat, qui ne saurait ignorer ce qui est arrivé, aurait compris cela, et ne m'aurait pas mise dans la pénible nécessité de...

—De faire de vous une petite folle, cria madame Rivolat, en levant les mains pour l'interrompre. Ne vous tourmentez pas, mon amour, quelque minutes me suffiront pour être ici comme chez moi. Vraiment vous ne m'attendiez pas ? Voici ce qu'Ernest m'a dit ; Elle est seule, solitaire, n'ayant pas un ami pour la conseiller, la guider, la diriger. Vous avez atteint un âge raisonnable, ma mère, vous êtes sa proche parente—elle ne doit pas rester ainsi exposée à être le jouet de notaires et de domestiques avides. Elle, et la fille de M. de Romilly que je recommande à vos...

Hélène tressaillit.

—Vous les protégerez toutes les deux et le monde n'aura pas à dire qu'une jeune fille est restée seule, accablée sous le poids d'affaires importantes, sans avoir auprès d'elle une protectrice, qui combine les avantages de la parenté avec une haute position dans la société.

—Mais, madame, dit Hélène, avec les mêmes manières glaciales, si je ne désire pas...

—Ma chère enfant, il ne s'agit pas de ce que vous désirez, mais de ce dont vous avez besoin, répliqua madame Rivolat l'interrompant. Il n'est pas convenable..., positivement, il n'est pas convenable que vous continuiez à vivre seule comme vous faites. Il faut que vous ayez, jusqu'à ce que vous soyez mariée, un mentor, comme moi. La société l'exige ; et vous devez vous conformer à ses règles, si vous ne voulez pas être considérée comme une sauvage. Heureusement, quoique vous ne me connaissiez pas personnellement, je suis connue de vous et du monde,—oui, mon amour, du monde qui m'estime et qui m'approuve.

Je vous répète ce que m'a dit Ernest ; Il n'est pas convenable qu'elle vive seule jusqu'à ce qu'elle ait un protecteur qui l'abritera contre le danger et veillera sur son bonheur,—le charmant enfant !

Hélène, en l'entendant prononcer cette dernière phrase, sentit son sang se glacer dans ses veines. Tout à coup, une petite main douce se glissa dans la sienne, et, tournant la tête, elle vit Béatrice à côté d'elle.

Madame Rivolat ne s'intimida pas. Voyant que mademoiselle de la Roseraie ne se montrait pas disposée à lui présenter Béatrice, elle se chargea elle-même de cette tâche.

Mademoiselle de Romilly, s'écria-t-elle en examinant la jeune fille à travers son lorgnon :—sans aucun doute, vous êtes mademoiselle de Romilly ?

Béatrice baissa la tête, en signe d'assentiment, et puis regarda Hélène d'un air interrogateur.

—Un véritable lis, dit madame Rivolat. Je suis madame Rivolat, mon enfant, vous vous rappelez Ernest Rivolat, n'est-ce pas ?

—Oui, madame, répondit Béatrice en hésitant.

Je suis sa mère. Je suis venue pour prendre soin de vous, pour vous prendre sous mon aile, comme le cygne fait de son petit.

Béatrice se serra contre Hélène et s'imagina que l'étrangère était un personnage très-important.

Elle regarda de nouveau Hélène, avec des larmes dans les yeux, et murmura :

—Ne permettez pas à cette dame de me séparer de vous, ma cousine.

—Non, mon amie ; ce n'est pas mon intention répondit Hélène en l'embrassant sur le front.

—Vous emmener, ma colombe ; certainement non, dit madame Rivolat. Au contraire, je resterai ici avec vous, pour veiller sur vous, pour voir à ce que vous soyez bien soignée, bien élevée comme doit l'être l'héritière d'une immense fortune. Non, je vous mènerai seulement faire des promenades charmantes, dans le jardin, dans le parc, dans les bois. Ma chère enfant, je me dévouerai à vous tout entière. Je ferai si bien que vous m'aimerez plus encore que votre cousine Hélène.

Non, madame, vous ne ferez pas cela, s'écria Béatrice avec un air sérieux, et comme si elle n'était nullement séduite par les promesses de madame Rivolat.

—Bien, bien, c'est ce que nous verrons, dit cette dernière en haussant les épaules. Vous ne savez pas quel pouvoir de fascination je possède ; nous verrons, nous verrons.

Elle se tourna vers Hélène, et dit avec calme :

—J'excuse la froideur de votre réception, parce que je sais que vous avez été élevée à la campagne, et la surprise que vous a causée mon arrivée inattendue ; mais il y a une limite à toutes choses. Votre surprise est finie maintenant. Ma fatigue est extrême. Donnez des instructions à vos gens pour qu'ils me préparent immédiatement un appartement, car je ne tiens plus debout. Vous avez de la prudence, j'aime à croire, et vous comprendrez de quelle importance il est que vous fassiez ce que je demande. Demain nous mettrons chaque chose en bon pied.

L'assurance avec laquelle elle prononça ces dernières remarques intimida Hélène. Elle comprit, d'ailleurs, que ce qu'il y avait de plus sage, pour le moment, était de garder le silence et de satisfaire à ses désirs.

Elle appela, en conséquence, la femme de chambre, qui informée de la visite qui était arrivée, se tenait à portée ; elle lui dit de prendre les ordres de madame Rivolat et de lui préparer un appartement.

Ce fut un vrai soulagement pour elle quand elle sut que madame Rivolat était non-seulement installée dans sa chambre, mais qu'elle était même dans son lit, et endormie.

(A continuer.)

MEMOR FUI DEI.

DIEU SEUL.

Renuit consolari, anima mea; memor fui Dei, et delectatus sum, Ps. LXXVI.

J'ai redit bien des fois, en chantant sur ma lyre :
Nul, dans ce bas séjour, nul ne peut être heureux,
Puis seconant bientôt mon céleste délire,
De nouveau je cherchais le bonheur en ces lieux.

Le ciel était si doux à ma première aurore,
Je disais : la tempête enfin se calmera,
Et le flot de mes jours coulera pur encore
Lorsqu'en un ciel d'azur le soleil brillera.

Cette coupe enchantée où je buvais la vie
Ne m'offrait plus, hélas, qu'amertume et que fiel ;
Et je disais sans cesse à mon âme flétrie :
Attends encore un jour, tu trouveras le miel.

Mais le jour pur se fait, voici l'heure, ô mon âme ;
Ne nous abusons plus, tout est vain, ici bas ;
J'ai retenu longtemps tes deux ailes de flamme,
Ouvre-les aujourd'hui ; je ne les retiens pas.

Non, non, ne cherchons plus, dans une ombre légère,
L'objet de notre amour, l'objet de nos désirs ;
Non, ne demandons plus sur la rive étrangère,
Le ciel de la patrie et ses divins plaisirs.

S'il était d'ici-bas, le bonheur que j'envie,
Mon cœur, n'en doute point, je l'aurais maintenant ;
Il est bien quelques fleurs au sentier de la vie,
Et je marche aux rayons d'un soleil bienfaisant.

La haine au front plus noir que le front de Porage
Ne vient plus menacer le calme de mes jours ;
L'amitié me fait seule entendre son langage :
Et pourtant de mes yeux les pleurs coulent toujours.

Oh! c'est que ma jeune âme, ainsi que la colombe,
Vers la voûte des cieux s'élève dans son vol,
Qu'en de traitres filets, enfin elle succombe
Lorsqu'on la voit soudain descendre vers le sol.

Oui, mon Dieu, mon amour, c'est vous qu'elle désire ;
C'est vous, et c'est vous seul qu'il faut pour son bonheur ;
Pardonnez, si toujours ici-bas je soupire,
Ah! je suis maintenant si loin de vous, Seigneur!

Du moins montez comme la flamme,
Prière, encens de mon amour ;
Montez, vers le Dieu de mon âme
Montez, avant les feux du jour :
Montez, lorsque la nuit s'avance,
Avec son char silencieux,
Montez quand le soleil s'éclaire
Et gravit la voûte des cieux.

Devancez les voix de la terre,
Devancez l'oiseau matineux,
Devancez la nature entière,
Dans ses soupirs mélodieux.
Que le jour se lève ou se couche,
Hommage et gloire au Créateur !
Que son saint nom soit dans ma bouche,
Que son amour régne en mon cœur.

Tu n'as que des regards propices
Pour ceux qui chrissent ta loi ;
O mon Dieu, qu'il est de délices
Pour ceux qui ne cherchent que toi !
Ils ne redoutent pas l'envie,
Car tu t'es fait leur défenseur,
Et tous les efforts de l'impie
Ne serviront qu'à leur bonheur.

Vers ce Dieu trois fois saint marchons avec ivresse,
Son nom c'est le bonheur, son amour c'est le port ;
Pour calmer cette soif qui toujours nous oppresse,
Élançons-nous enfin vers le céleste bord.

Nous avons trop gémi, c'en est fait, ô mon âme,
Ne nous abusons plus ; tout est vain ici-bas ;
J'ai retenu longtemps tes deux ailes de flamme,
Ouvre-les aujourd'hui, ton Dieu te tend les bras.

MEINER.

BALLADE

A MONSIEUR L'ABBÉ A. N.

I.

Bien souvent fatigué du fracas de la ville,
Je porte vers les champs mon pas silencieux ;
Car j'ai toujours aimé la campagne fertile,
Ses flots de blonds épis, ses vents harmonieux.
Et quand, le soir assis en un lieu solitaire,
J'entends du barde ailé le chant toujours si
beau,
Je me dis, oubliant toute humaine misère,
Le poète, ici bas, doit imiter l'oiseau.

II.

Que le Zéphyr léger, de son aile docile,
Viennerepandre aux champs un frais délicieux,
Ou que les fiers Autans, dans leur rage inutile,
De nuages épais, viennent voiler les cieus,
Dans le feuillage aimé d'un arbre séculaire,
Le rossignol paisible entonne un chant nou-
veau ;
Malgré le vent d'orage et les bruits de la terre,
Le poète ici bas doit imiter l'oiseau.

III.

Eh ! quoi donc, le poète avec son aile agile,
Devrait subir l'affront d'un sort capricieux.
Pour lui le feu sacré deviendrait inutile,
Lui doué de l'instinct qui fait les demi-dieux !
Non, le culte de l'or sur l'âme grande et fière,
Ne vint jamais peser comme un honteux
fardeau ;
Rien n'arrête son vol vers la céleste sphère :
Le poète ici bas doit imiter l'oiseau.

ENVOI.

Quand les adorateurs d'une vile matière
Voudront te rabaïsser jusques à leur niveau,
Ami, rappelle-toi notre maxime chère :
Le poète ici bas, doit imiter l'oiseau.

MÉRIER.

LA CHANSON DU PELERIN—RECREATION EN WAGON.

Vieil air Vendéen—Air de Charette.

Dieu demande des hommes
Tout fiers d'être chrétiens ;
Et c'est nous qui les sommes,
C'est nous, les Vendéens.
La Vierge nous appelle,
Nous tend les mains ;
Volons, volons vers elle,
O pèlerins.

Nous quittons nos demeures,
Nous quittons nos travaux ;
Dieu dispose des heures
Du travail, du repos.
On sait que notre Mère
Parut là-bas :
Nous voulons voir la terre
Où sont ses pas.

Certains fortes têtes
Vont se moquer de nous ;
Nous serons des gens bêtes,
Des gueux, de pauvres fous.
Bien triste est la manœuvre
Qu'ils font ici !
On les a vus à l'œuvre.....
Et nous aussi.

Vous niez les miracles,
Et nous les affirmons ;
Mais levons les obstacles,
Montez dans nos wagons.
Si vous voulez nous suivre,
Il faut partir :
Un Vendéen sait vivre,
Et sait mourir.

—Moi, je crains la dépense.
—Soit ! nous paierons pour vous :
Tout le monde, je pense,
Donnera quelques sous...—

Mais il se fâche, il jure...
En s'esquivant...
Combien n'ont que l'injure
Pour argument !

Mais laissons-là l'impie ;
Le signal est donné :
Éclairiez-le Marie ;
Et qu'il soit pardonné !
La vapeur est lancée ;
Marchons sans peur :
Nous sommes la Vendée
Du Sacré-Cœur.

Nous marchons pour la France,
Hélas ! dans la douleur ;
Mais son épreuve avance :
Prions pour son bonheur.
Allons prier Marie ;
Prions Jésus :
Qu'ils rendent à la vie
Ce qui n'est plus !

Du Pape et de l'Eglise
Nous suivons l'étendard :
De notre âme soumise
Pie IX est le rempart.
Dieu, sauve sa vieillesse !
Il n'a que Toi :
Qu'il meure en allégresse
Pontife et Roi !

Mais déjà la Vendée
Disparaît à nos yeux
Noble et chère contrée,
Ah ! reçois nos adieux.
Pays de notre enfance,
Garde ta foi,
Dieu, l'Eglise et la France
Comptent sur toi.

Voici que la Rochelle
Accourt nous recevoir ;
Une troupe fidèle
Parmi nous vient s'asseoir.
Unissons nos prières
Avec nos cœurs :
Comme autrefois, nos terres
Sont encor sœurs.

Mais l'appétit commence :
Il est temps de dîner ;
Chacun a sa pitance.
Au fond de son panier.
On trouve bien en route,
Plus d'un buffet ;
Mais j'aime mieux ma croûte
Pour mon gousset.

Dans notre réfectoire,
On emprunte au voisin ;
L'un me fournit à boire,
Je lui donne du pain.
A tous nous pouvons faire
Un vrai festin ;
Est-il sur cette terre
Plus beau destin ?

On chante, on parle, on prie
En toute liberté ;
Oh ! que douce est la vie
Avec la charité !
Voilà ce que j'appelle
Fraternité :
On ne vis de plus belle
Egalité.

Fleuves, plaines fertiles,
Collines et vallons,
Bourgnades, grandes villes,
Monts et tunnels profonds,

Plus rien ne nous étonne :
Nous voulons voir
Lourdes, et sa Madone
Tout notre espoir.

Partout sur le passage,
Rendez-vous est donné ;
Nos chants, notre visage,
Tout est examiné.
Chacun dit et répète :
Les Vendéens !...
On y joint l'épithète
De bons chrétiens.

Il faut que la prière
Monte encor vers les cieus,
Avant que la lumière
Se dérobe à nos yeux.
Un hommage à Marie,
Un chapelet !...
La journée est finie :
Tout est parfait.

Déjà la nuit venue
A, dans notre wagon,
Exige la tenue
Du bonnet de coton.
Au son de ma complainte
J'entends ronfler.
Je puis cesser sans crainte,
De fredonner.

Adieu la chansonnette ;
Il est temps de dormir :
Je sens ma pauvre tête
Qui commence à faiblir.....
Un doux sommeil m'entraîne.....
Eh bien, bonsoir !.....
Rêvons de notre Reine
Jusqu'à la voir !.....

UN PÈLERIN de 3e classe.

LA FRANCE A N.-D. DE LOURDES.

Salut ! salut ! ô Vierge Immaculée !
Dont le cœur s'ouvre au pieux pèlerin ;
Salut ! salut ! ô Grotte bien aimée !
Plus belle aux yeux que l'astre du matin !

Refrain { O notre Mère,
A vos genoux,
La France espère
priez, priez pour nous ; } *Bis*

Quelle faveur ! ô ma si chère France,
D'avoir reçu cette perle des Cieus !
C'est ton beau lys, c'est la fleur d'espérance
Qui te sourit en embaumant ces lieux !

Elle t'a dit : *Je suis l'Immaculée !*
Je viens ici l'annoncer aux humains ;
Mais c'est la France, où je suis tant aimée,
Qui recevra mes dons à pleines mains.

Allons, Français, puiser l'eau merveilleuse
Qui coule à flots pour guérir nos malheurs.
La Vierge a dit, de sa voix gracieuse :
" Buvez-en tous, et justes et pécheurs."

" Je veux qu'ici s'élève une chapelle,
" Vous y viendrez tous en procession."
Elle est bâtie, elle est grande, elle est belle ;
Le monde accourt dans l'admiration.

Quand tu parus, ô Vierge, à la Salette,
Triste et pleurant, tu parlais de malheur ;

Mais en ce lieu, quand te vit Bernadette,
Tu souriais et parlais de bonheur.

France, c'est toi que visite Marie,
A toi toujours Elle montre son cœur.
Entends sa voix, ta Mère t'en supplie,
Reviens à Dieu, c'est là qu'est la grandeur.

Reviens à Dieu, France si malheureuse,
Reviens à Dieu, rends lui tout ton amour ;
Reviens à Dieu, tu seras bien heureuse,
Reviens à Dieu, ne tarde plus un jour.

O Lys sans tache, embaume enfin nos âmes,
Rends-nous enfin la paix et le bonheur ;
Du noir Enfer, brise toutes les trames,
Sauve la France et calme notre cœur.

O noble France ! ô Fille de Marie,
Non, tu le sais, non, tu ne peux périr !
Non, ne crains plus Satan ni sa furie !
L'heure a sonné, le ciel va te bénir !

Oui, Dieu le veut, va délivrer ton Père ;
Il est captif, va, vole à son secours !
Rome t'attend, en toi seule elle espère ;
Défends sa cause et tu vaincras toujours !

Gloire à Pie IX, notre Infaillible Père,
Gloire à Pie IX, le Pontife pieux !
Gloire à Pie IX, combattu par la terre ;
Gloire à Pie IX, défendu par les Cieus !

M. François Cassidy, C. R., Maire de Montréal, Membre de l'Assemblée
Legislative de Québec.

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Francis Cassidy, avocat, Conseil de la Reine, Maire de Montréal, et représentant de la division ouest de cette ville à l'assemblée législative de Québec. Ce douloureux événement s'est produit samedi, 14 juin, vers les six heures du soir, et bien qu'il fut attendu depuis plusieurs jours, il n'a pas laissé de produire beaucoup de sensation.

M. Cassidy était né à St Jacques, comté de Montcalm, en 1827, de parents irlandais qui avaient émigré au Canada. Il fit de brillantes études au Collège de l'Assomption, et embrassa la carrière du droit, où il devait acquérir une grande réputation. Il étudia chez M. M. Moreau et Leblanc et entra dans la société dès que sa cléricature fut terminée. Doué d'un esprit vif, d'une intelligence brillante, d'un jugement sûr, possédant toutes les ressources de la dialectique, muni d'une vaste instruction en matière légale M. Cassidy devait faire sa marque au barreau, il n'y manqua pas.

Il acquit une grande clientèle, et il est mort dans de bonnes conditions de fortune. Il se fit remarquer de Sir L. H. Lafontaine qui lui offrit un des postes les plus élevés, dans le bureau des officiers en loi de la couronne, mais il refusa constamment d'entrer dans l'administration.

En 1863, le ministère McDonald-Dorion ayant succédé au ministère Sicotte, le poste de Solliciteur-général pour le Bas-Canada fut offert à M. Cassidy qui le refusa. En 1871, ses amis réussirent à lui faire accepter la candidature pour la division-ouest de Montréal. Egalement bien vu par les Irlandais et par les Canadiens, il enleva la division d'assaut, et fut élu par acclamation.

Aux dernières élections fédérales plusieurs candidatures lui furent offertes ; mais il refusa de céder aux instances qui furent faites auprès de lui. Sentant que sa santé était ruinée, il ne voulut point s'exposer à l'agitation d'une lutte qui eut été son coup de mort.

Aux élections municipales de 1873, M. Coursol ayant refusé de se laisser réélire, on jeta les yeux sur M. Cassidy qui reçut le témoignage éclatant d'une élection unanime. Quelque temps après, il était choisi comme président, par la Société nationale St. Patrice.

C'est au moment où il occupait plusieurs des places d'honneur les plus enviablées, et qu'il entra dans une nouvelle carrière, que M. Cassidy a été arrêté par la mort. Mais la mort l'a trouvé calme, résigné, muni de tous les secours de la religion et bien préparé à faire le grand voyage de l'éternité.—*Nouveau Monde.*

Le Mois de Marie a Notre Dame de Montreal.

BANNIÈRE, ET CŒUR EN VERMEIL, ENVOYÉS A NOTRE DAME DE LOURDES.

M. le Rédacteur.—Je vous adresse mes petites notes sur le Mois de Marie qui vient de finir, et qui nous a laissé cette année encore, sous de si douces et si précieuses émotions ; j'espère que vous voudrez bien leur donner une place dans votre intéressante Revue.

Vous disiez dans votre dernier numéro, que personne peut-être n'avait vu s'ouvrir la série des jours consacrés à Marie, sans se surprendre à fredonner quelques couplets des cantiques si populaires, consacrés à la Reine du Ciel ; vous aviez raison. Eh bien ! je crois pouvoir dire avec autant de vérité que, de tous les cœurs qui ont salué avec tant de joie l'arrivée du Mois de Mai, il n'en est pas un seul qui ne ressente bien péniblement le vide que nous fait son départ. On s'accoutume facilement à ce petit voyage de chaque soir vers le sanctuaire et l'autel de Marie ; ce sont des chants bénis, ce sont des prières animées, ce sont des instructions marquées à un cachet spécial : ce sont des histoires, des traits édifiants et que chacun remporte chez soi, avec les impressions qu'ils ont fait naître ; c'est tout un ensemble qui séduit, captive, enchaîne aux pieds de la statue du Mois de Mai, et qui fait que lorsque tout cet ensemble manque et prend fin, on se trouve, pour ainsi dire, comme un voyageur égaré dans sa voie. Et toutefois nous avons tâché de reprendre notre route ordinaire : mais pour graver plus profondément le souvenir de ces belles journées, et peut-être pour venir en aide à ceux qui n'ont pas fait comme nous, nous vous prions, M. le Rédacteur, de vouloir donner une petite place aux notes que nous avons prises chaque soir du Mois de Marie, et qui seront comme le parfum des fleurs que nous y avons tous vu s'épanouir.

Vous nous aviez dit que M. l'abbé Martineau, prêtre de St Sulpice, devait prêcher chaque jour, et vous ne vous êtes pas trompé ; excepté une dizaine d'instructions aussi solides que pratiques, qui nous ont été données par un prêtre étranger, et surtout par le Rév. Messire Giband.

M. Giband nous a parlé, avec beaucoup de chaleur et d'âme, de quelques mystères de la Ste. Vierge : surtout de sa mort, de sa Résurrection glorieuse, de sa triomphante Assomption, etc. L'amour de Marie ruisselait de son cœur et de ses lèvres.

Le prêtre étranger nous a dit quelque chose des vertus de Marie, dans un style aussi fécond que pur, et d'un cœur qui dénotait le dévot serviteur de la Reine des Cieux.

Le Rév. M. Martineau a rempli le reste de la tâche, en suivant le plan

qu'il s'était tracé: il nous a parlé de Marie dans ses symboles. Inutile de dire que le feu était dans chacune de ses instructions; on sait assez que lorsqu'il parle de Marie, l'incendie semble déborder de son cœur, et se répandre sur son auditoire comme une lave d'amour. Et ces communications enflammées, l'auditoire les aimait, car il est revenu chaque soir avec des rangs plus serrés et une avidité croissante. Nous avons vu l'assistance pendant 32 journées, et nous n'en avons jamais vu de plus nombreuse aux exercices du Mois de Marie.

Ouvrant l'Écriture Sainte, et spécialement les *Livres de la Sagesse*, notre Prédicateur y a lu les pages que la sainte Église catholique applique à la très Sainte Vierge. Les Symboles, les emblèmes de Marie se sont présentés en foule sous sa main; et son cœur nous en a donné l'explication et l'application, dans des instructions toutes aussi poétiques, aussi pieuses, aussi pratiques les unes que les autres. En voici quelques échantillons:

“ D'abord le ciel, c'est l'immensité, c'est le palais de Dieu, c'est le séjour de la lumière.

Le ciel, c'est aussi le symbole de Marie, dont le cœur est immense comme le ciel, dont le sein est devenu le palais de la divinité, dont la protection répand sur toute créature la lumière de la grâce et de l'espérance.

Mais le ciel, c'est encore l'âme du chrétien qui doit être le palais de Dieu, palais immense et magnifique; en attendant que le ciel des cieux devienne le palais du chrétien.....

—Le Soleil, par sa splendeur, par la régularité invariable de son cours, par la fécondité dont il est la source, est un autre symbole de Marie, choisie comme le soleil (1) pour répandre la lumière dans les âmes ténébreuses, toujours se levant à l'horizon de la miséricorde, toujours faisant germer les fleurs et les fruits des vertus.

Or le chrétien aussi doit être un soleil, pour éclairer ses frères; il doit aussi suivre invariablement sa course au ciel de la vertu; et la chaleur de ses influences de charité doit faire naître partout des fleurs et des fruits..

“ La Lune de son côté, nous rappelle encore Marie, par la douceur de la lumière qu'elle emprunte à l'astre du jour, par ses rayonnements bien-faisants, qui viennent percer l'ombre de la nuit, et montrer sa route au voyageur; par son influence sur la mer qu'elle soulève ou appaise à son gré. La lumière de Marie lui vient de Dieu; Marie guide le pécheur et le ramène; elle agit à son gré sur le cœur de Dieu, qu'elle appaise et sait nous rendre propice. Mais la Lune par ses changements et ses phases diverses est le symbole de l'inconstance et malheureusement ce caractère, qui ne convient jamais à Marie, s'applique trop souvent à ses infortunés enfants.....

Je ne finirais pas si je voulais continuer ce détail. L'Aurore, le

(1) *Electa ut sol.*

Nuage, la Mer, le Fleuve, le Navire, la Montagne, le Jardin fermé, la Fontaine scellée, le Cèdre, le Cyprès, le Palmier de Cadès, l'Olivier, la Vigne, le Platane du bord des eaux, tous ces objets ont passé successivement sous nos yeux. Une peinture fidèle nous les rendait sensible ; l'application à Marie suivait avec une merveilleuse fidélité : tous ces objets, nous redisaient et nous rediront Marie. Sous l'écorce ou la feuille de chacun de tous ces emblèmes, sur les flancs de la montagne ou sur les vagues du fleuve, sur les mâts du navire ou sur les flocons errants du nuage, nous pourrions désormais lire, avec le nom de notre Mère, une page de nos enseignement pour notre conduite. . . .

La photographie de Marie, extraite de l'Écriture Sainte, a clos cette série d'instructions, et n'en a pas été la moins féconde en applications morales et pratiques.

Les traits d'histoire étaient tous saisissants, et nous pourrions en donner la liste et le sommaire, depuis l'histoire de Luther, regardant avec rage un ciel qu'il a perdu, jusqu'à cette histoire de la jeune Marie, copie vivante de la Reine des vertus, et qui dut au soin qu'elle mit à marcher sur ses traces, un bonheur que tant d'autres enviaient, mais qu'elle seule sut mériter et conquérir.

Vint le dernier exercice, la clôture du Mois béni : et ce fut sans contredit le moment, la journée aux plus vives émotions. Des vœux ardents avaient atteint leur but : on avait projeté une offrande à Marie, dans son Sanctuaire de Lourdes : et les contributions avaient afflué, et les artistes avaient fait leur œuvre. Elle était là, se balançant depuis la veille, notre Bannière aux couleurs de Marie, avec les emblèmes rehaussés d'or et de diamants : il était là aussi notre Cœur précieux, attendant encore un dernier travail, mais renfermant déjà, urne mystérieuse, nos noms aux pieds de notre Mère. Et la main d'un Pontife bien-aimé voulut bien se lever, pour bénir ce cœur et cette bannière, après que notre Prédicateur nous eût dépeint ces symboles d'amour, que nous adressions à Marie, comme des messagers, qui sous le souffle de l'Esprit Saint, allaient au sanctuaire de la Reine du ciel, porter l'expression de notre dévouement et de notre fidélité.

Il y eut dans cette dernière allocution, un moment de tressaillement général, ce fut quand l'Orateur nous représenta les Bannières de France, qui ont déjà devancé la nôtre, interrogeant la Bannière de Villemarie ; et sur ses réponses favorables, s'écartant avec un frémissement de respect et de joie, faisant place à la nouvelle arrivée et lui disant : Entrez, vous êtes notre sœur : Les mains qui vous ont faite, les cœurs qui vous envoient, nous disent pour vous qu'au Canada comme en France, Marie compte, nombreux et généreux, ses serviteurs et ses enfants.

Vint ensuite la consécration à Marie, écrite pour la circonstance, et dont voici le texte à peu près complet. Il sera agréable à vos lecteurs de trouver dans votre Revue. La voici :

“ O Vierge mille fois bénie ! souveraine de notre Cité, étoile mystérieuse de ce temple, Reine et Mère de nos cœurs, nous venons à la fin de votre beau mois, nous jeter encore une fois aux pieds de votre si gracieuse image. Avec quel bonheur, pendant trente-et-une journées, nous nous sommes rassemblés, sous le doux regard de cette statue vénérée ! avec quelle attention nous avons écouté vos enseignements ; avec quelle ferveur, il nous semble du moins, nous avons prié chaque jour, pour tous ceux que la piété et le zèle recommandaient chaque jour, à notre souvenir ! Et maintenant, voici la fin de nos chants et de nos rassemblements pieux : tant il est vrai qu'ici bas rien n'est stable et que tout change. Il est une chose cependant, Mère bien chérie, que nous ne voulons pas voir disparaître ni changer, ce sont les sentiments d'amour qui remplissent nos cœurs. C'est pour conserver ces sentiments et cet amour que nous venons vous les consacrer aujourd'hui.

Nos noms ont reposé à vos pieds pendant une bonne partie du mois bien-aimé ; nos noms vont prendre le chemin de votre sanctuaire privilégié de Lourdes, emportés dans la Grotte sainte par un cœur précieux, mais qui ne comprendra pas, et ne sentira point le bonheur qu'éprouvent les nôtres en vous envoyant notre petit tribut de fidélité et de reconnaissance.

Notre chère bannière va aussi aller se mêler aux bannières brillantes, qui sont la magnifique tenture de votre temple glorieux.

Il nous semble qu'elle sera bien à sa place dans la chapelle de Lourdes et qu'elle frissonnera de bonheur au contact de ses sœurs de France. Mais ce sera encore un jeu de l'imagination que cette pensée, et notre bannière ne sentira pas son bonheur et sa gloire. C'est pourquoi, Vierge bénie, nous voulons les faire parler ces chers objets que nous vous offrons, afin qu'ils vous apportent nos paroles et nos serments. Nous voulons que vous lisiez d'abord le nom du CANADA, ce pays qui vous aime, et que, dans les brillants qui embellissent chacune des lettres composant ce mot, vous voyiez la figure de ses pontifes saints et de ses législateurs chrétiens. Au dessous, vous trouverez votre Ville-Marie, la perle, le bijou de ce Canada, parce que Ville-Marie est votre cité, et la capitale de votre culte en ce pays. Dans les diamants de son Eglise et dans ceux qui rehaussent notre modeste légende, vous lirez les noms de nos pasteurs vénérés, à qui nous devons devons mieux connaître, et de vous aimer de plus en plus. Vous y lirez surtout le nom de la petite compagnie de St. Sulpice, qui a l'honneur de porter votre chiffre et d'être marquée à votre nom.

Le symbole politique de notre pays vous demandera la bonne intelligence entre l'Eglise et l'Etat, pour la prospérité de la foi et le bonheur de tous.

Au revers de la bannière, vous trouverez les symboles de votre royauté maternelle sous laquelle nous voulons plus que jamais rester unis, rester fidèles. Chaque point d'or de cette bannière vous dira les soupirs et les élans d'amour de chacun de vos ; enfants et enfin le cœur d'or que nous

vous adressons murmurer sans cesse à votre oreille les noms de vos sujets avec leurs besoins, leur reconnaissance et leurs serments de fidélité.

Nous resterons ici, nous, aux pieds de votre image, don si précieux et si vénéré de notre Père, votre Pie IX, notre glorieux Pontife; mais nos cœurs seront partout où vous vous plaisez, partout où vous êtes aimée.

Et maintenant nous vous jurons fidélité immortelle. Si jamais nous nous rendons indignes de votre amour, rejetez nos noms de ce cœur béni; si jamais nous cessons de marcher sous vos drapeaux dans les chemins de la vertu. Changez en voile funèbre cette radieuse bannière, si jamais nous cessons d'aimer l'Eglise, d'aimer Pie IX, de prier pour le triomphe de ce vénéré Père, de nous associer aux peines comme aux joies de l'Eglise Catholique, notre Mère. Mais plutôt, ô Reine Immaculée, gardez-nous dans votre amour, comme le cœur que nous vous offrons gardera nos noms sous vos yeux; et que nous méritons par notre fidélité, de nous voir précéder, en entrant au ciel, de cette bannière qui sera alors l'étendard de la victoire, comme elle est aujourd'hui le symbole de l'amour.—Amen.

Cette touchante prière fut suivie de la récitation fervente de cinq *Ave Maria*, pour l'Eglise et Pie IX;—pour l'Eglise du Canada, de Montréal surtout et ses vénérés pontifes;—pour la France, la fille aînée et l'espérance de l'Eglise;—pour la persévérance des serviteurs de Marie et la conversion de ceux qui ne l'aiment pas,—enfin pour les âmes du Purgatoire.

A ce moment un essaim de petites filles vêtues de blanc, couronnées de fleurs, et les mains aussi chargées de lys et de couronnes, fit irruption dans l'Eglise, en chantant un cantique de consécration à Marie. Cet incident fit le plus gracieux effet. Alors la procession se mit en marche, au chant des Litanies de la Sainte Vierge, et nous pûmes contempler et saluer, passant au milieu de nous, la bannière de Marie et le Cœur que nous lui avons consacré. Partout, dans la vaste Eglise, on chantait, on tressaillait, on pleurait de bonheur. Le salut du St. Sacrement termina comme il convenait cette dernière journée. Le temple saint ne se vida qu'avec lenteur; on ne s'arrachait qu'à grand-peine du sanctuaire de Marie et du pied de son autel; et sur le chemin chacun se disait: ce sont de ces fêtes que l'on ne peut décrire, de ces émotions que l'on ne peut exprimer, et qui ne peuvent être surpassées que par les joies et les fêtes du ciel.

ERRATUM.

Page 384, numéro du Mois de Mai, ligne 32, au lieu de : au célèbre Missionnaire Alexandre de Rhodes; alors en passage en France, puis encore au P. Pallu de la Compagnie de Jésus; lisez: au célèbre Missionnaire Alexandre Rhodes de la Compagnie de Jésus, alors en passage en France; puis encore à Mgr. Pallu évêque *in partibus* d'Héliopolis.